John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
183.1
06.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ.

TOME SECOND.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET DE L'ANGLETERRE,

Et à l'Hiſtoire de la Querelle de PHILIPPE *de* VALOIS *& d'*EDOUARD III, *&c.*

Semper de pace agendum audiendumque putavi, ſemperque dolui..... pacem repudiari...; ſemperque mea conſilia, pacis & togæ ſocia, non belli atque armorum fuerunt..... multa de pace dixi, & in ipſo bello eadem etiam cum capitis mei periculo dicam.

Cic. pro Marcello.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue du Hurepoix, près le Pont Saint-Michel.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

ADAMS 1851
v.6

On trouve chez le même Libraire les volumes suivans du même Auteur, qui ont précédé cet Ouvrage, & qui en font partie.

Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, première époque, 3 vol. *in*-12, 9 liv.

Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, seconde époque, ou Histoire de la querelle de Philippe de Valois avec Edouard III, 4 vol. *in*-12, 12 liv.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ

De la France & de l'Angleterre, & à l'Hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, &c.

CHAPITRE QUATRIEME.

HISTOIRE de MARIE STUART & d'ELISABETH d'Angleterre, depuis la mort de FRANÇOIS II, juſqu'à la mort de MARIE STUART.

1560-1587.

N^a. Nous eſpérons qu'on nous permettra de traiter avec quelque étendue ce ſujet ſi important en lui-même & qui appartient ſi eſſentiel-

ment à l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, dont il forme une des époques les plus intéreſſantes. Nous nous ſommes propoſé de diſcuter & de réſoudre la queſtion qui concerne l'innocence de Marie Stuart, & nous conſacrerons à cet examen & aux détails de l'Hiſtoire de cette Princeſſe, ce ſecond volume tout entier.

MARIE Stuart, quoiqu'elle eût vu en France pendant le court & triſte regne de François II ſon mari, des violences & des horreurs, prémices d'horreurs plus grandes, aimoit ce pays, où elle avoit été amenée dès ſa tendre enfance, & où elle avoit été élevée. La véritable patrie eſt le lieu qui a vu naître nos premières affections, & qui en a produit les objets. A peine Marie Stuart ſe ſouvenoit-elle de l'Ecoſſe, qu'elle avoit quittée à l'âge de ſix ans; elle ſavoit ſeulement, par tradition, qu'elle n'y retrouveroit point cette politeſſe de

la Cour de France, ni ces fêtes & ces plaisirs que Catherine de Médicis mêloit toujours aux affaires, & quelquefois aux crimes. Marie avoit vu d'ailleurs sous Henri II des jours brillans & heureux, dernier crépuscule de ce beau regne de François I, qui fut le triomphe de la galanterie & des Lettres. Les l'Hôpital, les Ronsard, les Joachim du Bellay, tous les Poëtes de ce temps, avoient célébré sa beauté naissante, ses douces vertus & ses talens, pour le moins égaux aux leurs (*a*).

(*a*) A l'âge de treize ou quatorze ans, elle récita publiquement, dans une salle du Louvre, en présence du Roi Henri II, de la Reine Catherine de Médicis & de toute la Cour, un discours latin de sa composition, où elle soutenoit (contre le préjugé dèslors commun) qu'il sied aux femmes d'être instruites, & que les belles connoissances sont pour elles une grace de plus. Observons

Cette femme, que la nature avoit faite pour être le modèle des Graces

---

cependant que cet appareil de réciter en public un diſcours latin, comme un Orateur de l'Univerſité, caractériſe l'eſprit du temps & paroît être un reſte de pédantiſme; mais ce qui eſt certainement un mérite, c'eſt que les Poéſies françoiſes de Marie Stuart annoncent un eſprit nourri des grands modèles de l'antiquité, qu'elle ſavoit même ſe rendre propres, autant que l'imperfection d'une langue encore au berceau pouvoit le permettre. On a de cette Princeſſe une Elégie ſur la mort de François II, ſon mari, où l'on ne trouve aucune de ces déclamations vagues, de ces hyperboles giganteſques, ſi communes alors dans les écrits de ce genre. Les idées en ſont ſimples, les ſentimens vrais, & l'expreſſion, quoique ſouvent foible & vicieuſe, a moins d'obſcurité qu'elle n'en a dans la plûpart des Poéſies du temps.

Et mon pâle viſage
De violette teint,
Qui eſt l'amoureux teint.

chez la nation même qui ſert de modèle aux autres dans ce genre, alloit

---

Eſt viſiblement une traduction de ce vers d'Horace :

Nec tinctus violâ pallor amantium.

On a dit depuis :

Pâleur qui marque une ame tendre
A bien ſon prix.

C'eſt le *pallor amantium* ſans le *tinctus violâ*, image peut-être plus agréable en latin qu'en françois.

Rien n'eſt plus naturel ni plus dans le goût ſimple de l'Antique, que cette ſtrophe où la Reine peint l'objet de ſes regrets comme toujours préſent.

Si je ſuis en repos
Sommeillant ſur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le ſens qui me touche,
En labeur, en recoy (*)
Toujours eſt près de moy.

On jugeoit alors que Marie Stuart écrivoit fort bien en proſe, que ſes lettres

* Recoy, *requies*, repos, oppoſé à labeur, *labor*, travail.

regner ſur de ſauvages montagnards, ſur de farouches Puritains, ſur des

---

étoient éloquentes & ſa converſation pleine de charmes; on trouvoit qu'elle embelliſſoit juſqu'à ſa langue naturelle, qui de ſoi, dit Brantôme, eſt fort rurale, barbare, mal-» ſonnante & ſéante; » elle la parloit, ajou-» te-t'il, de ſi bonne grace, & la façon-» noit de telle ſorte, qu'elle la faiſoit très-» belle & agréable en elle, mais non en » autres ».

Pour mieux connoître les délicateſſes de notre langue, Marie fit compoſer une Rhétorique françoiſe, par un Rhéteur du temps, dont il faut avouer que le nom eſt reſté aſſez obſcur; c'eſt Antoine Fochain, de Chauny en Vermandois.

Comme elle embelliſſoit les langues, elle embelliſſoit auſſi tour-à-tour l'habit françois, eſpagnol, italien, & juſqu'à l'habit des ſauvages de ſon pays. » Elle paroiſſoit, dit Brantôme, » en un corps mortel & ha-» bit barbare & groſſier, une vraie déeſſe. Il ajoute » : qu'il la faiſoit très-beau voir, » après la mort de François II, dans ſon

peuples auſſi diviſés que l'étoient alors les François, encore moins ſoumis,

---

» grand deuil blanc, car la blancheur de » ſon viſage contendoit avec la blancheur » de ſon voile, & l'emportoit ». On fit ſur ce deuil & ſur ce voile une chanſon, qui peut donner une idée de la galanterie de ce temps.

L'on voit ſous blanc atour,
En grand deuil & triſteſſe
Se promener maint tour
De beauté la déeſſe,
Tenant le trait en main
De ſon fils inhumain.

Et Amour ſans fronteau
Voleter autour d'elle,
Déguiſant ſon bandeau
En un funèbre vèle (*)
Où ſont ces mots écrits :
Mourir ou être pis.

Marie réuniſſoit tous les talents aimables,

* Voile.

& ſur-tout moins polis, que l'âpreté des contentions théologiques, jointe

---

la danſe, la muſique, le goût du chant, l'art de toucher le luth *de cette belle main blanche & de ces beaux doigts ſi bien façonnés qui ne doivent à ceux de l'Aurore.*

Brantôme repréſente cette Princeſſe le jour de ſon mariage avec le Dauphin François, cent fois plus belle qu'une déeſſe du ciel, » fût au matin à aller aux épouſailles en » brave Majeſté, fût après dîner à ſe pro- » mener au Bal, & fût, ſur le ſoir à s'a- » cheminer d'un pas modeſte & façon dé- » daigneuſe pour offrir & faire ſon vœu au » Dieu Hymenée.

Le célèbre l'Hôpital qui fut depuis Chancelier, fit ſur ce mariage une pièce de vers, où l'on voit qu'il loue le Dauphin par bienſéance & Marie Stuart par inclination. L'éloge du Dauphin ſe borne à des préſages, à des eſpérances.

Plurima in illo
Semina virtutis ſunt non obſcura paterna.

à l'orgueil ariſtocratique, rendoit inſenſibles aux talens aimables & inac-

---

Celui de Marie Stuart eſt d'un autre ton.

Illa autem præſtat reliquis pulcherrima formâ
Virginibus, comiteſque ſuas ſupereminet omnes:
Aſpectu venerandâ, putes ut numen ineſſe,
Tantus in ore decor, Majeſtas regia tanta eſt:
Acceſſere etiam divina Palladit artes
Et major ſexu prudentia, major & annis;
Quæ bona, ſi poſita in mediocri ſorte fuiſſent,
Per ſe magna tamen poterant atque ampla videri.

. . . . . .

Num ſtudiis, genere atque opibus, num denique formâ
Invenient aliam, quæ ſe huic componere poſſit?

Aſpectu veneranda, putes ut numen ineſſe,

n'eſt pas un trait qui s'offre de lui-même dans le portrait d'une femme de dix-huit ans; il doit être caractériſtique. Les autres traits paroiſſent également ſentis.

Le Poëte promet à ces auguſtes Epoux une

ceſſibles à la ſéduction des Graces.

Les conjonctures rendoient encore la conduite de Marie à l'égard d'Eliſabeth, délicate & difficile. C'étoit un grand malheur pour Marie d'avoir été nourrie par les Guiſes, ſes oncles, dans la perſuaſion que l'Angleterre &

---

poſtérité nombreuſe, & déjà il partage entre leurs fils tous les ſceptres de l'Europe. » Mes enfans, dit-il, verront les grandeurs » de cette glorieuſe race, & diront : *Notre* » *père, notre ayeul les avoit prédites* ». Trois ans après, le Poëte avoit vu lui-même ſes prédictions démenties.

Joachim Du Bellay voit dans ce mariage la fin de cette longue Rivalité de la France & de l'Angleterre. Il n'a pas mieux rencontré. Au reſte, il ne célèbre que Marie Stuart & ne dit rien du Dauphin; Marie étoit ſeule l'objet de l'amour public & le ſujet de tous les éloges.

Raptus Tyndaridis parùm pudicæ
Ob formam & faciem nimis venuſtam

l'Irlande lui appartenoient, & qu'Elisabeth n'étoit qu'une bâtarde & une usurpatrice. Par malheur encore, cette idée n'étoit pas sans fondement. Les passions de Henri VIII avoient semé dans sa famille des divisions inévitables; car qui peut renoncer à deux Couronnes, quand on croit y avoir droit? & il étoit presque impossible qu'Elisabeth & Marie ne crussent pas

---

Europam atque Asiam decem per annos
Collisit nimiùm gravi duello.
Castus Scottidis at thorus puellæ,
Quâ nec pulchrior est pudiciorque,
Quâ nec candidior benigniorque
Aut est, aut fuit, aut erit puella,
Gallum belligerum ac ferum Britannum
Bellis tam gravibus diù æstuantes,
Uno sub Duce, legibus sub iisdem,
Iisdem sub titulis, Deo sub uno,
Pace perpetuâ jugabit olim.
O ter conjugium quaterque felix!
O latam populi hinc & inde sortem!
O pulchram & lepidam & piam puellam!

l'une & l'autre leurs droits inconteſtables.

Goodall. vol. 1, p. 175.

Eliſabeth envoya ſommer la Reine d'Ecoſſe de ratifier le traité d'Edimbourg, qui portoit renonciation de la part de Marie aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Marie répondit que ce traité, fait dans un temps où elle ne pouvoit qu'obéir, n'étoit point ſon ouvrage, qu'il n'avoit pas même été ratifié par le Roi ſon époux, qu'elle devoit reſpecter les raiſons qui avoient empêché François II d'y donner cette dernière ſanction, qu'elle devoit du moins les éxaminer, qu'elle alloit en Ecoſſe conférer avec ſes ſujets, & prendre les lumières néceſſaires ſur cet objet important : elle demandoit en conſéquence un ſauf-conduit pour ſon voyage, Eliſabeth le refuſa.

Quoique ce refus flattât le deſir ſecret que Marie avoit de reſter en France, elle ſentit que ſon devoir l'ap-

pelloit en Ecoſſe, & elle réſolut de braver tous les dangers dont ce refus la menaçoit. » J'ai bien échappé, dit-» elle, au frere (Edouard VI) pour » venir en France ; j'échapperai de » même à la ſœur pour retourner en » Ecoſſe ».

Le Cardinal Charles de Lorraine ſon oncle, chez qui elle s'étoit retirée à Rheims, pendant qu'on préparoit tout pour ſon départ, lui propoſa de laiſſer ſes pierreries & ſes bijoux, qu'il lui feroit, diſoit-il, remettre dans la ſuite par une voie ſure : » quand j'expoſe » ma perſonne, répondit Marie, crain-» drois-je pour des bijoux ? » Nous ne relevons cette petite circonſtance, que parce que, ſelon les Huguenots, l'intention du Cardinal, homme très-avide, étoit de dépouiller ſa nièce, comme il avoit, diſent-ils, dépouillé par artifice le Cardinal Jean, ſon oncle, de la plupart de ſes bénéfices. Le

même Cardinal Charles s'étoit fait donner par la Reine Régente d'Ecoſſe, ſa ſœur, les Abbayes de Kelſo & de Melroſſ, deux des plus riches bénéfices de l'Ecoſſe.

Une queſtion bien importante étoit de ſavoir quelle alloit être la Religion dominante en Ecoſſe. Jacques Stuart, Prieur de Saint-André, frère naturel de Marie, connu depuis ſous le nom de Comte de Murray, étoit à la tête des Proteſtans; les Evêques, mais peu de Seigneurs laïques, à la tête des Catholiques. Les Chefs des deux Partis paſſèrent la mer, & vinrent en France plaider leur cauſe devant leur jeune Reine; elle étoit décidée pour la Religion Catholique, mais elle ſavoit que ſon devoir étoit d'écouter tout le monde; d'ailleurs les Seigneurs François qui avoient fait la guerre en Ecoſſe pour elle & pour François II, & que le traité d'Edimbourg avoit ra-

menés en France, lui conseilloient de ménager le Parti Protestant, comme le plus fort; le Prieur de Saint-André vint lui-même en France rendre ses hommages à sa sœur & à sa Souveraine; elle étoit douce & facile, il gagna aisément sa confiance, quoiqu'on l'eût avertie de se défier de l'ambition de ce frère, qui n'aspiroit pas à moins qu'à la Couronne, il tira d'elle un pouvoir d'assembler les Etats, pour faire avec eux les réglemens qui seroient jugés nécessaires, & en vertu de ce pouvoir, auquel elle n'avoit pas cru donner tant d'étendue, elle trouva en arrivant en Ecosse, que son Royaume n'étoit plus de sa Religion, les Etats avoient proscrit la foi Catholique, ils avoient consommé l'ouvrage de la Réforme, déjà fort avancé par les opérations précédentes : à peine fut-il permis à la Reine d'avoir une Messe dans sa chapelle.

Marie s'étoit embarquée à Calais, bien moins occupée des dangers de la mer ou de la crainte de tomber entre les mains des Anglois, que du regret de quitter la France (*a*). Au moment où l'on ſortoit du port, elle vit périr un bâtiment; la plus grande partie de l'équipage fut noyée. *Ah!* s'écria la Reine, *quel augure pour un voyage!*

Pendant la navigation, elle eut toujours les yeux fixés ſur les côtes de France, tant qu'elle put les appercevoir. » Didon, au départ d'Enée, » tournoit ſes regards vers la mer,

---

(*a*) » Hélas! dit Brantôme, elle n'y avoit » aucune envie ni volonté; je lui ai vu dire » ſouvent & appréhender comme la mort » ce voyage, & deſiroit cent fois de de- » meurer en France ſimple douairière, & » ſe contenter de ſon Touraine & Poitou » pour ſon douaire donné à elle, que d'al- » ler regner là dâns ſon pays ſauvage.

» pour moi, disoit-elle, c'est la terre » qui attire & fixe les miens ». La nuit étant venue, elle se fit préparer un lit sur le tillac, & ordonna qu'on l'éveillât dès la pointe du jour, si l'on pouvoit encore voir la France; à son réveil elle jetta un triste & dernier regard sur ces côtes, qui commençoient à se confondre avec les nues & avec les flots, elle s'écria plusieurs fois : *adieu France, adieu, je ne te verrai plus*, & versa un torrent de larmes, aimables mouvemens d'une ame jeune & tendre, dont la sensibilité est encore dans toute sa fleur. Sa consolation fut de parler de la France avec des femmes françoises, dont elle voulut toujours être servie, & de relire, en pleurant, les vers faits pour elle en France, les Elégies dont son départ avoit été le sujet, enfin tous les monumens de l'amour qu'elle avoit inspiré aux François. Quand elle rencontroit

Keith, p. 179; Jebb. vol. 2, p. 483. Camden. Elis; Brantôme, Dames Illust, art. Marie Stuart.

dans ces écrits quelque trait ingénieux & tendre, elle s'interrompoit, & le sourire à la bouche & les larmes aux yeux, elle s'écrioit : *aimable, aimable Nation, je ne cesserai jamais de t'aimer !*

La bonté, l'humanité, la pitié pour les malheureux, toutes les vertus douces & tendres de son caractère, éclatoient & se développoient en toute occasion. Son premier soin, en montant sur sa galère, fut de réformer l'usage inhumain de battre les Forçats ; elle conjura le Grand-Prieur de Lorraine, son oncle, d'assurer sur ce point l'exécution de ses ordres. » Elle » avoit, dit Brantôme, une com- » passion extrême de leur misere, & » le cœur lui en faisoit mal. Brantôme remarque à ce sujet » que jamais » elle n'avoit pris plaisir ni eu le cœur » de voir défaire les pauvres crimi- » nels par Justice, comme beaucoup » de grandes que j'ai connues, dit-il ».

Quel ſiècle que celui où cette averſion pour voir ſouffrir des malheureux, devient un ſujet d'éloge pour une jeune Reine ! Mais l'éloge eſt juſte, & ce trait d'humanité devient un trait de caractère, quand il a l'uſage & l'eſprit du ſiècle à combattre.

Charles IX, trop enfant alors pour ſentir le prix du tréſor qui lui échappoit, laiſſa partir Marie Stuart, il la regretta dans la ſuite; ce Prince, ſi l'on en croit Brantôme, devint éperduement amoureux d'elle ſur ſon portrait : il ne pouvoit ſe laſſer de le regarder. » Non, s'écrioit-il quelquefois, » mon Royaume entier n'a rien de » comparable à cette femme ! que » mon frère étoit heureux ! je ſerois » content de mourir comme lui après » l'avoir poſſédée ».

Un brouillard ſi épais qu'on ne pouvoit ſe voir de la proue à la pouppe, déroba Marie Stuart à la flotte an-

gloiſe, qui croiſoit dans ces mers pour l'enlever, mais ſa galère penſa ſe briſer contre des écueils que ce même brouillard empêchoit d'appercevoir. Les Pilotes l'avertirent du danger qu'elle avoit couru. *Ah!* dit-elle, *ſi mon Peuple n'avoit pas intérêt à ma vie, que m'importeroient les écueils?*

Elle débarqua en Ecoſſe le 19 Août 1561. Comme on ne l'attendoit pas, on n'avoit pu faire aucuns préparatifs pour la recevoir; ſon pays s'offrant à elle dans toute ſa pauvreté, bleſſa ſes yeux, accoutumés à l'éclat de la Cour de France, il falloit voyager ſur de mauvaiſes petites haquenées du pays: *où ſont*, dit la Reine, *ces ſuperbes montures & ces voitures de France ſi commodes?*

Ses ennemis mêmes conviennent que ſon adminiſtration fut pleine de raiſon & de douceur, qu'elle attaqua les abus avec précaution & avec fermeté, qu'elle travailla ſans précipita-

tion, mais sans négligence au rétablissement de l'ordre; elle parut donner sa confiance au Prieur de Saint-André son frère, qu'elle fit Comte de Murray, qu'elle combla de bienfaits, & qui fut dans la suite son plus ardent persécuteur; elle protégea la Religion Protestante, parce qu'elle la trouva établie, mais elle garda la sienne, & la réforme, déjà intolérante, ne le put souffrir.

La Reine ayant voulu le lendemain de son arrivée faire dire la Messe dans sa chapelle, on pensa tuer son Aumônier jusques dans sa chambre & sous ses yeux, on insulta ceux qui voulurent allumer les cierges, on crioit partout à l'*idolâtrie*, on demandoit si une Princesse *idolâtre* pouvoit avoir quelque autorité, même en matière civile, on prioit Dieu de changer le cœur de la Reine, ou de donner au cœur *& au bras* de ses élus la force de résister *à la*

rage des Tyrans ; on diſoit hautement en chaire qu'une Meſſe étoit plus à craindre qu'une armée de dix mille hommes ; le Lord Lindeſey ſoutenoit que tout *idolâtre* méritoit la mort ; quand la Reine fit ſon entrée à Edimbourg, toutes les décorations repréſentoient les traits de l'Ancien Teſtament, relatifs au châtiment des Idolâtres. A tant d'inſolence & de fanatiſme, Marie n'oppoſoit que la patience & la bonté. *Quel commencement d'obéiſſance !* diſoit-elle en ſoupirant, *& quelle en ſera la ſuite ?*

Le Conſeil particulier de la ville d'Edimbourg, ayant banni comme cohorte de l'Antechriſt, c'eſt-à dire du Pape, les Prêtres & les Moines avec les fornicateurs & les adultères, la Reine, comme il s'agiſſoit de défendre des opprimés, crut devoir venir au ſecours des Prêtres ; la proclamation du Conſeil d'Edimbourg fut caſſée, comme ren-

due par des Juges qui avoient excédé leur pouvoir, & comme confondant l'innocent avec le coupable ; on publia que la Reine protégeoit les impudiques & les adultères à cause de la conformité des mœurs.

Voilà ces Sectaires qui s'étoient tant élevés contre la persécution quand ils avoient été persécutés ; comment étoient-ils devenus persécuteurs eux-mêmes ? C'est que la persécution irrite, & que l'irritation porte naturellement à la violence & à la persécution ; c'est que les hommes veulent toujours se venger, & ne savent pas même se venger. Des opprimés, qui, devenus puissans à leur tour, se vengeroient par la clémence & la modération, auroient trop d'avantage sur leurs ennemis ; les hommes n'en savent pas tant, ils se vengent par routine, & selon la méthode vulgaire, comme ils suivent en tout genre les

uſages qu'ils trouvent établis, & comme ils font la guerre, parce qu'on l'a toujours faite.

Le Clergé réformé fit une députation ſolemnelle à la Reine, pour la prier, ou plutôt pour lui enjoindre de renoncer à l'idolâtrie. L'impétueux Knox, pendant le regne de la fille aînée de Henri VIII en Angleterre, avoit fait contre le droit héréditaire des femmes, un livre avec ce titre, tiré de l'Apocalypſe, ſelon l'uſage des Fanatiques : *Premier ſon de la trompette contre le gouvernement monſtrueux des femmes*; il ne traita pas mieux la douce & patiente Marie d'Ecoſſe, que la cruelle Marie d'Angleterre; il n'appelloit jamais la Reine d'Ecoſſe ſa Souveraine, que *Jéſabel;* elle crut que des marques d'eſtime & des égards flatteurs, prodigués par une jeune Reine, pourroient apprivoiſer cette bête farouche; elle lui offrit un libre accès auprès d'elle.

Si

» Si vous trouvez, lui dit-elle, quel-
» que chose à reprendre dans ma con-
» duite, avertissez-moi sans ménage-
» ment, mais que ce soit en particu-
» lier, ne m'aviliſſez pas aux yeux de
» mon peuple dans vos Sermons : Ma-
» dame, répondit Knox, je suis char-
» gé d'un ministère public ; venez à
» l'Eglise, vous y entendrez l'Evan-
» gile de vérité, je ne suis pas obligé
» de l'annoncer à chaque personne en
» particulier, & mes occupations ne
» me le permettroient pas. Ses occu-
» pations ne lui permettoient pas
d'instruire sa Souveraine qui daignoit
l'en prier ! Il lui cita Phinée tuant
Zambri & Cozbi, au moment où ils
se livroient au crime ; Samuel coupant
Agag en morceaux, Elie faisant mou-
rir les Prêtres de Baal, & les faux
Prophètes de Jésabel, en présence
même d'Achab ; il parut très-disposé
à suivre ces exemples, cependant par

accommodement il voulut bien être soumis à la Reine, *comme Paul l'avoit été à Néron;* il avoue lui-même dans son histoire qu'un jour il traita la Reine avec tant de sévérité, qu'oubliant la fierté de son rang, elle fondit en larmes devant lui; loin d'être touché d'un tel abaissement de sa Souveraine, il redoubla ses reproches insolens, & l'on voit dans son récit qu'il s'applaudit de cette étrange scène. Quel étoit le fondement de tant de reproches, & la cause de tant d'emportemens? Marie entendoit la Messe; car d'ailleurs tous les Historiens conviennent qu'alors au moins sa conduite étoit irréprochable, mais tout étoit crime aux yeux de Knox & de ses semblables; la galanterie la plus innocente, les moindres amusemens, la danse, la parure, les festins, les spectacles étoient des abominations; quelques ornemens que les femmes

Knox, P. 332, 333. Keith, Buchanan. Camden.

portoient sur leurs habits devoient attirer la vengeance de Dieu sur tout le Royaume, l'aimable enjouement de la Reine annonçoit un cœur corrompu, le charme de ses manières étoit un piége du démon, son indulgence pour les foiblesses étoit une condescendance intéressée pour le vice. Le Marquis d'Elbeuf son oncle, & quelques jeunes gens de la Cour avoient cassé des vitres chez une courtisane, nommée Alison Craig ; le Clergé Protestant exigea une réparation solemnelle de ce scandale, & une punition exemplaire des coupables ; Marie répondit en souriant : « mon oncle est étranger, » les autres sont bien jeunes, ils n'y » retourneront plus, j'y mettrai or- » dre. » Cette modération parut la preuve d'une corruption incurable ; cependant le Comte d'Arran, fils du Duc de Châtelleraut, entretenoit publiquement un commerce avec cette

même Aliſon Craig, & le Clergé Proteſtant le lui pardonnoit en faveur du zèle qu'il montroit pour les progrès de la réformation.

Des gens du peuple excités par ces prédicans fanatiques, ayant commis de nouvelles inſolences dans la Chapelle de la Reine, on crut devoir arrêter ce déſordre ; deux de ces coupables furent dénoncés & cités, auſſitôt Knox envoie des lettres circulaires à tous les chefs du parti pour les ſommer de venir défendre leurs frères opprimés ; « vous ne perſécutez ces » ſaints, dit-il à la Reine, qu'à l'inſ- » tigation de vos Papiſtes, & que par » l'inſpiration du Prince des ténèbres. » Knox triompha, il fallut lui remettre les coupables. Telle étoit la Nation que Marie Stuart avoit à gouverner, & que ſa clémence & ſa douceur alloient peut-être forcer à vivre en paix, ſi toutes ſes meſures n'euſſent

été déconcertées par les intrigues de l'Angleterre.

Il paroît auſſi que Marie étoit ſincèrement diſpoſée à vivre en bonne intelligence avec Eliſabeth, & qu'elle auroit aiſément ſacrifié ſes prétentions au bien de la paix, moyennant un traité ou un acte parlementaire qui lui eût aſſuré la ſucceſſion d'Angleterre, à défaut d'enfans nés d'Eliſabeth. Cette Reine ne pouvoit avoir aucune raiſon légitime de ſe refuſer, comme elle fit toujours, à cet arrangement, qui ne lui faiſoit aucun tort, & qui étoit ardemment deſiré par une grande partie des Anglois les plus attachés à Eliſabeth. Le prétexte qu'elle allégua de ne pas vouloir fournir à ſa rivale des armes pour la détrôner, n'étoit véritablement qu'une défaite. La déclaration qu'on lui demandoit n'eût rien ajouté aux droits de Marie, Eliſabeth n'auroit reconnu dans cette

Princeſſe aucun droit actuel à la Couronne d'Angleterre, elle l'auroit ſeulement raſſurée contre la crainte que les Anglois ne vouluſſent l'exclure comme étrangère, ou qu'Eliſabeth elle-même par haine ou par caprice ne fît paſſer la Couronne à quelque autre au préjudice de Marie.

On prétend excuſer le refus d'Eliſabeth, en diſant qu'à l'exemple du Roi Henri VII ſon ayeul, elle ne vouloit pas que le Parlement entrât dans les arrangemens relatifs à la ſucceſſion ; il falloit en ce cas qu'elle donnât à Marie une aſſurance équivalente à un acte parlementaire : d'ailleurs, Marie n'étoit pas obligée de ſe prêter à ces jalouſies politiques, qui ne regardoient que le gouvernement intérieur.

Les vrais motifs d'Eliſabeth étoient la haine furieuſe & la jalouſie exceſſive qu'elle avoit conçues contre Ma-

rie Stuart, & qu'elle ne pouvoit pas même dissimuler. Cette femme si réservée, qui ne disoit jamais que ce qu'elle vouloit, ne se connoissoit plus dès qu'il s'agissoit de Marie Stuart ; ses yeux s'enflammoient, son ton devenoit aigre & dur. La Reine d'Angleterre avoit un grand avantage sur la Reine d'Ecosse, celui de savoir gouverner ; mais Marie avoit un grand avantage sur Elisabeth, celui de savoir plaire.

Les prétentions ou les droits de Marie pouvoient avoir fait naître l'aversion d'Elisabeth, & pouvoient la nourrir, mais c'étoit une haine personnelle, plus qu'une haine politique, & une jalousie de femme, plus que de Souveraine. La musique, la danse, la poésie, tous les arts, tous les talens dans lesquels Marie passoit pour exceller, Elisabeth s'y exerçoit avec une émulation marquée, & jamais elle

n'étoit contente des applaudiſſemens qu'on lui donnoit, ſi on ne lui avoit pas dit qu'elle effaçoit la Reine d'Ecoſſe.

Elle ne ſe laſſoit point de faire des queſtions ſur cette Reine, dans l'eſpérance de lui découvrir des défauts, ou de ſe faire accorder quelque ſupériorité ſur elle; elle demanda une fois ſans détour à Melvil, Ambaſſadeur d'Ecoſſe, laquelle étoit la plus belle de Marie ou d'elle; la queſtion étoit embarraſſante, faite ſur-tout par une Reine qui attachoit un ſi grand prix à la beauté, qu'elle ne ſe laiſſoit jamais voir que dans tout l'éclat que la parure peut y ajouter. Melvil prit le parti d'éluder la difficulté. » Marie eſt, » dit-il, la plus belle femme de l'E- » coſſe, comme Eliſabeth eſt la plus » belle femme de l'Angleterre ». La taille étoit ſur-tout ce qu'on vantoit dans Marie; il n'en fut jamais, dit-on,

Mém. de Melvil. Camden.

de plus riche, de plus régulière ni de mieux proportionnée ; l'imagination même n'alloit point au-delà, ce fut auſſi ce qu'attaqua Eliſabeth : » du » moins, dit-elle, Marie n'eſt pas ſi » grande que moi », ici Melvil ſe crut obligé d'avouer que Marie étoit un peu plus grande. » Elle l'eſt donc trop, repliqua aigrement Eliſabeth. Melvil ſourit, ſe tut, & conſigna ce trait dans ſes Mémoires.

Keith, Strype. Haynes. *& alii paſſim.*

Cependant Eliſabeth vouloit montrer de l'attachement pour Marie ; elle mettoit un faux air d'intérêt dans ſes queſtions, elle entretenoit avec Marie un commerce de lettres, elle l'appelloit *ſa chere couſine, ſa bonne, ſon aimable ſœur*, elle lui faiſoit des préſens, elle donnoit des conſeils perfides à ſa parente qui la conſultoit dans la ſimplicité de ſon cœur ; mais ſa diſſimulation étoit mal-adroite, ſes démonſtrations exagérées, rien de ſim-

ple, rien de naturel ; d'ailleurs au moindre éloge qu'elle entendoit faire de Marie, ſon cœur la trahiſſoit, la patience lui échappoit. Ce qui prouve la candeur de Marie, & le beſoin qu'elle avoit d'aimer & d'être aimée, c'eſt qu'elle ait pu être long-temps la dupe d'une amitié ſi groſſierement affectée & ſi fréquemment démentie. Quand Melvil, ſon Ambaſſadeur, lui eut dévoilé l'ame d'Eliſabeth & l'eut inſtruite à s'en défier, elle pleura comme ſi elle eût appris la perte d'une amie.

Le grand ſujet de plainte d'Eliſabeth contre la Reine d'Ecoſſe, eſt que cette Princeſſe ou ſes partiſans ne ceſſoient d'intriguer en Angleterre & que le nom de Marie ſe trouvoit dans toutes les cabales & toutes les conjurations contre Eliſabeth. Marie entretenoit ſans doute des correſpondances avec les Catholiques d'Angle-

terre, comme Elisabeth avec les Protestants d'Ecosse, & avec plus de droit, puisqu'elle avoit des intérêts à ménager en Angleterre & qu'Elisabeth n'en avoit point d'autres en Ecosse que celui de troubler l'administration de Marie, mais en supposant le droit égal, ce n'est pas Marie qui en a le plus abusé. Au reste, à travers les imputations de parti, la vérité est difficile à démêler. Si Marie conspiroit contre la personne d'Elisabeth, on ne peut que la condamner; si le but de ses prétendues intrigues étoit de détrôner Elisabeth, on conçoit que celle-ci croyoit avoir lieu de se plaindre, quoiqu'à la rigueur les droits de Marie pussent aller jusques-là. Mais si Marie travailloit seulement à faire reconnoître par la nation Angloise sa qualité de présomptive héritière & à se faire assurer la succession à défaut

d'enfans nés d'Eliſabeth, nous ne voyons pas que celle-ci eût le moindre droit de s'en plaindre, c'étoit Marie au contraire qui avoit à ſe plaindre du refus obſtiné d'Eliſabeth à cet égard.

Une des conjurations contre Eliſabeth dont on fit le plus de bruit dans ce temps, eſt celle des la Poole, Arthur & Edmond, neveux du Cardinal Polus. Etrangers à la Maiſon Tudor, ils avoient auſſi leurs droits au trône à titre de Plantagenets & d'Yorks; cependant il paroît que ce fut pour Marie qu'ils conſpirèrent, & ils implorèrent le ſecours des Guiſes; ils devoient faire proclamer Marie Reine d'Angleterre, & Arthur de La Poole devoit être fait Duc de Clarence. Arrêtés & interrogés, ils avouèrent tout leur complot, qu'ils croyoient très-innocent, parce qu'il ne devoit avoir ſon exécution qu'après la mort

d'Eliſabeth. On leur répréſenta que c'étoit prévoir les malheurs de bien loin (on étoit alors en 1561. Eliſabeth avoit vingt-huit ans) » pas de » ſi loin, dirent-ils, Eliſabeth doit » mourir au printemps prochain «. Comment, leur dit-on, le ſavez-vous? » Des Aſtrologues nous l'ont » aſſuré ». Eliſabeth leur fit grace en faveur de leur naiſſance ou en faveur de leur imbécille crédulité. Dans ce complot auſſi criminel qu'on voudra, il n'étoit pas queſtion de détrôner Eliſabeth, mais ſeulement d'aſſurer ſa ſucceſſion à Marie; il ne paroît pas d'ailleurs que Marie ait eu part à ce projet.

Eliſabeth s'alarmoit ou feignoit de s'alarmer de tout; elle fit mettre à la tour de Londres le Comte & la Comteſſe de Lennox, quoique la Comteſſe fût ſa couſine germaine, parce qu'elle ſut que la Reine d'Ecoſſe

entretenoit des correſpondances avec eux. Ils étoient, après les Hamiltons, les plus proches parens de Marie, du côté paternel, ils étoient d'ailleurs ſes ſujets, n'étant, pour ainſi dire, que fugitifs en Angleterre & ayant le principal ſiége de leur fortune en Ecoſſe où le Comte avoit été privé de ſes biens par des troubles antérieurs à l'adminiſtration de Marie. Sont-ce là des correſpondances coupables ou ſuſpectes? Elle en entretenoit avec les Guiſes, par la même raiſon, c'étoient ſes oncles maternels, ils l'avoient faite Reine de France, c'étoient ſes appuis & ſes guides naturels. Après leur mort, le Duc de Guiſe, le balafré, conſerva ſur elle le même empire. Y a-t-il rien dans une telle liaiſon qui puiſſe être la matière d'un reproche, & la conduite contraire ne ſeroit-elle pas juſtement taxée d'ingratitude & d'indocilité?

Quand les Guiſes & Catherine de Médicis tramoient quelque intrigue en Angleterre, ſoit pour empêcher Eliſabeth, en l'occupant chez elle, de ſecourir les Proteſtans François, ſoit pour ſe venger de ce qu'elle les avoit ſecourus, il eſt très-vraiſemblable qu'ils ſe ſervoient du nom de la Reine d'Ecoſſe, peut-être même avec ſon aveu, & c'eſt là ſans doute ce qui a donné lieu à tant de plaintes ſur les intrigues de Marie en Angleterre.

De ces liaiſons néceſſaires avec les Guiſes on a voulu conclure qu'elle ſavoit tous leurs ſecrets, ce qui n'eſt guères vraiſemblable. Au reſte, dans les troubles que les Proteſtans excitoient en Ecoſſe, les Guiſes conſeilloient toujours à Marie d'être implacable, & elle pardonnoit toujours.

Eliſabeth dont la race devoit périr avec elle, auroit voulu éteindre de

même celle de ſa rivale. Ne pouvant l'empêcher de ſe remarier, elle appliquoit du moins toute ſa politique à empêcher que Marie ne fît une alliance qui lui donnât de l'appui & qui la mît en état de réclamer ou la ſucceſſion éventuelle ou même la poſſeſſion actuelle de l'Angleterre; c'eſt ici la clef de toute ſa conduite à l'égard des Prétendans étrangers, c'étoit pour les enlever à ſa rivale qu'elle les amuſoit par des négociations infidieuſes. Comme l'Angleterre & l'Irlande valoient mieux que l'Ecoſſe, en reſtant dans le célibat, elle avoit toujours cet appât à préſenter à tous les Princes pour les détourner de l'alliance d'Ecoſſe. Marie, avant que l'Ambaſſadeur Melvil l'eût déſabuſée du faux zèle d'Eliſabeth, conſulta ſa couſine ſur la propoſition qu'on lui faiſoit d'épouſer l'Archiduc de Gratz, Charles, fils du ſecond lit de l'Em-

pereur Ferdinand I, Elisabeth profita de cet avis pour se faire proposer elle-même à l'Archiduc, en même-temps elle détournoit Marie de ce mariage qui, disoit-elle, la feroit infailliblement exclure de la succession d'Angleterre, parce que les Anglois ne voudroient jamais souffrir le joug d'un Prince de la Maison d'Autriche (*a*). Elle lui conseilloit d'épouser un Seigneur Anglois, agréable à la nation

(*a*) Ils avoient bien souffert celui de Philippe II du temps de la Reine Marie d'Angleterre, mais c'étoit peut-être une raison pour ne vouloir plus de Prince Autrichien. Ce même Philippe II qui, après la mort de Marie d'Angleterre, avoit voulu épouser Elisabeth sa sœur, pour conserver cette Couronne, demanda aussi Marie Stuart pour Dom Carlos son fils, mais ce mariage fut traversé à la fois par la France & par l'Angleterre, qui redoutoient presqu'au même point l'agrandissement de Philippe II.

& elle lui désignoit le Comte de Leicester, qui n'étoit point agréable à la nation, qu'Elisabeth n'avoit point d'ailleurs intention de lui laisser épouser puisqu'elle eut tant de peine à lui pardonner, à lui-même, peu de temps après de s'être remarié à une personne indifférente! La Reine d'Ecosse ayant fait part aux Guises de cette proposition, leur orgueil parut rougir pour elle d'une alliance si disproportionnée, ils l'assurèrent qu'ils sauroient bien, sans une pareille ressource, la rétablir dans tous ses droits; mais Marie trouvoit tant d'apparence à ce que disoit Elisabeth & en trouvoit si peu aux magnifiques promesses de ses oncles, qu'elle consentit d'épouser le Comte de Leicester, pourvu qu'Elisabeth lui assurât sa succession éventuelle; Elisabeth qui ne vouloit ni lui assurer sa succession ni lui laisser épouser le Comte de Lei-

ceſſer, & qui avoit fait manquer le mariage de Marie avec l'Archiduc, rejetta ſans ménagement cette demande; ce fut alors que Marie, éclairée par Melvil, ne put retenir ſes larmes, en voyant ce comble de fauſſeté, dont le ſoupçon même n'avoit pu entrer dans ſon ame.

Marie ne ſongea point à s'en venger, la vengeance n'avoit point de charmes pour elle. L'ambition ne lui étoit pas moins étrangère & n'eut aucune part au choix qu'elle fit d'un ſecond mari. Ce fut le Lord Henry Darnley, fils du Comte & de la Comteſſe de Lennox. Nous avons déjà vu que le Comte de Lennox étoit l'héritier préſomptif de l'Ecoſſe après le Duc de Châtelleraut, auquel même il conteſtoit ſa légitimité; le Lord Darnley, fils du Comte de Lennox, étoit encore par ſa mère héritier préſomptif de l'Angleterre, concurremment

Camden. Buchanan. Keith. Knox.

avec la Reine d'Ecoſſe. Marguerite, fille aînée de Henri VII, Roi d'Angleterre, avoit épouſé après la mort de Jacques IV, Roi d'Ecoſſe, ſon premier mari, le Comte d'Angus, de la maiſon de Douglas; de ce ſecond mariage étoit née une fille, c'étoit la Comteſſe de Lennox. Henry VIII, ſon oncle l'avoit mariée au Comte de Lennox, de la Maiſon Stuart, Ecoſſois, mais réfugié dès-lors en Angleterre. Le Lord Darnley, né de ce mariage avoit donc, comme Marie Stuart, pour biſayeul Henri VII, Roi d'Angleterre, pa Marguerite, Reine d'Ecoſſe, ayeul commune du Lord Darnley & de Marie Stuart. Ceux-ci étoient par conſéquent couſins-germains entr'eux & parens d'Eliſabeth en pareil dégré: mais Marie avoit ſur le Lord Darnley l'avantage d'être iſſue d'un mâ & de l'aîné, c'eſt-à-dire, du R d'Ecoſſe, Jacques V; Darnley de ſe

côté avoit un avantage qui pouvoit compenſer celui-là, c'eſt qu'il étoit né Anglois & qu'il avoit été élevé en Angleterre. Il y avoit dans ce Royaume un parti qui rejettoit la Reine d'Ecoſſe comme étrangère. Ce parti ſe tournoit du côté de Darnley. Le choix que fit Marie, de ce Seigneur, fut donc dicté par le deſir raiſonnable de réunir les droits de deux branches de la maiſon Stuart. Marie ne manquoit ni à ſon nom, puiſqu'elle épouſoit un Stuart (*a*), ni à

(*a*) » Elle ſe remaria, dit Brantôme, » avec un jeune Seigneur d'Angleterre, de » fort bonne extraction, mais non pareil à » elle ». Il n'étoit point ſon pareil, puiſqu'il n'étoit pas Roi, mais il étoit de la même maiſon.

Brantôme dit auſſi que le Roi de Navarre voulut épouſer Marie Stuart en répudiant Jeanne d'Albret, ſa femme, pour cauſe de Religion; mais que la Reine d'Ecoſſe ſe fit un ſcrupule d'épouſer un homme marié.

ſon rang, puiſque ce mariage fortifioit ſes droits à la Couronne d'Angleterre, ni à ſa Religion, puiſqu'elle épouſoit un Catholique, ni même aux conſeils captieux d'Eliſabeth, puiſqu'elle épouſoit un Anglois. On prétend qu'Eliſabeth, qui affecta tant de mécontentement de ce choix, l'avoit fait ſuggérer ſous main à Marie; en effet, dans l'impoſſibilité d'empêcher la Reine d'Ecoſſe de ſe marier, elle devoit lui ſouhaiter, par préférence, pour époux un homme que les biens qu'il poſſédoit en Angleterre laiſſeroient toujours dans la dépendance de cette couronne; ce fut avec l'agrément d'Eliſabeth que Marie fit venir le Comte de Lennox & le Lord Darnley, ſous prétexte de les remettre en poſſeſſion de leurs biens d'Ecoſſe, Eliſabeth feignit de ne pas voir ce que tout le monde voyoit, que cette démarche tendoit à un ma-

riage ; mais en envoyant Darnley en Ecoſſe, elle eſpéroit que la préſence de ce Lord, le plus bel homme de ſon temps, comme Marie étoit la plus belle femme, faciliteroit cette alliance. En effet, on croit généralement que Darnley plût à la Reine d'Ecoſſe, & que cette union politique fut auſſi un mariage d'inclination, c'étoit une convenance de plus.

Lorſque Marie fit part à Eliſabeth de ſes intentions, en lui mandant qu'elle ne prévoyoit aucune objection de ſa part, Eliſabeth lui répondit qu'elle ſe trompoit fort, ſi elle croyoit ce mariage ſans objection, qu'il y en avoit une terrible & ſans réplique, ſavoir que le Catholiciſme, ainſi fortifié en Ecoſſe, n'annonçoit pour ſucceſſeurs à la Couronne d'Angleterre que des Princes élevés dans cette Religion, proſcrite en Angleterre; qu'ainſi en croyant fortifier ſes droits à cette

Mém. de Melvil, Knox, &c.

ſucceſſion, elle les affoibliſſoit. Eliſabeth ordonna en même temps, ſous peine de déſobéiſſance, au Comte de Lennox & au Lord Darnley de revenir en Angleterre, & ſur leur refus, qu'elle avoit prévu & deſiré, elle fit mettre une ſeconde fois à la tour de Londres la Comteſſe de Lennox, ainſi qu'un jeune frère de Darnley, & confiſqua tous les biens que le Comte de Lennox poſſédoit en Angleterre; le mariage ne s'en fit pas moins, Eliſabeth affectant toujours la plus violente colère pour avoir un prétexte de ne point reconnoître les droits de Marie à ſa ſucceſſion, & de cabaler contre elle avec les Proteſtans d'Ecoſſe.

Le 29 Juil. 1565.

Ceux-ci ayant à leur tête le Lord Murray, le propre frère de leur Reine, avoient pris les armes pour s'oppoſer à ſon mariage; la Reine ſe mit elle-même à la tête de ſes troupes & pouſſa

ces

ces rebelles hors du Royaume (*a*) ; ils allèrent implorer la protection d'Elisabeth, qui, voyant leur mauvais succès, commença par exiger qu'ils fissent une déclaration solemnelle devant les Ambassadeurs de France & d'Espagne, qu'elle n'avoit eu aucune part à leur révolte ; d'après cette déclaration qu'ils

(*a*) » Pour encourager ses troupes, dit M. » Robertson d'après Keith, elle marchoit elle-» même à leur tête, toujours à cheval, ses pisto-» lets chargés, elle supportoit toutes les fati-» gues de la guerre avec une force admirable, » son air de gaîté & de résolution inspiroit un » courage invincible à ses troupes ».

Brantôme la représente » comme une seconde » Zénobie, à la tête de son armée, la menant la » première, montée en tête sur une bonne ha-» quenée, vêtue d'un simple cotillon ou juppe » de taffetas blanc, & coëffée d'une coëffe de » crêpe dessus, de quoi j'ai vu plusieurs person-» nes s'étonner, même la Reine-Mère, qu'une » si tendre Princesse & si délicate comme elle » étoit, & avoit été toute sa vie, fût ainsi ha-» bituée aux incommodités de la guerre.

firent ſans balancer, & qui auroit appris à tout le monde la part qu'elle avoit eue à cette intrigue, ſi l'on eût pu l'ignorer; elle les chaſſa de ſa préſence comme des rebelles & des traîtres, reconnus pour tels par leur propre aveu, mais elle leur fit donner ſous main l'argent dont ils avoient beſoin.

L'inévitable fatalité ou la conduite imprudente de Marie fournit bientôt à Eliſabeth les occaſions qu'elle cherchoit de lui nuire. Marie étoit foible, & ne choiſiſſoit peut-être pas toujours avec aſſez de diſcernement ceux qu'elle honoroit de ſa confiance. Un aventurier Piémontois s'en empara, c'étoit David Riccio ou Rizzio, fils d'un Muſicien, Muſicien lui-même, venu en Ecoſſe à la ſuite du Comte de Morette, Ambaſſadeur du Duc de Savoie. Riccio amuſa d'abord Marie par ſon talent qu'elle aimoit, mais plus peut-être encore par ſon accent étranger,

par sa prononciation vicieuse, par la singularité de ses manières, par sa difformité même, qui avoit quelque chose de piquant; ce qui amuse, quoique par le ridicule, peut quelquefois attacher; l'impression du ridicule s'efface par l'habitude, & le plaisir de l'amusement reste; cet homme avoit dans l'esprit l'insinuation qui séduit & le despotisme qui subjugue; il étoit avec adresse bas & insolent tour-à-tour, il se rendit nécessaire à Marie, qui le consultoit sur tout, & ne pouvoit plus se passer de lui. Le Lord Darnley lui-même, pour obtenir la main de Marie, avoit eu besoin de se rendre Riccio favorable. Il s'en souvenoit, & ce n'étoit pas avec reconnoissance; Riccio n'avoit pour lui que la Reine; les Protestans le haïssoient comme un espion du Pape, les Catholiques le mépriseient comme un homme qui aviliſſoit leur parti, les Courtisans étoient jaloux de

Buchanan l. 17, c. 44. Keith, Melvil, Crawford, Spotswood, Knox.

ſa faveur, les Grands déteſtoient ſon inſolence, & le peuple ſon avidité. Le Roi, il faut l'avouer, ne méritoit pas mieux la confiance de ſa femme, & l'obtenoit bien moins; foible & impétueux, ſans principe & ſans caractère, ambitieux ſans aucun des talens qui juſtifient l'ambition, ſans l'activité même qui l'excuſe, il croupiſſoit dans la débauche & dans la crapule.

Un des inconvéniens des Etats qui n'ont point la Loi Salique, c'eſt que les droits de celui qui épouſe l'héritière du Trône, ne ſont point réglés; le Roi Henri (car la Reine lui avoit donné ce titre) vouloit envahir l'autorité, la Reine vouloit la conſerver & réduire Darnley au rang de ſon premier ſujet. Darnley attribuoit avec raiſon cette diſpoſition de la Reine aux conſeils de Riccio, qui avoit intérêt qu'elle gardât l'adminiſtration, puiſqu'elle la lui confioit.

Quand les Seigneurs Proteſtans, dont Riccio avoit principalement abattu le crédit, virent le Roi mécontent, ils s'en rapprochèrent, & le firent inſenſiblement entrer dans leurs intérêts, ils ne ceſſèrent de l'irriter contre Riccio, & parvinrent à le rendre jaloux en mari auſſi-bien qu'en Roi. Ils promirent à Darnley de lui aſſurer l'autorité, ils s'engagèrent même à lui faire déférer la Couronne par le Parlement, ſi Marie venoit à mourir ſans enfans, ils lui demandèrent ſeulement d'avouer le meurtre de Riccio quand il ſeroit commis, c'étoit beaucoup attendre de ce Prince, qui n'avoit de vigueur ni pour le bien ni pour le mal, il promit tout, & la mort de Riccio fut réſolue.

La manière dont ce complot s'exécuta, marquoit un deſſein formel de braver & d'outrager Marie. Elle étoit groſſe & dans ſon ſeptième mois; cette circonſtance, qui demandoit tant de ména-

gement, ne détermina pas même à lui épargner ce ſpectacle d'horreur & d'effroi. La Reine étant à ſouper avec quatre ou cinq perſonnes, du nombre deſquelles étoit David Riccio, le Roi entre dans la ſalle par une porte de derrière, accompagné du Lord Ruthven & de quelques autres conjurés. Ruthven, homme naturellement difforme, à qui la pâleur de la colère & de la maladie donnoit un air encore plus affreux (*a*), & qui, ſe traînant avec peine, ſoutenu par deux hommes, avoit voulu commettre cet aſſaſſinat aux yeux de ſa Souveraine; Ruthven lance un regard foudroyant ſur Riccio, & lui ordonne au nom du Roi de le ſuivre, la Reine demande

(*a*) » C'étoit le plus affreux Ecoſſois qui » ait jamais été, & qu'une longue fièvre » quarte dont il relevoit, avoit encore rendu » plus effroyable, *Fontenelle.*

ſi le Roi a donné cet ordre; le Roi déjà déconcerté par cette queſtion; répond: *vous voyez que je ne dis rien.* La Reine ordonne à Ruthven de ſortir, Ruthven, au lieu d'obéir, s'avance pour ſaiſir Riccio, celui-ci court tout effrayé ſe cacher derrière la Reine, qu'il tient étroitement embraſſée. George Douglas, oncle du Roi, entre dans le même temps avec la foule des conjurés, & ſaiſiſſant l'épée du Roi, en perce la victime au haſard de tuer la Reine elle-même. Le malheureux Riccio, luttant contre la mort & pouſſant des cris lamentables, s'attachoit toujours au fauteuil de la Reine comme à ſon ſeul aſyle, on l'en arrache, Marie veut ſe lever pour le défendre, le Roi la retient, & la Reine n'a plus de reſſource que ſes larmes; mille cris confus de rage & de terreur rempliſſent la ſalle & redoublent l'horreur de cette ſcène, Riccio, entraîné dans une chambre

voiſine, eſt percé de cinquante-ſix coups. On vient annoncer ſa mort à la Reine, alors elle eſſuye ſes larmes; *je ne pleurerai plus*, dit-elle, *je ne ſongerai qu'à la vengeance*, c'étoit la première fois que ce mot étoit dans ſa bouche, & ce ſentiment dans ſon cœur. L'inſolent Ruthven rentre dans la ſalle, il reproche à la Reine toute ſa conduite, ſa foibleſſe pour Riccio, ſon zèle pour la Religion Catholique, ſes liaiſons avec les partiſans déclarés du Catholiciſme, ſes rigueurs envers les Proteſtans rebelles qu'elle avoit chaſſés du Royaume, & qui revinrent tous ce jour même pour la braver ouvertement; il joignit, dit-on, à tant d'outrages la menace de la tuer elle-même, Marie reſta priſonnière.

Elle recouvra promptement ſa liberté, elle regagna aiſément ſon mari, qui déſavoua tout avec ſa foibleſſe ordinaire; mais le coup étoit porté, Ma-

rie ne put retrouver dans son cœur ni estime, ni amitié pour le Roi, elle ne put pas même en feindre, & ce malheureux Darnley, ayant trahi tour-à-tour par sa foiblesse les Catholiques & les Protestans, n'ayant sçu s'attacher ni à sa femme ni à la Nation, fut accablé du mépris de l'une & de l'autre.

Marie fit punir quelques-uns des assassins de Riccio, qui tombèrent entre ses mains, fit grace à un bien plus grand nombre encore; plusieurs des plus coupables se sauvèrent en Angleterre, d'où Elisabeth leur ordonna publiquement de sortir, & où elle les retint en secret, prenant soin de pourvoir à tous leurs besoins.

Les intrigues respectives de Couronne à Couronne continuoient, Elisabeth demandoit toujours la ratification du traité d'Edimbourg, & Marie une déclaration pour la succession; Elisabeth entouroit Marie d'espions, qui se van-

toient d'être ennemis de la Reine d'Angleterre pour être accueillis en Ecosse, & qui révéloient à Elisabeth & au Ministre Cécil les secrets qu'ils arrachoient à la confiance ou à l'indiscrétion de Marie. Dans ces ruses du cabinet, dans ces combats du Machiavellisme, c'étoit toujours Elisabeth qui avoit l'avantage.

19 Juin 1566. Marie accoucha d'un fils, ce fils fut Jacques VI en Ecosse, & Jacques I en Angleterre. On dit qu'il frémissoit à la vue d'une épée nue, & que c'étoit l'effet de l'impression terrible que sa mère étant grosse de lui, avoit éprouvée à l'arrivée imprévue des assassins de Riccio.

Melvil fut chargé d'aller notifier en Angleterre la naissance du Prince d'Ecosse, il rapporte lui-même dans ses Mémoires ce qu'il vit dans cette occasion. Quand il arriva, Elisabeth donnoit un bal, la gaîté brilloit sur son visage & animoit toute l'assem-

blée ; auſſi-tôt qu'on eut appris le ſujet de l'arrivée de Melvil, une morne triſteſſe avoit tout glacé ; Eliſabeth, la tête appuyée ſur ſa main, s'écria douloureuſement : *la Reine d'Ecoſſe eſt mère, & moi je ne ſuis qu'un arbre ſtérile.* L'aſſemblée ſe ſépara ou fut congédiée. C'étoit l'effet du premier mouvement ; le lendemain Eliſabeth ayant eu le temps de ſe compoſer, donna audience à l'Ambaſſadeur, témoigna la joie la plus vive de l'heureuſe nouvelle qu'il apportoit, le remercia de la diligence qu'il avoit faite pour la lui apprendre plutôt ; elle nomma des Ambaſſadeurs pour aller tenir en ſon nom ſur les fonds de baptême l'enfant *de ſa chère ſœur.*

L'infortunée ou imprudente Marie alloit être plongée dans l'abîme du malheur ; Riccio n'avoit été aux yeux de ſes envieux même qu'un homme vil & vicieux, le Comte de Bothwel

(*a*) qui lui ſuccéda dans la faveur de Marie, paroît avoir été un ſcélérat. La Reine d'Ecoſſe, comme nous l'avons dit, n'avoit pas le talent de ſa rivale pour diſcerner le mérite & placer ſa confiance. Cependant les diviſions entre le Roi & la Reine augmentoient tous les jours, le Roi vouloit quitter l'Ecoſſe, la Reine accablée de chagrins vouloit mourir, elle fut dangereuſement malade ; Ducroc, Ambaſſadeur de France en Ecoſſe, écrivoit à la Cour de France : « Elle n'eſt pas bien. Je » crois que la principale cauſe de ſa » maladie eſt un chagrin violent & une » profonde mélancolie, & il ne me pa- » roît pas poſſible qu'elle vienne à » bout de les ſurmonter. Elle répéte » continuellement ces mots : *Je vou-* » *drois être morte* ..... La bonne in- » telligence ne ſera jamais rétablie

(*a*) Jacques Heſburn, Comte de Bothwel.

» entre le Roi & la Reine à moins » que Dieu n'y mette la main ..... » La conduite du Roi eſt déplora- » ble & ſans remède, & l'on ne peut » rien attendre de bon de lui ».

Darnley tomba malade à ſon tour, les ennemis de Marie commencèrent à inſinuer qu'elle l'avoit empoiſonné, c'étoit une calomnie ſans doute, mais cette calomnie, ſes ennemis mêmes n'euſſent peut-être pas oſé la répandre avant ſes liaiſons avec Bothwel.

Les honnêtes gens, les bons citoyens qui aimoient & plaignoient la Reine, & qui gémiſſoient de ſes erreurs, furent conſolés en apprenant qu'au bruit de la maladie du Roi, la Reine avoit volé auprès de lui, pour lui rendre des ſoins & remplir ſes devoirs, ils reconnurent Marie Stuart, elle fit ramener ſon mari en litière de Glaſcow à Edimbourg ;

pour qu'il fût plus à portée des ſecours, & comme on craignoit ou pour ſon fils la contagion, ou pour lui-même le bruit, le tumulte & même l'air aſſez mal ſain du palais de la Reine, on le logea dans une maiſon iſolée à l'extrémité de la ville; ſa maladie continuoit & les ſoins de Marie redoubloient, elle paſſa pluſieurs nuits dans un appartement au-deſſous de celui de ſon mari pour être à portée de veiller ſur lui & de le ſecourir; mais le Roi étant enfin en pleine convaleſcence, la Reine, un jour qu'elle marioit une des filles de ſa ſuite, annonça qu'elle iroit paſſer la nuit au palais, pour prendre ſa part de cette fête; au milieu de la nuit on entend un bruit épouventable, accompagné de commotion & qui parut comme une exploſion violente de poudre, on ſut en effet que la maiſon où étoit logé Darnley, avoit ſauté en l'air,

La nuit du 9 au 10 Fév. 1567.

par le jeu d'une mine, & on retrouva le corps de ce Prince à quelque distance de là, sous un arbre ; il ne fut pas possible d'attribuer ce coup à un accident, des marques de préméditation s'offroient de toutes parts, & les preuves du crime furent acquises. Mais quels étoient les coupables ? c'est un problême qui n'a pu être entièrement résolu.

Faut-il croire que Marie, à force d'éprouver des cruautés & des perfidies fût devenue cruelle & perfide elle-même ? faut-il croire que n'ayant pu, par sa douceur, tenir le serment qu'elle avoit fait dans sa colère de venger Riccio, ayant pardonné à la plupart de ceux qu'elle avoit vu tremper leurs mains dans le sang de ce malheureux, même à Ruthven, dont elle avoit été si cruellement outragée en cette occasion, elle n'ait été capable d'une vengeance atroce que contre son mari ?

Ou faut-il penſer que Bothwel ait préparé ſeul & à l'inſçu de Marie les détails de ce complot?

Ou enfin faut-il avec pluſieurs Auteurs, imputer ce crime au Lord Murray, dont nous expoſerons à cet égard la politique & les intérêts?

Cette grande queſtion ſera diſcutée dans la ſuite. Suivons le cours des événemens.

La voix publique accuſa Bothwel de la mort du Roi, la Reine dut l'entendre & n'abandonna point Bothwel (*a*). Etoit-ce le courage de la juſtice

(*a*) Le crédit dont Bothwel jouiſſoit plus que jamais, fermoit la bouche à tout le monde; mais pendant le jour un morne ſilence atteſtoit l'indignation générale, & la nuit, on entendoit dans les rues d'Edimbourg des voix s'élever de toute part pour accuſer Bothwel & la Reine elle-même, & le matin on trouvoit les carrefours pleins de placards contenant la même accuſation.

qui défendoit un innocent, ou la foiblesse de l'amour qui protégeoit un coupable ? étoit-ce du moins l'amour qui justifie toujouts ce qu'il aime ? toutes ces questions seront discutées.

Camden, *Elisabeth.* Knox. Keith. Buchanan.

Bothwel, pour se justifier aussi dans le public, fit des défis, on les accepta en demandant que le lieu du combat fût dans un pays neutre, où le crédit ne pût donner à personne aucun avantage. C'étoit à Bothwel à répliquer, il ne répliqua point.

Le Comte de Lennox l'accusa de la mort de son fils. Un jugement précipité, rendu d'après des procédures irrégulières, déclara Bothwel innocent.

Il enlève la Reine & la force à l'épouser, ou la Reine elle-même d'intelligence avec lui, se fait enlever & l'épouse volontairement trois mois (*a*) après la mort de son mari.

(*a*) La mort de Darnley arriva la nuit du

Tous ces faits ſont fort étranges. Attendons la diſcuſſion.

Il reſtoit un point bien important pour Bothwel, c'étoit de s'emparer de la perſonne du jeune Prince, Bothwel le tenta, mais le Comte de Marr, à qui l'éducation de Jacques étoit confiée, ne voulut point le lui remettre; la nation même ou du moins les Seigneurs Proteſtans ſe révoltèrent & prirent les armes; Du Croc, Ambaſſadeur de France, voulut en vain ménager un accommodement, on lui répondit qu'il falloit punir, ou chaſſer l'aſſaſſin du Roi, le raviſſeur de la Reine, qui vouloit encore porter ſes mains hardies ſur leur fils unique, le ſeul eſpoir de la nation; le Comte de Bothwel voulut renouveller ſes défis, on les accep-

---

9 au 10 Février 1567, & le mariage de ſa veuve avec Bothwel eſt du 15 Mai ſuivant.

ta en face, & il se retira (*a*); il se sauva dans les Orcades, il passa ensuite en Norvège, où après avoir traîné une vie misérable dans la honte & les dangers du vil métier de pirate, seule ressource qui lui restât pour subsister, il mourut fou au bout de dix ans; la Reine resta au pouvoir, dirai-je des rebelles? elle fut ramenée à Edimbourg à travers les outrages de l'armée, qui l'accusoit hautement d'être complice de l'assassinat de son mari; on avoit la cruauté de porter devant elle un étendard où étoit peint le cadavre du Roi Henri, & auprès de lui son fils, qui, les mains étendues vers le

(*a*) Kirkaldy & Tullibardin s'étant présentés d'abord, Bothwel répondit qu'il ne se battoit pas contre de simples Barons; le Lord Lendesey s'étant présenté sur ce refus, Bothwel n'eut plus rien à répondre, mais il ne se battit pas davantage.

ciel, demandoit juſtice de ce régicide. Marie vouloit en vain détourner ſes regards de cet affreux ſpectacle, on le lui préſentoit de tous côtés, elle s'évanouit, il fallut la ſoutenir ſur ſon cheval juſqu'à Edimbourg; la pouſſière qui couvroit ſon viſage, étoit tellement détrempée par ſes larmes, qu'il ſembloit qu'on lui eût jetté de la boue. Le peuple qui accouroit en foule autour d'elle, pour l'inſulter ou pour la voir, pouvoit à peine la reconnoître; elle fut enſuite enfermée au château de Lochlevin, ſous la garde de la mère de Murray, fille du Lord Erskine, qui prétendant avoir été la femme légitime de Jacques V, avant qu'il épouſât Marie de Lorraine, & ſoutenant que la Couronne auroit dû appartenir au Comte de Murray ſon fils, traita Marie Stuart en bâtarde & en uſurpatrice.

On lui fit ſigner dans ſa priſon trois

actes : l'un étoit une cession qu'elle faisoit de ses Etats à son fils, à peine alors âgé d'un an ; par le second, Murray étoit nommé Régent, par le troisième, on établissoit un Conseil de Régence, mais seulement en cas de refus de la part de Murray. Marie signa tous ces actes comme forcée, comme prisonnière, elle s'épargna même la peine de les lire & le chagrin d'en savoir positivement le contenu.

Elisabeth voyant sa rivale avilie & opprimée, la plaignit publiquement & parut vouloir lui tendre une main protectrice. Quelle que fût son opinion sur Marie en particulier, elle parut sentir le danger de laisser les sujets faire & défaire à leur gré les Rois. Que Marie fût coupable ou non, sa cause étoit la cause commune des Souverains, & peut-être cette cause devenoit-elle plus intéressante pour Elisabeth, parce qu'il s'agissoit d'une Reine ;

elle défendit à ſon Ambaſſadeur de ſe trouver à la cérémonie du Couronnement de Jacques, qui ſe fit d'après une abdication ſi peu volontaire, elle rappella même peu de temps après cet Ambaſſadeur.

Mais, comme on le verra dans la ſuite, ce zèle pour Marie n'étoit qu'affecté; la jalouſe Eliſabeth dévoroit déjà dans ſon cœur ſa victime, elle brûloit d'impatience de tenir Marie priſonnière en Angleterre, c'étoit pour ſe la faire remettre qu'elle cherchoit à inquiéter les Confédérés par cet air d'éloignement; ſi elle eût voulu ſincèrement metrre la reine d'Ecoſſe en liberté, elle lui eût envoyé du ſecours, c'étoit un moyen infaillible, & c'étoit le ſeul.

Marie parvint à s'échapper de ſa priſon, elle eut bientôt une petite armée, mais qui fut diſſipée par Murray à la bataille de Langſide-Hill. Alors

bannie de ſon propre Royaume, elle n'eut plus que le choix de l'aſyle étranger où ſa miſère ſeroit le plus reſpectée; ſon cœur la rappelloit en France, mais il lui étoit trop dur de n'avoir plus à offrir que le ſpectacle de ſon humiliation dans ce pays où elle avoit paru avec tant d'éclat; les Pays-bas étoient en combuſtion, Rome & l'Eſpagne, à raiſon de la diſtance des lieux, n'étoient pas une reſſource préſente, Marie ne ſe flattoit pas d'échapper toujours aux flottes Angloiſes ou même à celles de ſes ſujets révoltés; d'ailleurs elle n'avoit pas un vaiſſeau à ſa diſpoſition, elle étoit ſur la frontière de l'Angleterre; Eliſabeth lui avoit montré de la pitié, c'étoit le ſentiment dont elle avoit beſoin alors, elle eſpéra la forcer à la généroſité par la confiance qu'elle alloit lui montrer, en ſe jettant entre ſes bras. Cette confiance d'ailleurs fut provoquée par Eliſabeth;

c'eſt Cécil ſon Miniſtre qui nous l'apprend dans un Mémoire intitulé, *pour la Reine d'Ecoſſe*; « c'eſt ſur la foi de » Sa Majeſté, dit-il, c'eſt ſur les invi» tations réitérées qui lui en ont été » faites par notre Souveraine, que la » reine d'Ecoſſe s'eſt réfugiée en An» gleterre. »

Pour échapper aux ennemis domeſtiques qui la pourſuivoient toujours, elle quitte la terre, entre dans une barque de pêcheur qui la deſcend dans le Cumberland. De-là elle écrivit à Eliſabeth qu'une Reine, ſa plus proche voiſine, ſon amie, ſa parente, auroit cru lui manquer, ſi, dans ſes malheurs, elle avoit imploré une autre protection que la ſienne; qu'elle attendoit à l'entrée des états d'Eliſabeth la permiſſion d'être conduite vers elle & d'être admiſe en ſa préſence.

Eliſabeth, dans ſa réponſe, lui offroit des conſolations, lui promettoit des

des secours, mais lui déclaroit qu'elle ne la verroit point jusqu'à ce que Marie se fût justifiée des crimes atroces dont elle étoit chargée. Jusques-là Marie avoit soutenu ses revers avec courage, elle n'en trouva point contre cette dureté inattendue, elle fondit en larmes & parut pressentir toute l'horreur du sort qui lui étoit réservé ; elle étoit prisonnière & sa rivale étoit son Juge.

Cette audience qu'on lui refusoit, on l'accordoit à Murray son persécuteur. Marie, dont les plaintes sur tant de partialité, auroient pu être si amères, n'en fait que de douces & de touchantes. « Pardonnez-moi, dit-elle à Elisabeth, » si je vous » ouvre mon cœur, & vous parle » sans réserve. Je n'étois pas telle- » ment dépourvue d'amis, que je ne » visse d'asyle que dans vos états. » C'est par choix que je me suis jet-

» tée dans vos bras ; vous êtes ma
» plus proche parente, & je dois vous
» regarder comme ma meilleure amie.
» J'ai prétendu vous faire honneur en
» vous préférant à tous les autres
» Princes qui auroient pu m'aider à
» remonter ſur mon trône. Vous
» admettez mon frère naturel en vo-
» tre préſence, lui qui eſt le chef
» de mes ſujets rebelles ; & une pa-
» reille faveur m'eſt refuſée, & je ne
» puis obtenir que vous entendiez
» ma juſtification. A Dieu ne plaiſe
» que je devienne pour vous la cauſe
» du plus léger déshonneur ; j'imagi-
» nois au contraire, que c'étoit con-
» tribuer à votre gloire que de vous
» fournir l'occaſion de déployer votre
» puiſſance & la généroſité de votre
» cœur en faveur d'une Princeſſe op-
» primée. Ne me refuſez donc pas,
» je vous en conjure, ne me refuſez
» pas votre ſecours ; que j'aie la con-

» ſolation de vous devoir le rétabliſ-
» ſement de ma fortune, ou ſouffrez
» au moins que je cherche hors de
» l'Angleterre des reſſources que je
» ne puis trouver chez vous «.

C'étoit préciſément ce qu'on redoutoit & ce qu'on vouloit empêcher. La Reine d'Ecoſſe remiſe en la puiſſance d'Eliſabeth alloit la rendre preſque auſſi abſolue en Ecoſſe qu'en Angleterre ; ſi au contraire, on laiſſoit partir Marie, elle ſe retireroit en France ; ſa préſence, ſes malheurs, ſes larmes échaufferoient en ſa faveur le zèle des François & réveilleroient les idées ambitieuſes des Guiſes ; Eliſabeth ſeroit peut-être troublée, ſelon leur ancien projet, dans la poſſeſſion de l'Angleterre.

Eliſabeth réſolut de profiter de tout l'avantage des conjonctures, en retenant Marie dans ſes états & en s'érigeant à elle-même un tribunal où

tous ces grands différends qui agitoient l'Ecoſſe, ſeroient portés pour y être ou jugés définitivement ou ſuſpendus & perpétués ſuivant qu'il conviendroit à ſes intérêts. Elle étoit flattée de ramener ce temps, où Edouard I, examinant en juge les droits des divers Contendans, diſpoſoit en maître de la couronne d'Ecoſſe, content d'un ſimple droit de ſuzeraineté ſur cette couronne qu'il ſembloit avoir dédaigné de prendre pour lui-même.

Eliſabeth nomma donc des commiſſaires devant leſquels, Marie d'un côté, de l'autre, ſon frère Murray, régent d'Ecoſſe, plaidèrent ou furent cenſés plaider contradictoirement leur cauſe auſſi par commiſſaires, Murray étoit à la tête des ſiens. On fit de part & d'autre, toutes les proteſtations néceſſaires, les Ecoſſois, pour l'indépendance de leur couronne, les Anglois pour ces prétentions à la ſu-

zeraineté, qui leur étoient reſtées du temps d'Edouard I, quoiqu'abandonnées formellement par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs & négligées par tous les autres.

Les Ecoſſois avoient à juſtifier leur révolte contre leur Reine, la vengeance du Roi aſſaſſiné étoit leur excuſe, & comme on s'accuſoit réciproquement de cet aſſaſſinat, il s'agiſſoit en dernière analyſe de ſavoir ſi le Comte de Bothwel étoit l'aſſaſſin du roi Henri, & ſi Marie étoit la complice de Bothwel, ou ſi Murray & ſes amis étoient les auteurs de cet aſſaſſinat.

Ici non-ſeulement les réſultats & les conſéquences des faits, mais les faits mêmes ſont ſi différens chez les divers hiſtoriens, ſelon le parti qu'ils ont pris dans cette affaire, qu'il eſt indiſpenſable de rapporter les deux récits contradictoires & de les mettre en oppoſition; M.

Robertſon obſerve avec raiſon, qu'en ce qui concerne Marie Stuart, l'opinion de l'hiſtorien influe ſur la narration entière & la dirige dès le commencement.

Pour éviter cet écueil, nous n'avons fait juſqu'ici qu'indiquer les faits que la diſcuſſion va développer ; quant aux éloges que nous avons donnés à la perſonne de Marie Stuart, à ſa candeur, miſe en oppoſition avec les artifices d'Eliſabeth, à ſa conduite, à ſon adminiſtration même, juſqu'au temps où Riccio prit ſur elle trop d'empire, c'eſt dans les écrivains oppoſés à Marie Stuart que nous les avons puiſés. Examinons le reſte.

Pour ſimplifier, autant qu'il eſt poſſible, une affaire ſi compliquée, terminons d'abord ce qui concerne Bothwel. Les hiſtoriens des deux partis conviennent également qu'il étoit coupable. Ceux qui accuſent Murray, diſent

que Bothwel étoit ſon agent & ſon complice ; ceux qui accuſent Marie, chargent encore bien plus Bothwel. Il s'agit donc ſeulement de prononcer entre Marie Stuart & Murray, entre la ſœur & le frère.

RÉCIT *des Hiſtoriens contraires à Marie Stuart.*

Buchanan. Knox. Keith. & la plupa des Auteurs Anglois.

Quels qu'aient pu être les ſentimens de Marie Stuart pour un homme tel que David Riccio, rien ne peut excuſer l'imprudence qu'elle eut de mettre à la tête des affaires un muſicien, un aventurier ; l'autorité qu'elle lui donna, la confiance qu'elle lui prodigua au point d'exciter la jalouſie du Roi, autoriſent les ſoupçons les plus injurieux, & ces ſoupçons ne peuvent qu'être confirmés par les honneurs indécens qu'elle fit rendre à la mémoire de Riccio, en le plaçant dans

le tombeau des Rois d'Ecoſſe ; de tels excès portent trop hautement le caractère d'une paſſion pour qu'on puiſſe s'y méprendre.

Celle que Marie conçut auſſi-tôt après pour le Comte de Bothwel, a des caractères encore plus marqués, & l'aſcendant que cet homme coupable prit ſur l'ame foible de Marie, produiſit encore plus de ſcandale ; l'oubli de tous les devoirs, le mépris de toutes les bienſéances furent les ſuites de cette liaiſon ; on vit bientôt la Reine, ſe livrant à toute ſa haine & à tout ſon mépris pour le Roi, le laiſſer dans cet état d'abandon, où Iſabelle de Bavière avoit autrefois laiſſé le malheureux Charles VI, tandis qu'elle diſſipoit les tréſors de la France avec le Duc d'Orléans ; Bothwel, que tout le monde ſavoit être ruiné ſans reſſource étaloit de même un faſte qui atteſtoit les li-

béralités ſcandaleuſes de la Reine, & le Roi ne pouvoit paroître dans une cérémonie publique, faute d'un habit décent. La Reine ſe faiſoit un plaiſir criminel de l'avilir en toute occaſion aux yeux du peuple. Bedfort, alors ambaſſadeur d'Angleterre en Ecoſſe, crut devoir avertir Melvil du tort que cette conduite faiſoit à Marie. Darnley, outré des mépris de ſa femme & de l'indigence qu'il ſouffroit, voulut quitter l'Ecoſſe, & aller chercher un aſyle en France ou en Eſpagne. Marie alarmée de ce projet, dont l'exécution auroit divulgué dans toute l'Europe ſes foibleſſes & ſa honte, envoya des mémoires juſtificatifs à la Cour de France, & veilla ſur le Roi pour lui ôter tous les moyens de ſortir de ſes états. Le divorce entre Darnley & Marie fut propoſé, ce fut encore la Reine qui s'y refuſa, l'événement fit voir qu'elle connoiſſoit

des moyens plus sûrs de ſe défaire d'un mari.

Une réconciliation plus criminelle que la rupture attire dans le piége le malheureux Darnley. Ces ſoins prodigués à un malade pour préparer ſa perte, cet empreſſement officieux de le ramener à Edimbourg, ſous prétexte de le rapprocher des ſecours; cette précaution de le loger dans une maiſon iſolée, ſituée à l'extrémité de la ville, ſous prétexte de ſalubrité & de tranquillité, mais en effet parce que cette maiſon appartenoit à un des conjurés, & que les gouffres y étoient ouverts; ces nuits paſſées dans la maiſon du malade, ſous prétexte de veiller ſur lui, mais en effet pour veiller aux préparatifs de ſa mort & aſſurer le ſuccès de l'entrepriſe; c'eſt par-tout l'hypocriſie cachant le crime ſous l'apparence de devoirs & d'attentions. Eh! comment expliquer au-

trement cette circonſtance ſingulière & unique, que la ſeule nuit où Marie s'abſente de cette maiſon, (& toujours ſous un prétexte plauſible) ſoit préciſément celle où ſe fait l'explosion ? eſt-il vraiſemblable, eſt-il poſſible, que toutes les circonſtances, tous les détails d'un pareil complot ayent été arrangés à l'inſçu de Marie toujours préſente, qu'elle n'ait été dans la main de ſon amant que l'inſtrument paſſif & aveugle de tant de fourberies ? Bothwel étant généralement reconnu pour coupable, Marie peut-elle ne pas l'être ? La preuve de ſa complicité ne ſort-elle pas à la fois de toutes les particularités du crime ?

Cette preuve d'ailleurs eſt préparée & fortifiée par tous les événemens qui précédent. Qu'on ſe rappelle les procédés de Marie à l'égard du Roi, l'abandon où elle le laiſſoit, ſa confiance & ſon amour proſtitués à un

Riccio, à un Bothwel, l'indigence du Roi comparée au faſte de ce dernier, tout juſqu'aux obſtacles qu'elle mit à la fuite du Roi, juſqu'au refus qu'elle fit de conſentir au divorce, ſe tourne en preuve contre elle.

Mais les événemens qui ſuivent, donnent bien plus de force encore à cette preuve.

Un père & la voix publique accuſent Bothwel de la mort du Roi, il fait des défis, on les accepte, il recule, & Marie n'ouvre point les yeux, elle le protège, elle le défend. Des placards chargent Bothwel du crime, & accuſent Marie de complicité; on fait les plus rigoureuſes recherches ſur les placards; on n'en fait point, ou l'on n'en fait que de légères ſur l'aſſaſſinat du Roi; mais enfin voilà Bothwel juridiquement accuſé par le Comte de Lennox, par le père du Roi. S'aſſure-t-on de Bothwel? entend-on des témoins? les lui confronte-t-on? Il eſt à la Cour, il eſt

tout-puissant, il est Ministre absolu, il va être presque Roi, & déjà la Reine l'a choisi pour porter le sceptre royal à l'ouverture du Parlement. Un jugement irrégulier & précipité, où il assiste lui-même, environné d'une troupe formidable de gens armés (*a*), le délivre de son accusateur, sans que celui-ci ait été entendu, sans qu'il ait eu le temps de paroître, d'indiquer des témoins, de produire des preuves. La chicane s'étoit ménagé de loin, & en tout événement des moyens juridiques d'assurer le déni de justice. Dans l'acte d'accusation l'on avoit donné une fausse date au délit, on avoit daté la mort du Roi du 9 Février, au lieu du 10, comme si l'on avoit pu se tromper sur l'époque d'un tel événement ! Le but de cette erreur volontaire étoit que l'accusation tombât par la nullité de l'acte. Pour

(*a*) *Sed quis auderet Bothuellium attingere, cùm idem reus, judex, quæsitor, pœnæ exactor esset futurus ?* Buchan. *rer. Scotic.* lib. 18.

comble d'opprobre, cet homme accuſé par pluſieurs perſonnes, & ſoupçonné par tout le monde, de l'aſſaſſinat du Roi, la Reine ſe fait préſenter une Requête par laquelle on la preſſe de l'épouſer, elle permet du moins qu'on la lui préſente, & cette permiſſion que perſonne n'avoit ſollicitée, étoit évidemment un ordre. Ceux qui avoient eu la foibleſſe de la préſenter, dirent depuis eux-mêmes que la maiſon où ils s'aſſemblèrent étoit environnée de gens armés. D'après cette requête, la Reine épouſe Bothwel, trois mois après la mort de ſon mari; précipitation, qui ſeule eût été un opprobre, quand même il n'auroit pas été queſtion d'un homme réputé régicide. Toute la précaution qu'elle prit pour diminuer la honte d'un tel engagement, fut de ſe faire enlever par Bothwel, expédient ſcandaleux, colluſion évidente, qui ajoutoit encore à la honte de Marie; lorſ-

que la Nobleſſe d'Ecoſſe lui offrit de la tirer des mains du raviſſeur, elle répondit qu'à la vérité il s'étoit ſervi d'une voie fort étrange, mais que ſes regrets avoient expié ſa faute, & qu'elle lui avoit pardonné ; en effet elle lui accorda des lettres de rémiſſion avec cette clauſe ſingulière ; pour cet attentat *& pour tous autres crimes ;* tant cet homme avoit beſoin de rémiſſions ! tant l'amour avoit beſoin de lui en accorder, ou plutôt tant on a beſoin de ménager ſes complices ! car il n'eſt que trop aiſé d'entendre quels ſont ces autres crimes qu'on remettoit à Bothwel.

La honte & le ſcandale éclatent ici de toute part, ce ſujet inſolent, qui enlevoit ſa Reine, pour la forcer en apparence à l'épouſer, n'étoit pas même libre de l'épouſer, il étoit marié à la ſœur du Comte de Huntley ; il fallut que par une autre colluſion non moins honteuſe, le mari & la femme de-

mandaſſent la diſſolution de leurs nœuds ; Bothwel allégua une fauſſe nullité, qu'il fondoit ſur un dégré de parenté prohibé, la femme demanda le divorce (*a*) pour cauſe d'adultère, le mari s'étant fait ſurprendre avec une ſervante. D'un côté, le Conſiſtoire Proteſtant, de l'autre, le lâche Archevêque de Saint-André conſacrèrent toutes ces infamies par une Sentence de diſſolution, & Marie Stuart en conſéquence épouſa un homme, qui indépendamment même du régicide dont il étoit accuſé, étoit évidemment, d'après toute cette conduite, un homme

(*a*) Ce procès fut inſtruit tout à la fois dans deux Tribunaux oppoſés, l'un Catholique, l'autre Proteſtant ; la Juriſdiction de l'Archevêque de Saint-André, qui ſuivoit le Droit Canon, & où, par cette raiſon, l'on fit valoir le prétexte de parenté, & le nouveau Conſiſtoire, qui ſuivoit les principes de la Réforme, & où l'on demanda le divorce.

ſans principe & ſans mœurs. Qui ne voit que c'eſt la même main qui a briſé ainſi toutes les barrières & levé toutes les difficultés qui s'oppoſoient à une alliance criminelle ? qui ne voit que celle qui rompt les nœuds de ſon amant par un moyen ſi injuſte, avoit de même rompu les ſiens par un moyen violent ?

La fuite de Darnley, ſoit en France, ſoit en Eſpagne, eut laiſſé ſubſiſter ces nœuds, elle auroit eu d'ailleurs un grand inconvénient ; les plaintes de Darnley auroient perdu Marie de réputation juſques dans les Cours Catholiques, ſes protectrices naturelles.

Marie rejetta le divorce, parce qu'il ne dépendoit pas d'elle, & que Darnley n'y eût point conſenti. Ambitieux, jaloux du pouvoir, il ne l'eût jamais réſigné volontairement & il étoit difficile de l'y forcer ; quelque foible que fût ſon crédit dans la Nation, il auroit trouvé de

l'appui contre Bothwel comme il en avoit trouvé contre Riccio; les Proteſtans qui l'avoient ſi bien ſervi contre Riccio, n'auroient pas eu moins de zèle pour le ſervir contre Bothwel, qui avoit toujours paru le défenſeur déclaré du parti Catholique, quoiqu'il fît profeſſion de la religion Réformée. Le parti que prit Marie étoit donc le plus ſûr, & peut-être le ſeul qu'elle eût à prendre d'après ſes projets; plus ce parti étoit atroce, moins elle craignit ſans doute d'en être ſoupçonnée, ſur-tout après avoir rejetté la voie du divorce. Il eſt plus difficile à la vérité de comprendre comment elle eſpéra de préſerver Bothwel du ſoupçon, mais il n'eſt pas rare qu'on s'aveugle dans le crime & dans la grandeur ſuprême; d'ailleurs ſi ce parti étoit le ſeul qui fût ſûr, il falloit bien courir les riſques des inconvéniens qu'il pouvoit entraîner.

Juſqu'ici l'on n'a vu, ſi l'on veut,

que des conjectures, voici le moment des preuves juridiques.

Elisabeth veut que le procès soit instruit, Marie offre de se justifier en particulier & en présence d'Elisabeth, elle comptoit sur les séductions des entretiens particuliers, elle craignoit l'éclat d'une discussion publique. Cependant Elisabeth persistant à lui interdire sa présence, Marie nomme des Commissaires pour paroître devant les Commissaires Anglois; elle consentoit donc alors à se défendre, parce qu'elle se fioit aux mesures qu'elle avoit prises pour faire disparoître les preuves de son crime. Murray produit ces preuves.

C'étoient, 1°. les dépositions de quelques domestiques du Comte de Bothwel, condamnés & éxécutés comme complices de leur maître.

2°. Un Recueil de lettres écrites par la Reine au Comte de Bothwel, contenant les preuves du commerce cri-

minel qu'elle avoit entretenu avec cet homme du vivant de ſon mari, ainſi que du conſentement qu'elle avoit donné à l'aſſaſſinat du Roi & à ſon propre enlèvement. A ces lettres étoient joints des actes, ou ſignés d'elle, ou écrits de ſa main, qui renfermoient des promeſſes de mariage faites à Bothwel, toujours du vivant du Roi, il y avoit auſſi des Sonnets qu'elle avoit compoſés ſur leur amour.

Marie avoit cru ces lettres, ces actes & ces Poéſies anéantis, elle ne pouvoit concevoir comment tous ces papiers ſe trouvoient entre les mains de ſon frère; Murray le lui apprend. Elle avoit recommandé à Bothwel de les brûler, mais Bothwel avoit jugé à propos de les garder, ſoit comme des monumens de la paſſion qu'il avoit inſpirée à une grande Reine, ſoit comme des titres, qui, s'il venoit à être convaincu de l'aſſaſſinat du Roi, pourroient ſervir à

le ſauver à cauſe de la complicité même de la Reine. Il avoit enfermé le tout dans une caſſette d'argent, qui étoit auſſi un préſent de Marie, & qu'elle tenoit elle-même de François II, ſon premier époux. Bothwel, pour tenir cette caſſette en un lieu ſûr, avoit choiſi le Château d'Edimbourg, la place la plus forte de l'Ecoſſe. La caſſette étoit donc reſtée entre les mains de Jacques Balfour, Gouverneur de ce Château, homme attaché à Bothwel, & qu'on regardoit auſſi comme complice de la mort du Roi. Le château d'Edimbourg ayant été aſſiégé par le Comte de Morton, à la tête des Lords ſoulevés contre la Reine, au ſujet de ſon mariage avec Bothwel, celui-ci envoya un homme de confiance, nommé Dalgleish, pour retirer cette caſſette d'entre les mains du Gouverneur. Balfour traitoit alors en ſecret avec les Lords; il remit cependant la

caſſette, mais il fit avertir le Comte de Morton, qui intercepta les papiers, & les remit au Comte de Murray ſon ami.

Quel eſt alors le plan de défenſe de Marie? 1°. Elle commence à s'appercevoir que cette diſcuſſion de ſa conduite devant les Commiſſaires d'une Puiſſance étrangère, peut donner atteinte à l'indépendance de ſa Couronne; elle juge la majeſté royale avilie par cette plaidoierie contre des ſujets rebelles, devant un Tribunal qui prétend la juger, quoiqu'elle n'ait d'autre juge que Dieu; elle ſoutient qu'en nommant des Commiſſaires, elle n'a pas compté choiſir des Avocats pour la défendre ſur une accuſation, mais des Miniſtres pour traiter ſur des intérêts politiques; elle ajoute qu'elle eſt toujours prête à ſuivre cette affaire, mais ſous la forme d'une négociation, non ſous celle d'un procès.

2°. Elle accuſe à ſon tour Murray

& Morton d'être les régicides, & d'avoir fabriqué sa prétendue correspondance avec Bothwel pour la charger de leur crime.

On répliquoit 1°. que cette réclamation d'indépendance étoit tardive & superflue, tardive, parce qu'elle venoit non-seulement après un consentement formel d'être jugée, mais encore après une conviction complette; superflue, parce que les protestations faites de part & d'autre suffisoient pour maintenir les droits respectifs des deux Couronnes; qu'elle parloit de dignité quand il s'agissoit d'honneur; que sa dignité personnelle seroit étrangement compromise par le silence, lorsqu'on l'accabloit de preuves autentiques & par écrit, émanées d'elle-même; que si elle ne reconnoissoit point de Juge sur la terre, elle se devoit à elle-même une justification solemnelle devant l'Univers qui avoit les yeux sur elle.

2°. Qu'une récrimination faite ainſi par dépit eſt puérile & ridicule ; qu'on ne procède de cette manière, ni dans l'ordre judiciaire, ni toutes les fois qu'on a le deſir & l'intérêt d'éclaircir la vérité ; que de même qu'en juſtice réglée une dépoſition ne peut être ébranlée par tous les reproches faits après coup, & qu'il faut avoir fourni ſes reproches avant d'entendre la dépoſition, de même une accuſation n'eſt pas détruite par une accuſation contraire, ni des actes formels par une ſimple dénégation, & une allégation vague de faux.

Malgré toutes ces raiſons, la reine d'Ecoſſe perſiſta dans ſon ſilence, & ne voulut ſe juſtifier que devant la reine d'Angleterre, parce qu'elle ſavoit bien qu'elle ne ſeroit point admiſe en ſa préſence ; ſes Commiſſaires par ſon ordre offrirent toujours de négocier & refuſèrent de la défendre.

Le

Le duc de Nortfolck, chef des Commissaires Anglois, très-zélé cependant pour la Maison Stuart, & qui eut la tête tranchée pour avoir cabalé contre Elisabeth en faveur de la reine d'Ecosse qu'il vouloit épouser, avouoit aux Commissaires Ecossois, qui n'en disconvenoient pas, que les preuves de la complicité de Marie étoient plus claires que le jour, & s'il vouloit l'épouser malgré son crime, c'est qu'il s'agissoit d'un trône.

L'original des lettres de Marie Stuart & tous les actes de ce procès ont disparu, sans doute par le soin que prit dans la suite le roi Jacques d'anéantir ces monumens de la honte & du crime de sa mère.

Au reste, à toutes les objections qui pourroient être tirées du caractère doux, humain, vertueux de Marie Stuart, on répond, que les caractères soutenus & jamais démentis ne se trou-

vent qu'au théâtre & dans les romans ; que peut-être Marie Stuart n'eut que l'apparence des vertus, ou que s'il faut avouer qu'elle étoit née avec un caractère heureux & des vertus aimables, il faut obſerver auſſi que ces qualités reſtèrent comme éclipſées tant qu'elle vécut ſous l'empire de Bothwel, qu'elles ne reprirent leur éclat qu'après le départ de ce monſtre & que pendant la priſon de Marie, comme ſi le malheur les eût rappellées. Tel eſt le langage des adverſaires de Marie. Voyons celui de ſes apologiſtes.

RÉCIT *des Hiſtoriens favorables à Marie Stuart.*

Camden. Goodall. Brantôme, & preſque tous les Hiſtoriens François.

La mère de Murray, quoique notoirement elle n'eût été que la Maîtreſſe de Jacques V, prétendoit avoir été ſa femme légitime ; en conſéquence elle ſoutenoit que le trône appartenoit

à son fils, delà tous les crimes de ce fils. Murray nourri dans ces idées ambitieuses, ne les avoit que trop adoptées, il regrettoit le trône comme un bien qui lui avoit échappé, il n'y avoit rien qu'il ne fût capable de tenter pour y parvenir ou pour s'en rapprocher.

Pendant la régence de Marie de Lorraine & la vie de François II, il renferma tant qu'il put ces sentimens dans son cœur ; ils avoient cependant assez éclaté avant la mort de ce Prince & de sa belle-mère, pour que les fidèles sujets de Marie Stuart se crussent obligés de l'en avertir. En effet, dès le temps de l'administration de Marie de Lorraine, Murray étoit à la tête du parti Réformé, dès ce temps même il aspiroit au trône, on ne peut en douter d'après une lettre de Nicolas Trockmorton, Ambassadeur d'Angleterre en France, adressée au Secrétaire d'Etat

Cécil, & datée du 26 Juillet 1559.

» Je ſuis ſecretement informé, dit-il, » qu'il y a en Ecoſſe un parti pour pla- » cer le Prieur de Saint-André ſur le trô- » ne, & que le Prieur lui-même n'épar- » gne rien pour y parvenir. »

Le Secrétaire d'Etat d'Ecoſſe Maitland de Léthington, dont nous aurons plus d'une fois occaſion de parler, avoit donné le même avis à la reine Eliſabeth, c'eſt elle-même qui nous l'apprend dans des inſtructions qu'elle adreſſe au Comte de Shrewsburi.

» Dès avant le Traité d'Edimbourg, » dit-elle, (& ce traité eſt de 1560) Lé- » thington m'informa qu'on vouloit en- » lever la Couronne à la reine Marie. »

Les principaux agens de cette intrigue étoient, le Comte de Murray, qui en étoit l'objet, le Comte de Morton, de la Maiſon de Douglas, ſon ami & ſon confident, & Léthington; ils formoient ce triumvirat criminel

sous lequel succomba la reine d'Ecosse; leurs plus zélés partisans étoient le Comte de Marr, le lord Lindesey, le lord Ruthven, &c. tels étoient les chefs du parti Protestant, du parti Anglois; ils entretenoient une correspondance suivie avec la reine d'Angleterre contre leur Souveraine. La mort de la Reine régente d'Ecosse & celle de François II furent des événemens favorables pour Murray, il n'avoit plus à combattre ou à tromper que la jeune Reine sa sœur. Son coup d'essai fut de lui extorquer un pouvoir en vertu duquel il acheva d'abolir en Ecosse la religion Catholique que professoit cette Princesse, de sorte qu'en arrivant dans ses Etats, elle trouva ses sujets disposés à la révolte contre elle sur l'article le plus important, la Religion. A peine put-elle obtenir quelque tolérance pour la sienne. Tandis que Murray abusoit ainsi de la confiance de sa sœur, il

ſongeoit à l'empêcher de paſſer en Ecoſſe. L'abſence de Marie pouvoit remplir en partie les vues de Murray, l'adminiſtration pouvoit lui reſter, & les Ecoſſois accoutumés dans la ſuite à ſon gouvernement, pouvoient lui déférer la Couronne au préjudice d'une ſœur abſente; il ſe hâta donc à ſon retour de France d'aller en Angleterre, il preſſa Eliſabeth de faire arrêter Marie à ſon paſſage; Léthington donna le même conſeil, ils alléguoient l'intérêt général de la religion Proteſtante, l'intérêt particulier d'Eliſabeth; Murray eut ſoin d'alarmer cette Reine ſur ſes propres dangers, en lui exagérant les prétentions de Marie & les projets des Guiſes, relativement à la Couronne même d'Angleterre. Camden qui rapporte cette intrigue, avoit vu les lettres du parti; celle que Léthington écrivit à ce ſujet à Cécil exiſte dans la Bibliothèque Cotonienne.

» Je penſe comme vous, lui dit-il, ſur » le retour de la Reine notre Souve- » raine en Ecoſſe, il cauſera infailli- » blement d'étonnantes tragédies. Elle » ne veut point avoir à ſon ſervice » quiconque eſt bien diſpoſé pour » l'Angleterre; on ne manquera pas » de leur ſuſciter des affaires, non pas » d'abord directement pour cauſe de » religion, ce prétexte paroîtroit » odieux, on employera l'accuſation » de haute trahiſon; on diſgraciera, » on bannira, on diſperſera un certain » nombre de Lords, le reſte ne don- » nera pas grande peine à écraſer, & » alors commencera la boucherie. »

Conformément à ces conſeils, Eliſabeth envoya des vaiſſeaux, pour enlever Marie Stuart à ſon paſſage. C'eſt encore un fait dont on ne ſauroit douter, puiſque le Chancelier Bacon a pris ſoin de le conſacrer par un diſcours qu'il fit en 1562, dans le Con-

ſeil-Privé d'Angleterre, au ſujet d'une entrevue propoſée entre Eliſabeth & Marie. » Penſez-vous, dit-il, que la » reine d'Ecoſſe oublie le refus que » vous fîtes de la laiſſer paſſer par » l'Angleterre à ſon retour de France? » oubliera-t-elle auſſi les vaiſſeaux que » vous envoyâtes ſur ſon paſſage? »

Marie échappa aux Anglois à la faveur d'un brouillard; on avoit prévu ce cas, & l'on avoit envoyé d'avance Randolph en Ecoſſe pour féliciter Marie ſur ſon retour, s'il avoit lieu; mais en effet pour empêcher ce retour par ſes intrigues & ſes intelligences avec e triumvirat, voici ce que Randolph écrivoit à Cécil, le 9 Août 1561, environ quinze jours avant l'arrivée de Marie. » J'ai communiqué votre lettre » à mylord Murray (*a*), à milord Mor-

(*a*) La lettre l'appelle le *Lord Jacques*; il n'étoit pas encore Comte de Murray; il ne

» ton & à Léthington. Ils souhaitent
» autant que vous-même qu'on arrête
» pendant quelque temps la reine d'E-
» cosse en Angleterre. Quelques-uns
» d'eux renonceroient volontiers pour
» toujours à la voir.... ils ne voient
» de ressources & de sûreté que dans
» la faveur & dans la protection de
» S. M. (Elisabeth) ils se proposent
» d'avoir avec moi une conférence là-
» dessus. Ma réponse est toute prête....
» J'ai eu dernièrement une conversa-
» tion avec Murray & avec Léthing-
» ton..... Le lord Léthington écrit
» exactement tout ce qu'il croit propre
» à satisfaire votre curiosité sur l'état
» présent des choses dans ce pays. »

Le même Randolph écrivoit une autre fois : » si l'on saisit sur la frontière

---

le fut que dans la suite par la bonté de cette même sœur qu'il avoit si indignement trahie, & qu'il persécuta si cruellement.

» quelques lettres suspectes, ne les ou-
» vrez pas, mais envoyez-les à mylord
» Murray, sur les services duquel la
» reine d'Angleterre peut compter. »

Knox entroit dans tous ces complots. Voici ce que Randolph écrivoit à Cécil au mois de Septembre 1561 : » M. Knox m'a instamment recommandé de vous apprendre que le » lord Léthington lui a remis votre » lettre, à laquelle il ne tardera pas » à répondre.

» On nous exhorte, dit encore Randolph à avoir du courage, je vous » assure que la voix d'un seul homme » (M. Knox) est plus capable de » nous en donner en une heure que » six cens trompettes qui retentiroient » sans cesse à nos oreilles. » L'arrivée de Marie déconcerta pour lors les mesures de ces traîtres, & sa conduite démentit hautement les prédictions calomnieuses de Léthington, elle traita

les Proteſtans avec la plus grande douceur, donna la meilleure part dans ſa confiance à Murray ſon frère, & vécut en bonne intelligence avec Eliſabeth.

Arrêtons-nous un moment à conſidérer ces premiers faits, parce qu'ils établiſſent le caractère des différens perſonnages.

Le bâtard Murray oſoit aſpirer au trône; c'eſt d'abord un point conſtant, & ce point fait connoître l'homme.

Les moyens qu'il emploie pour parvenir à ſon but, ſont des intelligences avec les ennemis de l'État & des conſpirations contre la liberté de ſa ſœur & de ſa Souveraine. Son complice Léthington, ſe permet contre la Reine d'inſolentes calomnies, dont il va chercher la matière juſques dans l'avenir. Knox leur vendoit ſa ſéditieuſe éloquence. Violence & fourberie, voilà ce qu'on verra toujours de la part de Murray & de ſes complices.

Douceur, modération, bonté, trop de candeur peut-être, & trop peu de défiance, voilà ce qu'on verra conſtamment de la part de Marie, & voilà ce qui la perdra.

Murray regnoit en quelque ſorte avec Marie par la confiance qu'elle lui témoignoit; il étoit comblé de biens & d'honneurs, ſon ambition étoit en partie ſatisfaite; auſſi ces premières années du regne de Marie ſont-elles peu troublées. Cependant la différence de religion pouvoit mettre des bornes à cette confiance de Marie; auſſi ne la laiſſe-t-on pas tranquille ſur cet article; on veut abſolument la convertir, on trouble le ſervice de ſa chapelle, on la fait prêcher par Knox, on la fait ſolliciter par le clergé Proteſtant.

Mais c'eſt à l'occaſion du ſecond mariage de la Reine avec le Lord Darnley, que les grands orages écla-

tent, la raiſon en eſt ſenſible, Marie donnoit un maître à Murray, de nouvelles barrières s'élevoient entre le trône & lui, Murray devient le chef du parti de l'oppoſition, il prend les armes pour empêcher ce mariage. De quel droit? depuis quand une reine ne peut-elle plus ſe marier ſans l'aveu d'un ſujet? Marie étoit bien née pour être contrainte dans les actions qui éxigent le plus de liberté! Edouard VI avoit voulu la forcer, les armes à la main, de l'épouſer; Murray vouloit la forcer, les armes à la main, de reſter veuve; il vouloit regner, ou du moins gouverner, voilà le principe de toutes ſes démarches & le but de toute ſa conduite; voilà l'énigme de ſa vie entière expliquée.

Le projet de Murray n'alloit pas à moins qu'à ôter la vie à Darnley & la liberté à Marie; celle-ci devoit être enfermée dans le château de

Lochleven, où habitoit la mère de Murray, (*a*) Darnley devoit être tué ou livré aux Anglois. Voici ce que Randolph écrivoit à Cécil le 3 juin 1565.

» Les Ecoſſois ne ſont pas con-
» tens de leur nouveau maître (*b*);
» ils ne voient point de milieu entre
» ſa mort prochaine & une vie mal-
» heureuſe pour eux-mêmes. La haine
» qu'il leur porte les met dans le plus
» grand péril ; mais ils aiment à eſ-
» pérer de voir retomber ſur lui le
» mal qu'il médite contre les autres ».

Ceci préſente deux réflexions :

1°. On avoit eu, ou plutôt on

(*a*) Elle avoit épouſé Guillaume Douglas, à qui appartenoit ce château, & qui étoit proche parent du Comte de Morton.

(*b*) Randoph l'appelle ainſi d'avance, parce que le mariage étoit réſolu : mais il ne ſe fit que le 29 Juillet ſuivant, ayant été retardé par cette conjuration.

avoit affecté les mêmes alarmes dans le temps du retour de Marie. Léthington prévoyoit de *ſanglantes tragédies*, il marquoit le moment où commenceroit la *boucherie*. Tout cela ſignifie ſeulement que Marie & Darnley étoient Catholiques, & qu'on vouloit les rendre odieux à une nation qui étoit alors dans toute la ferveur du proſélytiſme Proteſtant.

2°. Cette *mort prochaine* de Darnley, *ce mal qu'on eſpére de voir retomber ſur lui* annoncent aſſez quels étoient les projets des conjurés.

Le reſte de la lettre eſt encore plus fort :

» Darnley tient une conduite qui » le rend mépriſable à tout le mon» de, & même à ſes plus zélés par» tiſans. *Je ne ſais ce qui le menace,* » *mais je crains fort qu'il n'ait pas* » *long-temps à vivre* ».

Bien-tôt Randolph paroît plus inſtruit :

» On m'a demandé, dit-il, ſi nous » ſerions diſpoſés à recevoir Darnley » & ſon père Lennox, en cas qu'on » voulût nous les livrer à Berwick. » J'ai répondu que nous les rece- » vrions, en quelqu'état qu'on nous » les livrât ».

C'eſt-à-dire apparemment morts ou vifs, dit un Auteur.

Le même Randolph écrivoit au même Cécil le 2 Juillet :

» Je me ſuis abouché dernièrement » avec mylord Murray, & je l'ai trouvé » extrêmement affligé des folies de ſa » Souveraine. »

Ces folies étoient de faire le mariage le plus convenable à tous égards & le plus conforme aux vues d'une ſaine politique, qui tend toujours à réunir & confondre les droits oppoſés. Randolph parle ici le langage des conjurés, parce qu'il eſt leur complice.

» Murray craint, pourſuit Randolph,

» que la Nobleſſe ne ſoit forcée de » s'aſſembler... pour prévenir la chûte » de l'Etat..... Pluſieurs ont ſur cela » les mêmes vues, & pluſieurs autres » les adoptent. Il eſt aiſé de prévoir ce » qui en arrivera. »

Le complot ayant été découvert, on avoit pris les armes de part & d'autre, les conjurés ſollicitoient du ſecours en Angleterre, & ſuivoient toujours leur projet de faire périr Darnley. Randolph, leur confident, écrivoit à Cécil le 3 Septembre ſuivant:

» Les Seigneurs ont été obligés d'a- » bandonner Edimbourg. Morton eſt » ſuſpect à la Reine. »

Il étoit reſté auprès d'elle pour l'épier, la tromper, & rendre compte de tout aux conjurés.

Randolph pourſuit:

» Quelques-uns du parti ſont char- » gés de tuer Darnley au péril de leur » propre vie. Ils attendent du ſecours

» d'Angleterre ; ſi Sa Majeſté (Eliſa-
» beth) veut leur en faire paſſer, ils ne
» doutent pas que l'Ecoſſe n'ait bien-
» tôt deux Souveraines. »

Tel étoit l'objet des intelligences qu'Eliſabeth entretenoit avec les conjurés ; ils eſpéroient régner par elle, & elle eſpéroit ſe rendre par eux la maîtreſſe en Ecoſſe.

A toutes ces lettres où Randolph parle ſi nettement des entrepriſes formées contre les jours de Darnley, ajoutons la déclaration des Comtes d'Argyle & de Rothes & du lord Boyd, qui s'étant d'abord attachés au parti de Murray, & étant enſuite rentrés dans le devoir, avoient éprouvé la clémence de Marie : ils atteſtèrent *que le deſſein de Murray étoit de tuer Darnley, d'enfermer la Reine à Lochleven & de s'emparer du Gouvernement.*

M. Robertſon, pour excuſer Murray, allègue une prétendue *contre-conſpiration*

de Darnley pour assassiner Murray, il n'en donne guères d'autres garants que Murray lui-même & ses complices, & M. Hume trouve avec raison les preuves de ce prétendu complot de Darnley très-légères ; mais supposons-le réel, c'etoit un motif de haine de plus entre Murray & Darnley ; c'est par conséquent une raison de plus pour croire que la mort violente de Darnley, arrivée environ seize mois après (*a*), fut l'ouvrage de Murray. Robertson, Hist. d'Ecoss.

Mais n'anticipons point les événemens. Murray vaincu par sa sœur & par Darnley, se réfugie en Angleterre, & n'en revient que le jour où l'on assassine Riccio ; les intrigues qui préparèrent, les circonstances qui accom-

(*a*) La révolte & le bannissement de Murray sont du mois d'Octobre 1565. L'assassinat de Riccio & le retour de Murray, du 9 Mars 1566, & la mort de Darnley, du 10 Février 1567.

pagnèrent cet aſſaſſinat de Riccio & ce retour de Murray, ſont l'ouvrage de la plus profonde malice. La politique aſſez conſtante du triumvirat étoit de ne jamais s'expoſer tout entier. Quand Murray avoit pris les armes, Morton & Léthington avoient feint de reſter fidèles à la Reine; tandis que Murray, fugitif en Angleterre, prenoit avec Eliſabeth des meſures contre Marie, ſes aſſociés ménageoient ſon rappel, en ſemant la diſcorde entre le Roi & la Reine d'Ecoſſe. Le temps preſſoit, le Parlement alloit s'aſſembler, Murray & les autres bannis qui avoient ſuivi ſon ſort, alloient être cités & condamnés, Morton parvint à détacher le Roi des intérêts de la Reine & à l'attirer au parti Proteſtant, en le rendant jaloux de Riccio, & en faiſant promettre par le parti, qu'on lui aſſureroit la Couronne pendant ſa vie. On conſerve dans la Bibliothèque Coto-

nienne les conventions faites à ce sujet entre Darnley d'une part, & Murray avec les Lords exilés, de l'autre. Morton avoit été l'agent de toute cette intrigue, il parut à la tête des meurtriers de Riccio, & Murray arriva le même jour à la tête des bannis; mais comme il falloit toujours qu'un des membres au moins du triumvirat tâchât de se garantir du soupçon de complicité pour être en état de servir les autres, Léthington, instruit de tout le complot, parut l'ignorer, il resta tranquille chez lui tandis qu'on assassinoit Riccio, il donna même à souper au Comte d'Athol, & eut soin de le retenir presque toute la nuit, pour pouvoir produire à la Reine ce témoin de son inaction.

Au reste, toutes les circonstances de l'assassinat de Riccio, prouvent que sa mort étoit le moindre objet que les conjurés se fussent proposé; en effet,

ſi l'on n'en vouloit qu'aux jours de cet étranger, n'avoit-on pas mille moyens de s'en défaire ſans éclat ? Il faut le dire, il s'agiſſoit des intérêts de Murray, c'étoit la Reine qu'on vouloit mettre en danger, c'étoit elle qu'on vouloit faire périr ou du moins faire avorter, & peut-être ne dut-elle la vie qu'à la précaution que prit le Roi de la retenir, lorſqu'elle voulut défendre Riccio ; c'étoit ſur les efforts qu'elle feroit en faveur de ce malheureux que les conjurés avoient fondé leurs horribles eſpérances ; qu'on ſe rappelle l'état de la Reine, & les ménagemens qu'il exigeoit ; qu'on ſe repréſente l'horreur d'un tel ſpectacle, les portes enfoncées, la table renverſée, la ſalle & le palais remplis d'aſſaſſins, la ſurpriſe, l'effroi, le tumulte de l'aſſemblée ; la Reine retenue avec violence ſur ſon ſiége ; l'homme qu'elle honoroit de ſa confiance égorgé à ſes yeux, ſe débat-

tant à ſes pieds, la couvrant de ſon ſang, l'effrayant par ſes cris ; l'inſolent & affreux Ruthven l'accablant de reproches, la menaçant de la mort, lui mettant le poignard ſur la gorge, la retenant priſonnière ; qu'on ſonge à toutes les ſortes d'outrages que raſſembloit ce grand outrage, & qu'on ſonge encore un coup que de tant de moyens de perdre Riccio, on alla choiſir préciſément celui qui pouvoit entraîner la perte de la Reine ; on verra que cette conjecture n'a rien de trop fort.

Les conjurés ſe flattoient du moins que la rupture entre le Roi & la Reine ſeroit éternelle, & Ruthven, en triomphant aux yeux de Marie de la mort de Riccio, en lui annonçant, pour la braver, le retour de Murray & des bannis, ne manqua pas d'appuyer beaucoup ſur cette circonſtance *que tout s'étoit fait par les ordres du Roi.*

Mais Marie avoit-elle mérité ces

outrages ? la confiance dont elle honoroit Riccio, avoit-elle au moins en apparence, un fondement criminel ? Les conjurés le perſuadèrent ſans doute au Roi ; mais qu'en penſoit la Nation ? Nous n'en pouvons juger que par le témoignage des Auteurs contemporains. De tous les Hiſtoriens, Buchanan eſt le ſeul qui accuſe ouvertement Marie d'un commerce coupable avec Riccio ; mais on ſait combien Buchanan s'eſt rendu indigne de confiance ſur tout ce qui concerne Marie. Encore cette calomnie qu'il avoit inſérée dans ſon Hiſtoire, n'a-t-il oſé la répéter dans ſa fameuſe *Découverte* (*a*) *ou Expoſition de la conduite de Marie*, libelle où il a pris plaiſir à raſſembler contre Marie Stuart ſa bienfaitrice les imputations les plus atroces.

Knox même eſt plus modéré ſur

(*a*) *Detection of the doings of Mary.*

l'article

l'article dont il s'agit, que Buchanan ne l'a été dans son Histoire, il se contente d'insinuer légèrement que l'amitié de Marie pour Riccio, donnoit lieu à des bruits fâcheux.

Melvil avoit cru qu'il étoit de son devoir d'en avertir la Reine, & de lui avouer même, qu'il étoit effrayé de ses familiarités avec Riccio, & qu'il craignoit qu'elles ne fussent mal interprétées par ses ennemis. Melvil n'en dit pas davantage, & c'est en avoir trop dit; mais il faut savoir que ce Jacques Melvil, malgré le zèle qu'il témoigne quelquefois pour Marie Stuart, étoit pensionnaire d'Elisabeth & partisan de Murray.

En général tous les Historiens, même ceux qui sont contraires à Marie Stuart, tels que Messieurs Hume & Robertson, rejettent cette calomnie, & M. Robertson s'attache en particulier à la détruire. Randolph, résident

d'Angleterre, cet eſpion de Marie, ſi attentif à épier ſes fautes, ſi ardent à les exagérer, ne donne pas une ſeule fois à entendre que la confiance qu'elle avoit en Riccio cachât rien de criminel, c'eſt la remarque que fait M. Robertſon lui-même. Murray & Morton, qui, dans la ſuite, imputèrent à Marie tant de crimes, lorſqu'ils l'accuſèrent devant Eliſabeth, n'alléguèrent point celui-là, qui eût pourtant donné de la vraiſemblance aux autres. Il paroît que Riccio, dont la difformité ſeule, avouée par Buchanan, auroit dû mettre la Reine à l'abri de tout ſoupçon, étoit le confident de l'inclination que Marie avoit conçue pour Darnley, inclination qui dura longtemps après le mariage, & qui ne fut détruite que par les mauvais procédés de Darnley; de-là ces aſſiduités, qui, chez ce peuple ſauvage, paſſèrent aiſément pour des familiarités

M Hume, Hiſt. d'Angl. & M. Robertſon, Hiſt. d'Ecoſſe.

indiscrètes ; ces assiduités s'expliquent encore par deux autres circonstances, l'une, qu'un Italien, un Catholique, qui avoit, dit-on, des relations particulières avec le Pape, devoit être nécessaire à une reine Catholique, qui se trouvoit presque seule de sa religion au milieu d'un peuple Protestant, & qui conservoit dans son cœur le desir de rétablir en Ecosse la foi de ses pères ; l'autre que Riccio étoit le Secrétaire de Marie pour les affaires de France, circonstance qui tient à la première, & qui la fortifie. On sent d'ailleurs combien ces deux mêmes circonstances qui justifient Marie, la rendoient coupable au contraire aux yeux des Ecossois Protestans, & disposoient ceux-ci à la calomnier. Il est difficile de dire si Riccio méritoit la confiance de Marie par ses qualités personnelles ; on ne le connoît guères que par les Ecri-

vains Proteſtans ; ils lui accordent de l'eſprit & des talens ; mais il faut peut-être également ſe défier du mal & du bien qu'ils en diſent, tantôt pour décrier le choix de la Reine, tantôt pour rendre vraiſemblable le goût qu'ils lui attribuent. Les Auteurs qui ont ſuivi Buchanan, ont fait prévaloir cette dernière idée dans les temps poſtérieurs & auprès de ceux qui adoptent ſans examen ces ſortes de calomnies ; mais du temps de Marie, ſes ennemis mêmes n'avoient pas cette idée, quoiqu'ils euſſent tâché de l'inſpirer à Darnley. On dit que Henri IV Roi de France, en parlant de Jacques VI, dont Marie Stuart étoit groſſe, lorſqu'on aſſaſſina David Riccio, l'appelloit *Salomon*, parce qu'il étoit fils de *David*. Un ſi bon Roi eût pu ménager davantage la mémoire d'une Reine vraiſemblablement innocente & qui avoit été ſi malheureuſe.

Marie ayant recouvré sa liberté par le secours de ses amis, nommément par celui du Comte de Bothwel, & s'étant réconciliée avec le Roi, les assassins de Riccio furent bannis à leur tour & se réfugièrent en Angleterre; Morton prit donc la place de Murray auprès d'Elisabeth, & Murray prit la place de Morton auprès de Marie; Léthington fut réputé innocent d'après le témoignage du Comte d'Athol, & Murray, quoique son retour se fût si bien accordé avec l'assassinat de Riccio, parvint à faire illusion à Marie par l'impartialité qu'il affecta d'abord dans cette affaire, ensuite, par le faux zèle qu'il montra pour sa sœur. Nous avons déjà dit que Marie étoit crédule; ce fut peut-être son plus grand défaut.

Morton & Ruthven, en partant pour leur exil, comptoient sur les intrigues de Murray, comme Murray

avoit compté ſur les leurs pendant ſon abſence ; ils écrivirent de Berwick, le 2 Avril 1566, à Sir Nicolas Trogmorton, Ambaſſadeur d'Eliſabeth en Ecoſſe : pour obtenir un aſyle en Angleterre ; » Notre zèle pour » nos frères & pour la Religion, dirent-ils, » étant la ſeule cauſe de no» tre diſgrace, nous ne doutons pas » que, comme ceux d'entr'eux qui » ont été bannis précédemment, nous » n'éprouvions les effets de votre pro» tection ».

Tel étoit l'eſprit religieux de ce temps-là ; c'étoit un Catholique qu'ils avoient aſſaſſiné ; donc ils avoient ſervi la Religion.

Ils demandent de pouvoir reſter en Angleterre, » juſqu'à ce que, diſent-ils, » par le ſecours de nos frères, le» quel, graces à Dieu, ne tardera » pas, nous puiſſions être rétablis » dans notre patrie ».

Ils ne furent trompés ni dans l'espérance d'être protégés par Elisabeth, ni dans celle d'être servis par leurs complices.

Ce fut toujours en semant la discorde entre le Roi & la Reine qu'on prépara le triomphe du triumvirat; mais au lieu qu'on avoit paru servir le Roi contre la Reine pour rappeller Murray, ce fut la Reine qu'on parut servir contre le Roi pour rappeller Morton.

Marie passoit sa vie dans les larmes, le vicieux, le crapuleux, le brutal Darnley qu'elle avoit trop aimé, la rendoit très-malheureuse: nous avons vu par une lettre de Du Croc, Ambassadeur de France en Ecosse, qu'elle tomba malade & pensa mourir de chagrin, & qu'elle disoit sans cesse: *je voudrois être morte.* On reconnoît Marie à la douceur de ces plaintes, son plus violent désespoir ne pouvoit prendre

qu'elle-même pour victime. Cet abandon ſcandaleux où l'on a dit qu'elle laiſſoit ſon mari, n'eſt qu'une calomnie atroce, inventée après coup par ſes perſécuteurs pour donner quelque vraiſemblance au crime plus atroce qu'ils avoient commis & dont ils oſoient la charger ; jamais elle n'oublia aucun de ſes devoirs, mais il ne lui fut pas toujours poſſible de renfermer ſes chagrins & de dévorer ſes larmes ; Murray les voyoit, & il s'attachoit, par toutes ſortes de moyens, à augmenter ces fatales diviſions ; l'indulgence même de Marie à l'égard de Murray étoit une des cauſes de ces diviſions. Darnley n'avoit pas oublié l'attentat de Murray, & ne pouvant compter ſur ſon repentir, il craignoit toujours, de ſa part, quelque conſpiration nouvelle ; d'après cette idée & d'après ce qui s'étoit paſſé dans le temps de ſon mariage,

il avoit conçu pour ce Prince une averſion ſi violente qu'il ne pouvoit pardonner même à une ſœur de chercher quelquefois à la modérer. Parmi tous ces eſprits ou féroces ou perfides, Marie étoit toujours tremblante & toujours trompée. Elle ne ſavoit où placer ſa confiance, Darnley étoit toujours l'ennemi déclaré de tous ceux qui paroiſſoient y avoir quelque part, il lui ſembloit que c'étoit un vol qu'ils lui faiſoient; ce n'eſt pas qu'il aimât aſſez ſa femme pour deſirer ſa confiance & ſa tendreſſe; mais en s'exagérant l'empire que prenoient ſur elle ceux qu'elle aimoit, il recherchoit une confiance à laquelle il croyoit l'autorité attachée; il exigeoit cette confiance & ne l'inſpiroit pas. Qu'eût-il fait d'ailleurs de l'autorité? c'étoient ceux qui vouloient l'exercer ſous ſon nom qui la lui faiſoient deſirer. La diſcorde

augmentoit tous les jours, Darnley menaçoit de quitter le Royaume s'il ne le gouvernoit pas, Marie s'oppoſoit avec douceur à cette réſolution déſeſpérée, elle ne vouloit pas qu'un homme qu'elle avoit fait Roi allât s'avilir dans les Cours étrangères par la baſſeſſe de ſes mœurs, ou la noircir par des calomnies; cependant, à en juger par un diſcours qu'elle tint alors, elle auroit conſenti qu'il voyageât en France, parce qu'elle eſpéroit que les Guiſes lui en impoſeroient.

Au milieu de tous ces troubles, la Cour étant au château de Craigmillar, au mois de Décembre 1566, environ ſix ſemaines avant la mort de Darnley, le comte de Murray & le Secrétaire Léthington vont trouver un matin les comtes de Huntley & d'Argyle, Léthington portoit la parole, Murray gardoit le ſilence. Léthington déplora

l'exil du comte de Morton, des lords Lindesey & Ruthven, & de tous les meurtriers de Riccio ; » c'est à eux, ajouta-t-il, » que Murray a dû son » rappel ; peut-il, sans ingratitude, les » laisser plus long-tems dans l'exil qu'ils » ne souffrent que pour lui, & dont » ils l'ont tiré ? »

Huntley & d'Argyle offrirent leurs bons offices auprès de la Reine.

» Il y auroit, dit Léthington d'un air profond, » un moyen sûr d'obtenir » cette grace de la Reine, ce seroit » de lui rendre à elle-même un service » important, & devenu nécessaire, ce- » lui de faire rompre son mariage avec » Darnley. »

Et comment y parvenir ! s'écrièrent les deux Lords étonnés ?

» Milords, répondit mystérieusement » Léthington, daignez vous en rap- » porter à nous, nous saurons trouver » les moyens convenables *de délivrer la*

» *Reine de son époux*, sans qu'elle ait » à craindre aucun reproche ; tout ce » que nous demandons, c'est que vous » n'y mettiez point d'obstacle ».

Huntley & d'Argyle l'ayant promis, ils allèrent tous les quatre chez le comte de Bothwel, auquel ils firent la même proposition, & qui fit la même promesse.

Ils se rendirent tous ensemble chez la Reine ; Léthington lui proposa sans détour le divorce, & l'assura du consentement de Murray, qui toujours présent, gardoit toujours le silence. La Reine ne goûta point un projet qui lui parut pouvoir nuire aux intérêts de son fils ; » tout n'est pas désespéré, dit-elle, » le Roi peut changer de con- » duite.

» Madame, reprit Léthington, nous » trouverons le moyen *de vous délivrer* » *de votre époux*, sans que les intérêts » de votre fils en souffrent.

» Je ne veux rien faire, repliqua la Reine, » qui puisse blesser ma réputa- » tion ou ma conscience. Laissez donc, » je vous prie, les choses telles qu'elles » sont, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu » d'y apporter du remède ; ce que vous » méditez pour me rendre service ne » me causeroit peut-être que du cha- » grin. »

Léthington insista : « Laissez-nous, dit-il, » conduire cette affaire ; il n'en » résultera que du bien pour Votre Ma- » jesté ; & le Parlement approuvera ce » que nous aurons fait. »

Il ne put rien obtenir, Marie se refusa constamment au divorce, & n'entendit pas d'ailleurs les projets plus coupables que pouvoit cacher l'équivoque perpétuelle des discours de Léthington.

Tous ces faits & ces discours sont rapportés dans la protestation ou déclaration des comtes de Huntley &

d'Argyle, & voici ce qu'ils ajoutent : » L'aſſaſſinat de Henri Stewart (Stuart) » Darnley, ayant ſuivi de près la pro- » poſition faite à la Reine, nous ju- » geons dans notre conſcience que le » comte de Murray & le Secrétaire » Léthington ont été la cauſe & les » auteurs de cet aſſaſſinat, de quel- » que manière & par quelques perſon- » nes qu'il ait été commis. »

La proteſtation finit par un défi, ſelon l'uſage du temps.

Cet acte fut produit dans le procès que Marie Stuart eut à ſoutenir contre Murray & ſes complices devant les Commiſſaires d'Eliſabeth, aux conférences d'Yorck & de Weſtminſter. Voici quelle fut la réponſe de Murray.

Il déclare qu'il a expliqué en particulier à Eliſabeth, d'une manière dont elle eſt contente, le ſens de certains propos tenus *devant lui* à Craigmillar (remarquez comme il ſe prévaut ici du ſilence qu'il avoit affecté dans cette

occaſion;) enſuite il donne un démenti à *quiconque ſoutiendra qu'il ait été tenu devant lui à Craigmillar des diſcours dont le but fût criminel & déshonorant, ou qu'il ait ſouſcrit à quelque complot, ou qu'on ait tâché de l'engager dans quelque entrepriſe qu'il ait reconnue pour mauvaiſe.*

On peut juger ſi ces myſtères & ces équivoques recherchées détruiſent une déclaration auſſi claire & auſſi préciſe que celle des comtes de Huntley & d'Argyle.

Cette déclaration eſt confirmée par une autre du 12 Septembre 1568, ſouſcrite non-ſeulement par ces deux Comtes, mais par dix-neuf Pairs laïcs d'Ecoſſe, huit Evêques & huit Abbés. On y lit entr'autres choſes ce qui ſuit :

» La mauvaiſe conduite du Roi porta » Murray & Léthington à s'engager » envers la Reine (pourvu qu'elle ac- » cordât la grace de ceux qui étoient

» alors exilés) à rompre ſon mariage
» avec le lord Darnley, ſoit en le con-
» vainquant de trahiſon, ſoit en *em-*
» *ployant d'autres moyens pour la déli-*
» *vrer d'un ſi indigne époux* ; ce que la
» Reine refuſa abſolument, comme on
» ſait. »

Ceux qui veulent imputer à Marie Stuart la mort de Darnley, cherchent à lui donner un intérêt de commettre ce crime ; elle avoit conçu, diſent-ils, une paſſion folle pour le comte de Bothwel, elle vivoit avec lui dans l'adultère, & dans ce cas une femme a intérêt à la mort de ſon mari.

Cette paſſion eût été bien folle en effet, Bothwel avoit plus de ſoixante ans, Marie Stuart en avoit vingt-quatre ; Bothwel, ſelon Brantôme, qui l'avoit vu en Ecoſſe, étoit *le plus laid homme & d'auſſi mauvaiſe grace qu'il ſe peut voir ;* Marie étoit dans tout l'éclat de la beauté. En voilà plus qu'il n'en

Brantôme, Dames Illuſt. art. Marie Stuart.

faut pour réfuter le roman de ſes amours avec Bothwel. Si elle avoit aimé Darnley, Darnley du moins avoit l'extérieur ſéduiſant, c'étoit le plus bel homme des trois Royaumes.

Marie aimoit ou plutôt conſidéroit dans Bothvel un vieux ſerviteur du Roi ſon père & de la Reine ſa mère, un homme qui l'avoit bien ſervie elle-même, à qui elle avoit été principalement redevable de ſa liberté, lorſque ſes ſujets rebelles, après avoir aſſaſſiné ſon favori à ſes yeux, l'avoient retenue priſonnière; un homme enfin, qui par ſon attachement pour le trône, avoit toujours, quoique Proteſtant, paru le défenſeur de la religion Catholique.

Ce n'eſt pas une foible preuve de la ſageſſe de Marie & de la pureté de ſes mœurs, que cette néceſſité où la calomnie s'eſt vue réduite de lui ſuppoſer une inclination impoſſible, c'eſt une marque

qu'on n'a pu lui rien imputer de plus vraiſemblable. On n'a parlé que de Bothwel, parce qu'il avoit ſeul ſa confiance, méritée ou non, & parce que raſſurée contre les attentats de la calomnie par l'âge & la figure de ce vieux Seigneur, & par les obligations mêmes qu'elle lui avoit, elle n'admettoit que lui à ſa familiarité. La faveur de Bothwel explique celle de Riccio, & la ſeconde calomnie détruit la première.

Mais encore quelles preuves allègue-t-on de l'amour de Marie pour Bothwel ?

Elle l'avoit fait Lieutenant-général des frontières d'Ecoſſe.

Eh bien ! c'étoit un emploi dû à ſes ſervices & à ſon expérience ; mais cet emploi, ce n'étoit point Marie Stuart qui le lui avoit donné, c'étoit la Reine régente, mère de Marie.

Autre preuve d'amour auſſi forte. Des brigands infeſtoient la frontière

d'Ecoſſe, de concert avec le Comte de Morton & avec les autres bannis, comme on l'apprend par deux lettres adreſſées à Cécil le 3 & le 12 Août 1566, par le comte de Bedfort, qui commandoit ſur les frontières d'Angleterre; les guerres continuelles des Ecoſſois avec les Anglois avoient toujours rendu la défenſe de la frontière un objet digne de toute l'attention des rois d'Ecoſſe; Marie crut devoir, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, s'en occuper elle-même, elle raſſembla les troupes des Comtés voiſins, & vint tenir une Cour de Juſtice à Jedbourg ſur la frontière; elle apprend que Bothwel qui occupoit à ſeize milles delà le Fort de l'Hermitage, a été bleſſé par une troupe de brigands qu'il pourſuivoit, elle part à l'inſtant pour le joindre avec ſon armée, dans une ſaiſon avancée, au mois d'Octobre, précipitation qui, ſuivant M. Robertſon, ne peut être attribuée qu'à l'amour.

Ici les ennemis de Marie n'en diſent pas aſſez, la précipitation fut plus grande & la courſe plus forte, car Marie ayant ſçu que la bleſſure de ſon Général étoit légère, & que les brigands étoient diſſipés, repartit le jour même pour Jedbourg. Eſt-ce encore l'amour, demande un des apologiſtes de Marie, qui la fit repartir avec cette précipitation, & qui l'empêcha de donner à ſon amant, au moins le reſte de ce jour?

Mais les courſes de quelques brigands étoient-elles une expédition qui pût exiger une telle démarche de la part de la Reine?

Oui, parce qu'il s'agiſſoit d'aſſurer la frontière, & que ces brigands étoient ſuſcités & appuyés par l'Angleterre & par les Ecoſſois rebelles.

Enfin, ſi la Reine aimoit Bothwel, ſi elle avoit avec lui un commerce criminel, pourquoi s'oppoſoit-elle au départ de ſon mari, qui l'auroit laiſſée

plus libre de vivre avec ſon amant ? Pourquoi s'oppoſoit-elle au divorce, qui eût pu lui laiſſer la liberté de l'épouſer ?

On allègue la crainte que la voie du divorce ne réuſsît pas ; le danger d'échouer dans le projet de l'aſſaſſinat ; n'étoit-il pas beaucoup plus à craindre, & n'entraînoit-il pas des ſuites bien plus funeſtes pour la Reine ?

Obſervons d'ailleurs que de tous les moyens de ſe défaire du Roi, on prit celui qui, par ſes préparatifs, apportoit le plus d'obſtacles au ſuccès, fourniſſoit le plus de preuves de préméditation, & qui par ſa violence devoit le plus effrayer une femme timide. Comment imaginer qu'une femme, que Marie Stuart eût choiſi le parti de faire ſauter en l'air avec de la poudre la maiſon où elle étoit jour & nuit avec ſon mari ; & qu'elle eût oſé reſter dans cette maiſon juſqu'au moment de l'exécution ?

On voit à préſent ce qu'on doit penſer de cet amour abſurde d'une jeune & belle Reine pour un vieux ſoldat difforme, & du crime atroce qu'on veut que cet amour ait fait commettre à une femme douce, patiente & vertueuſe.

Il eſt affreux de vouloir tourner contre elle juſqu'aux ſecours qu'elle s'empreſſa de porter à ſon mari malade; ces ſecours mêmes ne lui auroient-ils pas fourni, ſi elle eût voulu, des moyens plus ſecrets & moins dangereux de ſe défaire de Darnley, & la maladie de Darnley n'auroit-elle pas écarté les ſoupçons, ou du moins expliqué les événemens? Laiſſons ces horreurs ſur leſquelles il eſt affreux même de raiſonner. Pour tout eſprit juſte & raiſonnable, l'idée de violence & de perfidie eſt impoſſible à concilier avec les détails de la vie de Marie & les traits connus de ſon carac-

tère. Sa douleur eſt toujours tendre, ſes plaintes ſont toujours douces; le malheur peut l'accabler, mais non l'irriter ni l'aigrir; ſes yeux ſont ſouvent baignés de larmes, mais jamais l'injure n'eſt dans ſa bouche, ni la colère ſur ſon front, ni la haine dans ſon ame. Marie, en courant à Glaſcow ſecourir Darnley, en l'accompagnant à Edimbourg, n'écoutoit que ſon cœur, & ne ſuivoit que ſon devoir, & tandis qu'elle rendoit ſincèrement à ſon mari des ſoins plus attentifs peut-être que ſi elle l'eût aimé, on prenoit, pour la tromper, autant de précautions que pour attirer le Roi dans le piège; elle étoit, comme lui, la dupe de tous ces artifices, toujours colorés d'une apparence de zèle pour le Roi; enfin, quand tout fut prêt, il fallut trouver un prétexte pour la tirer de la maiſon qu'habitoit ſon mari, elle fournit elle-même ce prétexte, ſans le ſavoir, en mariant une des filles

de ſa ſuite. On lui dit que cette fête demandoit ſa préſence, que le Roi, preſque rétabli, n'avoit nul beſoin de ſecours, elle ſe rendit à ces raiſons plauſibles, & l'on profita de ſon abſence.

Mais, dit-on, ſi l'amour ne lui parloit point en faveur de Bothwel, pourquoi tant d'indulgence pour ce régicide? pourquoi ce mariage ſi précipité avec le meurtrier de ſon mari?

Nous allons voir que la juſtification du Comte de Bothwel fut principalement l'ouvrage du triumvirat, que le mariage de la Reine avec ce Bothwel, fut encore l'ouvrage de ce triumvirat, & que la ſeule faute de Marie fut de tomber dans les pièges qui lui furent tendus.

Suivons l'ordre des faits.

Léthington, quoiqu'il n'eût pu faire conſentir la Reine au divorce, n'en obtint pas moins le rappel de Morton & des autres bannis, au nombre de ſoixante

soixante & quinze. Jamais l'indulgente Marie ne se refusoit à une occasion de clémence. Ils revinrent à la fin du mois de Décembre 1566, & ce fut la nuit du 9 au 10 Février 1567, que le Roi fut assassiné. On ne voit dans cet intervalle que le temps nécessaire aux conjurés, pour préparer l'exécution de leur complot ; ils avoient eu besoin de rassembler leurs forces pour une pareille entreprise, & c'étoit une raison de plus qui leur avoit fait presser le retour de Morton & de leurs amis.

Si Marie Stuart eût consenti au divorce, ou le divorce auroit eu lieu, ou il n'auroit pu réussir ; dans le premier cas, le Roi étant écarté, la Reine eût pu retomber sous l'empire de Murray son frère, comme elle y avoit été avant son mariage avec Darnley, & alors le triumvirat gouvernoit. Dans le second cas, c'est-à-dire, si le projet du divorce ne pouvoit réussir, il servoit

du moins à nourrir des haines irréconciliables entre le Roi & la Reine, & les conjurés eſpéroient de les perdre l'un par l'autre. Le refus de la Reine ayant dérangé tous ces plans, il ne reſtoit plus d'autre parti que d'aſſaſſiner le Roi & de perdre la Reine par les ſuites de cet aſſaſſinat, ſi même cette réſolution n'avoit pas été priſe d'avance, comme paroiſſent l'annoncer les diſcours myſtérieux de Léthington à la conférence de Craigmillar, joints au peu d'eſpérance qu'avoit Murray de reprendre ſur ſa ſœur tout ſon ancien aſcendant & à l'inſuffiſance de ce pouvoir précaire & borné pour une ambition auſſi vaſte que la ſienne.

Dans l'exécution du nouveau projet, nous retrouvons cette politique conſtante du triumvirat, de ne jamais s'expoſer tout entier, d'éviter toute apparence de concert & d'intelligence pour ſe ménager une reſ-

ſource & un appui dans un de ſes membres. Quand Murray avoit pris les armes pour empêcher le mariage de ſa ſœur avec Darnley, Morton, quoique ſuſpect, étoit reſté auprès de la Reine & avoit dans la ſuite fait rappeller Murray; Morton ayant été à ſon tour un des principaux acteurs dans l'aſſaſſinat de Riccio, Léthington avoit eu ſoin de ſe ménager, dans le Comte d'Athol, un témoin de ſon inaction & de ſon abſence, & Léthington, joint à Murray, avoit fait revenir Morton. C'étoit le tour de Murray de ſe mettre à l'écart lorſqu'on aſſaſſineroit le Roi. Le 9 Février 1567, il demande publiquement la permiſſion de quitter la Cour, ſous prétexte d'une indiſpoſition de la Comteſſe de Murray ſa femme, qui étoit alors à Saint-André. Ce fut la nuit ſuivante que Darnley périt; Murray n'eut donc, en apparence,

aucune part à ſa mort ; mais s'il n'agit point, il parla trop pour un homme prudent ; il lui échappa de dire, en partant pour Saint-André, *Cette nuit, & avant que le jour paroiſſe, le Lord Darnley aura perdu la vie.* C'eſt un fait que le Lord Herries ſoutint à Murray en face, chez lui-même, à ſa table, peu de jours après l'événement, & qu'il a conſtamment ſoutenu depuis.

Murray reçut à Saint-André la nouvelle qu'il attendoit, il partit à l'inſtant pour Edimbourg, comme ramené par cette nouvelle ; il trouva Marie ſaiſie d'effroi & accablée de douleur ; pour lui, tandis que ſes émiſſaires répandoient ſourdement dans le public que Bothwel étoit l'aſſaſſin & la Reine ſa complice, tandis qu'ils affichoient la nuit des placards outrageans, il ne ceſſoit de vanter à ſa ſœur la naiſſance & les ſer-

vices de Bothwel. « Dans les diviſions » dont ce Royaume eſt agité, lui diſoit-il, « vous avez beſoin d'un » appui ; où en trouverez-vous de » plus ſolide ? Quel homme parmi » la nobleſſe de ce Royaume, faite » pour aſpirer à votre main, vous » eſt plus attaché » ? Tels furent les diſcours, telle fut la politique de Murray, pendant tout le temps qu'il reſta en Ecoſſe, après la mort de Darnley.

Bothwel étant accuſé par la voix publique, voyons quels furent ſes Juges, & de quels Officiers étoit compoſé le tribunal par lequel il fut ſi légèrement abſous.

Ce tribunal étoit préſidé par le Comte d'Argyle, Grand-Juſticier, qui a toujours déclaré que, d'après les lumières qu'il avoit acquiſes par l'inſtruction du procès, il jugeoit que Murray & Morton étoient à la tête des aſſaſſins du Roi.

On lui avoit donné quatre Aſſeſſeurs, le Lord Lindeſey, l'Abbé de Dumferline, Jacques Macgill, Henri Balnaves.

Le Lord Lindeſey avoit été un des principaux complices de Morton dans l'aſſaſſinat de Riccio; les trois autres étoient connus pour être les confidens & les créatures du même Morton & de Murray, tous quatre accompagnèrent, dans la ſuite, Murray & Morton en Angleterre, en qualité de Commiſſaires de la nation Ecoſſoiſe aux conférences d'Yorck & de Weſtminſter, & ils accuſèrent alors, devant les Commiſſaires Anglois, leur Souveraine, du même crime dont ils avoient abſous Bothwel. Spence étoit le Procureur-Général de cette Cour de Juſtice, Jean Ballenden en étoit le Greffier; tous deux étoient encore des créatures du Comte de Murray & furent peu de temps après Membres

de ſon Conſeil ſecret. C'étoit le crédit de Murray & de Morton qui avoit fait choiſir ces Juges & ces Officiers. Tout ſuſpects que devoient être ces deux hommes, Marie Stuart qui ne ſavoit ni ſe ſouvenir du mal ni le ſoupçonner, partageoit ſa confiance entr'eux & Bothwel ; ce furent eux qui firent abſoudre leur complice par des Juges vendus à leurs volontés, & quand Bothwel parut devant ſes Juges, Morton voulut l'accompagner. Que Morton ait été complice de Bothwel dans l'aſſaſſinat du Roi, c'eſt un fait dont la preuve juridique a été acquiſe dans la ſuite, par le procès-criminel intenté à Morton ; l'on a auſſi plus que des indices contre Léthington ; pour Murray, quand on n'auroit pas d'autre preuve contre lui, peut-on penſer qu'il ſoit innocent quand ſes deux aſſociés ſont coupables d'un crime qui ſe commet-

toit pour lui & dont il devoit recueillir le principal fruit?

Pendant qu'on inſtruiſoit ou qu'on feignoit d'inſtruire le procès de Bothwel, Murray content de lui avoir fait donner des Juges à ſon choix, voyageoit en Angleterre & en France; nous avons dit que c'étoit ſon tour de s'éloigner & de paroître ne prendre part à rien, tandis que Morton & Léthington ſes confidens tramoient tout le complot du mariage de la Reine avec Bothwel. Murray ſuppoſa que la recherche qu'on alloit faire des aſſaſſins du Roi ne pouvoit le regarder, ou en tout cas il voulut détourner de lui les ſoupçons; en effet quel motif auroit pu porter au régicide un homme qui s'éloignoit ainſi de tout? c'eſt le raiſonnement que Murray vouloit qu'on fît, il vouloit d'ailleurs qu'on ne pût lui rien imputer ſur le mariage de la Reine, qu'il avoit

cependant préparé par ſes inſinuations, & ſur ce qui alloit arriver en conſéquence.

La Reine, au défaut de cet amour impoſſible, qu'on lui a tant & ſi mal-à-propos ſuppoſé pour Bothwel, lui montroit l'eſtime due à ſes talens, la reconnoiſſance due à ſes ſervices, la confiance due à ſon expérience; elle n'avoit pas oublié qu'après l'aſſaſſinat de Riccio, étant reſtée au pouvoir des aſſaſſins, elle avoit dû à Bothwel ſa délivrance. C'étoit ſur ces ſervices de Bothwel & ſur ces ſentimens de la Reine que les Conjurés fondoient leurs eſpérances. Lorſque Bothwel eut été abſous, par la connivence de ſes Juges, par le crédit de ſes complices, non par l'indulgence de Marie, comme les Détracteurs de cette Reine affectèrent de le publier, Morton & Léthington virent bien que le peuple n'avoit pas confirmé la ſentence

des Juges & que Bothwel étoit condamné par l'opinion publique, ils jugèrent qu'un degré d'élévation de plus aſſureroit ſa perte, & que la Reine, en s'uniſſant à ſon ſort, s'aſſocieroit à ſa diſgrace. Ils engagèrent la nobleſſe à ſigner un acte de confédération, par lequel elle garantiſſoit l'innocence de Bothwel, prenoit ſa défenſe contre ſes Accuſateurs, & le propoſoit à Marie avec inſtance comme un homme digne de recevoir la main de ſa Souveraine. Cet acte étoit ſigné de Morton & de ſes amis & de tous les Gentilshommes qu'ils avoient pu ſéduire. Marie, en épouſant Bothwel, crut céder aux vœux de ſa nobleſſe; mais comme elle étoit retenue par l'époque encore récente de ſa viduité, par le reproche de précipitation, qu'on pourroit lui faire, ſur-tout par ſon peu d'inclination pour une alliance ſi peu proportion-

née ; les Conjurés , qui avoient beſoin que Bothwel ſe rendît odieux, & Marie mépriſable, propoſèrent à Bothwel l'enlèvement de la Reine, comme un moyen sûr de vaincre les ſcrupules & d'abréger les délais. Bothwel, qui leur devoit ſa juſtification, étoit porté à les croire , & les crut. La Reine, irritée de ſon attentat , mais déſarmée par ſes reſpects, alarmée ſur ſa propre ſituation, effrayée pour elle-même de la violence qui lui avoit enlevé ſon mari, crut en effet avoir beſoin d'un appui, comme Murray le lui avoit dit, & elle crut n'en pouvoir choiſir un plus ſûr que celui qui lui avoit été propoſé par ſon frère & par la nobleſſe de ſon Royaume ; elle ne pouvoit croire Bothwel coupable, quoiqu'accuſé par la voix publique (ſi des placards & des libelles, ouvrages ténébreux de la haine & de l'envie peuvent être re-

gardés comme la voix publique) accuſée elle-même par cette voix quelquefois infidelle, la conſcience qu'elle avoit de ſon innocence la diſpoſoit à juger innocent un vieux & zélé ſerviteur de ſa Maiſon. Elle ſe perſuada même qu'on n'avoit accuſé Bothwel qu'en haine de l'attachement qu'il lui avoit toujours montré, & de la confiance dont elle l'honoroit ; les défis acceptés ſous la condition de ſe battre en pays neutre, parurent couvrir un projet d'aſſaſſinat, dans un temps où le Roi lui-même venoit d'être aſſaſſiné dans ſa capitale. Les termes dans leſquels étoit conçu l'acte ſouſcrit par la nobleſſe, avoient d'ailleurs une énergie qui ne permettoit aucun doute ſur l'innocence de Bothwel. » Pour la ſoutenir », diſoit-on, » & » pour aſſurer le mariage de Both- » wel avec la Reine, nous ſacrifie- » rons nos fortunes & nos vies . . .

» Si nous venions jamais à penser ou » agir autrement, nous consentons à » perdre pour toujours notre réputa- » tion, & à être regardés comme » des gens sans foi, comme des » traîtres ». Anderson, vol. 1, p. 111.

Aussi, lorsqu'aux conférences d'Yorck & devant les Commissaires Anglois, on osa reprocher à la Reine son mariage avec Bothwel; la Reine s'écria-t-elle toute étonnée: « Je ne consentis » à ce mariage qu'après que la No- » blesse & le Parlement l'eurent ap- » prouvé & ratifié. Ils avoient été les » premiers à m'en solliciter, & à me » persuader d'y condescendre. » Good. vol. 2, p. 342.

Jamais Murray ni Morton n'osèrent contredire, du moins publiquement, cette déclaration.

M. Robertson dit avec justice que cet acte de confédération en faveur de Bothwel est de tous les monumens de ces temps malheureux celui qui dés-

honore le plus la Nation Ecoſſoiſe ; mais, s'il flétrit la Nation, il juſtifie la Reine.

Selon les détracteurs de Marie Stuart, cet acte honteux étoit l'ouvrage de la force, les ſignatures furent extorquées dans un ſouper que le comte de Bothwel donnoit à la Nobleſſe Ecoſſoiſe, & ſa maiſon étoit remplie & entourée de gens armés.

Si les choſes ſe fuſſent paſſées ainſi, les Gentilshommes qui avoient ſouſcrit l'acte de confédération, redevenus libres après le ſouper, auroient tous réclamé le lendemain contre la violence qu'ils avoient ſoufferte, & en employant cette violence, on devoit s'y attendre ; il n'y eut point de réclamation, parce qu'il n'y avoit point eu de violence.

Les ennemis de Marie comptant peu ſur cette allégation de violence, ont eu recours à une autre impoſture, ils ont ſuppoſé que Marie avoit elle-même

ſollicité l'acte de confédération par un billet, où elle annonçoit qu'elle auroit pour agréable cette démarche & la propoſition d'un mariage avec Bothwel.

Si les Lords & les Gentilshommes n'avoient ſigné en effet qu'après avoir vu un pareil billet de Marie, leur conduite ſeroit excuſée, la paſſion de Marie pour Bothwel ſeroit prouvée par ce deſir de l'épouſer, par cet empreſſement à ſolliciter pour lui le ſuffrage de la Nobleſſe.

Il eſt vrai que les Commiſſaires du parti de Murray produiſirent aux conférences d'Yorck ce conſentement anticipé de la Reine, qui avoit, diſoient-ils, déterminé la Nobleſſe à ſigner l'acte de confédération. Voici ce que diſent à cet égard les Commiſſaires Anglois eux-mêmes, à qui ce conſentement fut montré.

» Murray & Morton nous députè-

Lettre des Commissaires Anglois à Elisabeth : Anderson, vol. 4. part. 2. p. 59.

» rent le lord Léthington, Jacques
» Macgill & Georges Buchanan, les-
» quels, *dans une conférence particulière*
» *& secrette, où ils protestèrent qu'ils ne*
» *nous regardoient pas comme Commis-*
» *saires*, après quelques récits, qui
» donnoient de violentes présomp-
» tions que la Reine avoit trempé dans
» l'assassinat de Darnley, nous présen-
» tèrent une copie d'une confédéra-
» tion, datée du 19 Avril 1567, que
» la plus grande partie de la Noblesse
» & des Conseillers d'Ecosse avoient
» signée, mais, ainsi que l'assuroient
» les députés, plus de force que de
» gré, plus par crainte que par incli-
» nation. .... Et pour preuve que les
» Confédérés n'avoient pas signé de
» bon gré, il nous fut montré un billet
» de la Reine, qui .... permettoit à la
» Noblesse de souscrire la confédéra-
» tion; ce billet daté aussi du 19 Avril
» 1567, étoit signé de Marie, & les

» Seigneurs assuroient que, sans cette » autorisation, personne, excepté le » comte de Huntley, n'eût souscrit ».

C'est donc en particulier, c'est dans une conférence secrette, c'est sous la protestation expresse qu'on ne regarde pas en ce moment les Commissaires Anglois comme Commissaires, qu'on leur communique ce prétendu billet de Marie. Pourquoi tant de précautions ? On va le voir.

Si c'est d'après cette communication que le duc de Nortfolck avoua, comme on le dit, aux Commissaires de Marie, que les preuves du crime de leur maîtresse étoient plus claires que le jour, il eut raison dans la persuasion où il étoit que le billet étoit véritablement de Marie, mais s'il leur eût dit quelles étoient ces preuves si claires, eux, qui avoient signé l'acte de confédération, sans y être déterminés par un billet qu'ils savoient bien

que la Reine n'avoit point écrit, ils auroient dès-lors ouvert les yeux au duc de Nortfolck, comme ils les lui ouvrirent par la ſuite; peut-être le duc de Nortfolck, lié par le ſecret qu'avoient exigé les Commiſſaires de Murray, ne voulut-il pas pour lors s'expliquer davantage.

Quoi qu'il en ſoit, lorſque la Reine Eliſabeth eut transféré les conférences d'Yorck à Weſtminſter, & la connoiſſance de la cauſe de ſes Commiſſaires, à elle-même & à ſon Conſeil, Murray & ſes Commiſſaires s'empreſſèrent de produire toutes les pièces qui pouvoient ſervir à charger Marie de la mort du Roi; ils ſe gardèrent bien de produire ce billet, quoique ſi déciſif, ils craignirent de l'expoſer à la critique des Commiſſaires de Marie, ils craignirent ſur-tout que ceux d'entre les Nobles Ecoſſois, qui, ſéduits par l'hypocriſie de Murray, avoient embraſſé

ſon parti avec un cœur droit & des intentions pures, voyant de quelles armes il oſoit ſe ſervir contre ſa malheureuſe ſœur, ne retournaſſent à elle & ne ſe joigniſſent à ſes défenſeurs.

Mais, indépendamment de ces réflexions, voici une preuve poſitive & directe de la fauſſeté du prétendu conſentement anticipé ; c'eſt Buchanan qui nous la fournit, Buchanan, l'éternel perſécuteur de Marie, & par ſes actions & par ſes écrits. Nous le trouvons parmi les trois Commiſſaires de Murray qui montrent ſi myſtérieuſement aux Commiſſaires Anglois le billet de Marie ; or, le même Buchanan, dans l'hiſtoire qu'il a écrite depuis, rapporte que tous les Lords & les Nobles ſouſcrivirent la confédération en faveur de Bothwel, ſans y être forcés & ſans avoir vu auparavant aucun conſentement de la Reine. C'eſt maintenant aux adverſaires de Marie Stuart,

Buchan. rer. Scotic. lib. 18.

qui ſe fondent toujours ſur l'autorité de Buchanan, à concilier Buchanan, produiſant aux conférences d'Yorck le conſentement anticipé de la Reine comme la pièce qui avoit provoqué les ſignatures, avec le même Buchanan, déclarant dans ſon hiſtoire que les Confédérés avoient ſigné, ſans y être déterminés par aucun billet de la Reine.

Buchanan ajoute un fait qui démontre la fauſſeté du conſentement anticipé, c'eſt que le jour ſuivant les Confédérés ſongeant qu'on pourroit dans la ſuite leur reprocher d'avoir trahi la Reine, en l'engageant à contracter un mariage ſi déshonorant, ſollicitèrent & obtinrent un billet ſigné de la propre main de la Reine, par lequel elle leur déclaroit que ce qu'ils avoient fait à cet égard, lui étoit agréable.

Ici Buchanan ſe trompe, volontairement ou non, ſur deux points.

1°. Sur l'époque de ce pardon, qui ne fut point accordé le lendemain de la confédération, mais près d'un mois après, & la veille du mariage. La confédération eſt du 19 Avril, le pardon du 14 Mai, le mariage du 15.

2°. Il ſe trompe auſſi ſur l'énoncé du pardon (car c'étoit un pardon véritable) la Reine n'y dit point qu'elle ait pour agréable l'aſſociation du 19 Avril, mais qu'elle mettoit ceux qui l'avoient ſignée à l'abri de toute accuſation à cet égard. Voici l'énoncé de cet acte :

» La Reine ayant vu & conſidéré » l'acte de confédération ci-deſſus, » promet, foi de Princeſſe, que ni » elle, ni ſes ſucceſſeurs n'en feront » jamais un crime ou une matière de » reproche à ceux qui l'ont ſigné, que » ni eux, ni leurs deſcendans ne ſeront » expoſés, à ce ſujet, à aucune ac» cuſation ; que cet acte n'imprimera » jamais aucune tache à leur réputa-

» tion, & que pour l'avoir ſouſcrit,
» ils n'en ſeront pas réputés des ſujets
» moins fidèles, malgré tout ce qui
» pourroit être allégué au contraire ».

Cette pièce eſt un écueil contre lequel il faut que toutes les impoſtures viennent ſe briſer. Certainement, ſi les Nobles n'avoient ſouſcrit la confédération qu'en vertu d'un écrit de la Reine, ils n'auroient pas eu beſoin de ſolliciter ni d'obtenir un ſemblable pardon.

Au reſte, ceux qui avoient ſigné la confédération, n'avoient pas tous agi par les mêmes motifs. Les uns étoient des amis de Bothwel, qui avoient voulu le ſervir dans l'eſpérance de s'élever par lui; d'autres étoient des complices de Morton, qui partageoient ſes vues perverſes & profondes; d'autres enfin, étoient des amis, de fidèles ſerviteurs de la Reine, qui, ſéduits par les inſinuations de Bothwel & de Morton, avoient cru ſervir cette Princeſſe, s'étant laiſ-

ſés perſuader par ces deux hommes, qu'elle deſiroit cette union autant que Bothwel lui-même.

De cet examen il réſulte deux choſes :

L'une, que les Nobles avoient ſigné librement & volontairement l'acte de confédération du 19 Avril, & que la Reine, loin d'avoir ſollicité les ſignatures par aucun écrit, fut déterminée elle-même à épouſer Bothwel par cet acte de confédération, qui lui parut l'expreſſion du vœu national.

L'autre, que Murray & Morton n'en firent pas moins produire aux conférences d'Yorck un écrit qu'ils attribuoient fauſſement à la Reine, & qui avoit, ſelon eux, provoqué les ſignatures. Cette conſidération ſera d'un grand poids dans la ſuite.

On oppoſe encore à Marie Stuart l'autorité de Jacques Melvil. Cet Ambaſſadeur rapporte dans ſes Mémoires, qu'ayant reçu des partiſans ſecrets que Marie avoit en Angleterre, une lettre

dans laquelle ils lui répréſentoient le tort que Marie alloit ſe faire par ſon mariage avec un homme tel que Bothwel, il crut devoir communiquer cette lettre à la Reine, qui n'en fit d'autre uſage que de la montrer à Bothwel, ce qui compromit Melvil; ce même Auteur ajoute que le lord Herries ſe jetta aux genoux de la Reine pour la détourner d'une ſi honteuſe alliance.

Nous avons dit combien Jacques Melvil, tout à la fois Ambaſſadeur de la Reine d'Ecoſſe, penſionnaire de la Reine d'Angleterre, & ami ſecret de Murray, mérite peu de confiance dans ce qu'il ſe permet de dire contre Marie Stuart.

D'ailleurs, pourquoi Marie auroit-elle eu plus d'égard aux repréſentations d'un ſeul homme, ou tout au plus de quelques particuliers, qui pouvoient être ennemis de Bothwel, qu'aux inſtances

tances du corps de ſa nobleſſe en faveur de ce même Bothwel ?

Quant au fait concernant le Lord Herries, il ſuffit d'obſerver que ce Lord non-ſeulement avoit ſigné l'acte de confédération, mais encore qu'il ſigna comme témoin le contrat de mariage.

Morton, pendant l'abſence de Murray, mais de concert avec lui, avoit fait abſoudre le Comte de Bothwel, il avoit déterminé la Reine à épouſer ce Bothwel, en ſignant & faiſant ſigner à la plus grande partie de la Nobleſſe l'acte de confédération ; à peine ce mariage eſt-il célébré, tout change, Morton ſe déclare ennemi de Bothwel & de la Reine ; peu s'en faut qu'il ne les ſurprenne & ne les enlève dans leur palais même, il ſoulève cette même Nobleſſe qu'il avoit ſéduite, & lui fait prendre les armes. Quel motif allègue-t-il de cette révolte contre ſa Souveraine ? » *C'eſt*

Actes du Conſeil ſecret. Good. v. 2. p. 64.

» *que par ſon mariage, auſſi honteux que*
» *précipité avec le comte de Bothwel,*
» *Marie fournit une preuve non équivo-*
» *que qu'elle a participé à la mort du*
» *Roi ſon époux* ».

Ici les faits dépoſent ſi hautement qu'il n'eſt pas poſſible d'en rejetter le témoignage. Cependant les partiſans de Murray ne peuvent comprendre, diſent-ils, qu'on commence par élever ſon ennemi dans l'eſpérance incertaine de le détruire plus aiſément, ils ne peuvent croire que Morton ait preſſé le mariage de la Reine avec Bothwel pour les perdre tous deux, & qu'il ſe ſoit en effe propoſé de les prendre à ce piège. I eſt vrai qu'une méchanceté ſi ſavam ment, ou, ſi l'on veut, ſi biſarremen combinée, paroît être peu dans la na ture, il eſt vrai qu'elle n'eſt guères vrai ſemblable; mais comment explique autrement la conduite de Morton Nous pouvons partir dès à préſent d'u

point qui ſera démontré dans la ſuite, c'eſt que Morton avoit été complice de Bothwel dans l'aſſaſſinat du Roi, ou, pour nous en tenir aux termes de ſon aveu, que Bothwel lui avoit fait part de ſon projet; il ne pouvoit donc ſe diſſimuler que Bothwel étoit coupable, cependant il le défend devant les Juges, il le fait abſoudre par ces Juges vendus, il fait atteſter ſon innocence par la Nobleſſe, il la fait atteſter devant la Reine, il lui propoſe cet homme pour mari, & quand elle a bien voulu l'agréer ſur la foi d'une innocence ainſi confirmée, c'eſt le moment que Morton attendoit pour accuſer Bothwel du meurtre du Roi, & la Reine elle-même de complicité! Cette complicité, il la fonde ſur le mariage même qu'il a eu l'inſolence & la perfidie de propoſer. Ajoutons à ces conſidérations, que Morton étoit l'ami, le confident, le lieutenant de

Murray, que Murray vouloit regner & que Morton ſe flattoit de regner avec lui ; que tous deux étoient les alliés d'Eliſabeth qui vouloit perdre Marie Stuart, & nous aurons la clef de toute cette intrigue.

Mais comment la Nobleſſe Ecoſſoiſe n'étoit-elle pas ſcandaliſée d'une variation ſi choquante ? comment ſuivoit-elle avec tant de docilité les mouvemens oppoſés qu'il plaiſoit à Morton de lui donner ? n'y avoit-il point dans ce grand Corps quelques gens de probité, qui ne fuſſent pas complices des noirceurs de Morton ?

Morton leur avoit perſuadé, ſans doute, qu'il n'avoit découvert que depuis le mariage, le crime de Bothwel & la complicité de Marie, il les avoit fait frémir du danger de laiſſer tomber le jeune Prince dans les mains du meurtrier de ſon père, il avoit repréſenté Bothwel prêt à im-

moler le fils, après le père, pour s'assurer la couronne; un si grand intérêt avoit entraîné le Comte de Marr, Gouverneur du jeune Prince, & ceux qui, comme lui, crurent non-seulement Bothwel, mais encore la Reine, coupables.

Mais comment Morton ne craignoit-il pas les déclarations que le désespoir pouvoit arracher à Bothwel ?

C'est qu'il auroit fallu que Bothwel commençât par s'avouer coupable, c'est que Morton ayant affoibli & même détruit d'avance toutes les inculpations que Bothwel auroit pu faire, elles n'auroient paru qu'une récrimination mal-adroite & n'auroient fait aucune impression.

Observons que le plus sombre mystère présidoit alors à toutes les opérations des rebelles; ils se donnent à eux-mêmes le titre de *Conseil secret*,

tous leurs actes ſont intitulés : *Actes du Conſeil ſecret.*

Morton pourſuit la Reine & Bothwel ; les armées ſe rencontrent à Carberryhill ; l'Ambaſſadeur de France négocie ; la Reine traite avec ſes ſujets ; Kirkaldy de Grange, au nom des Rebelles, dont il étoit le député, ſe contenta d'exiger qu'elle éloignât d'elle Bothwel, & il lui *promit qu'à cette condition elle ne trouveroit en eux que ſoumiſſion & fidélité.* Marie n'avoit conſenti de s'unir à Bothwel que par déférence pour la Nobleſſe de ſon Royaume qui lui atteſtoit l'innocence de cet homme ; cette même Nobleſſe le juge coupable ; Marie l'abandonne, & comptant ſur la foi de ſes ſujets, ſe remet entre leurs mains ; les Chefs parurent la recevoir avec reſpect, Morton lui fit, en leur nom, les plus fortes proteſtations d'obéiſſance & de fidélité pour l'avenir ; & dans le même

Robertſon, I. Mém. de Melvil.

temps on la livre aux insultes de la soldatesque & de la populace qu'on avoit animées contr'elle ; on porte devant elle cet étendard injurieux qui l'accusoit à la face de l'univers du meurtre du Roi son mari, on la promène ignominieusement dans les rues d'Edimbourg ; enfin la partie saine du peuple, saisie d'horreur & de pitié à ce spectacle, commençant à s'émouvoir en faveur de la Reine obligea de la ramener dans son Palais ; mais on l'en tira dès la nuit suivante, on la fit partir déguisée ; le Lord Lindesey, l'un des plus ardens zélateurs de Murrey, l'un des plus fermes appuis du triumvirat, l'un des assassins de Riccio, & à qui la Reine venoit d'accorder son pardon, la conduisit dans le château de Lochleven, appartenant à un proche parent de Morton. Là, dépouillée des ornemens de la royauté, elle fut revêtue d'un ha-

bit groſſier de deuil & de pénitence, & donnée en garde à ſa plus cruelle ennemie, la mère de Murray, circonſtance qui prouve que Murray, quoiqu'abſent, n'étoit étranger à rien de ce qui ſe paſſoit alors. Pluſieurs des Confédérés ouvrirent l'avis de faire périr la Reine, ſoit ſur un échafaud, ſoit dans ſa priſon.

Il étoit impoſſible de pouſſer plus loin l'infidélité; pour s'en juſtifier, les Confédérés publièrent qu'ils avoient intercepté, cette nuit-là même, une lettre de la Reine à Bothwel, dans laquelle elle l'aſſuroit qu'elle ne l'oublieroit jamais. Perſonne n'a vu cette lettre, elle n'a point été produite devant les Commiſſaires Anglois, quoique ce fût une des piéces les plus eſſentielles à produire; M. Hume incline à regarder cette lettre comme une fiction des Confédérés. Voilà bien des fictions, & le crime de faux entre

souvent dans la justification du Triumvirat.

Quant à Bothwel, il eût été aussi aisé à prendre que la Reine, mais Morton, instruit par Murray, étoit trop habile pour se charger d'un tel prisonnier, la nation eût demandé qu'on lui fît son procès; qui sait si Murray & Morton eussent été les maîtres de tourner les choses à leur gré? Bothwel convaincu, condamné, n'ayant plus rien à ménager, eût tout dit & peut-être tout prouvé. On le laissa échapper; il se retira d'abord au château de Dunbar, où il resta tranquille pendant dix jours; on lui fit donner un avis indirect d'en sortir; on attendit qu'il eût gagné les Orcades, puis le Dannemarck, alors on mit sa tête à prix pour lui fermer le retour; mais Marie pouvoit avoir appris de Bothwel des particularités importantes; à qui la donne-t-on en garde?

à la mère de Murray. Où eſt elle renfermée ? dans un château appartenant à un parent de Morton. A qui donne-t'on la régence ? à Murray. Pourquoi à un bâtard & à un bâtard abſent, tandis qu'il y a des héritiers légitimes du trône & qui ſont préſens ? Pourquoi ne rendoit-on pas la régence à ce Duc de Châtelleraud qui l'avoit eue à la mort de Jacques V, & qui ne l'avoit cédée qu'à la veuve de Jacques ? Pourquoi, à ſon défaut, ne la donnoit-on pas au Comte de Lennox, père de ce Darnley qu'on prétendoit venger, & ayeul du jeune Roi ? C'eſt que ni le Duc de Châtelleraud, ni le Comte de Lennox n'étoient rien pour les Lords du Conſeil ſecret ; c'eſt que Murray, malgré ſon abſence, n'avoit ceſſé d'être préſent parmi eux, c'eſt qu'il étoit l'ame & le chef de ce parti.

Dans les actes d'abdication qu'on fait ſigner à Marie, on prévoit le cas

où Murray refuseroit la Régence ; c'est toujours le même artifice, on vouloit paroître croire & faire croire qu'il avoit renoncé à tout ; de son côté il feignit de vouloir refuser la Régence, & de ne l'accepter qu'en vue du bien public.

Murray revient enfin de ses voyages, il arrive quand Bothwel est en fuite, quand Marie est prisonnière, quand il est nommé Régent. Son premier soin est d'aller voir Marie dans sa prison. Est-ce pour consoler une sœur ? Non, c'est pour triompher d'une rivale, pour accabler une ennemie, ou plutôt ce n'est ni pour l'un, ni pour l'autre, il lui fait les reproches les plus outrageans sur l'assassinat de son mari dont il la suppose convaincue, il la fait fondre en larmes, & il l'outrage encore. Ce procédé étoit atroce, il étoit encore plus adroit. Murray vouloit s'assurer si Bothwel avoit caché son secret

à ſa femme; voilà pourquoi il s'attache à irriter Marie, à la pouſſer au dernier degré de l'impatience. Un innocent qui s'entend accuſer par celui qu'il ſait être le coupable, a de la peine à ſe contenir, Murray obſerve avec ſoin ſi l'indignation n'arrache à ſa ſœur aucun trait qui annonce que Bothwel ait parlé.

Marie s'échappe de ſa priſon, mais ſon parti eſt défait, elle s'enfuit en Angleterre, elle y eſt retenue priſonnière, Eliſabeth veut qu'elle ſe juſtifie, on nomme des Commiſſaires de part & d'autre; Murray, quoique chargé des embarras de la Régence, a grand ſoin de ſe faire nommer avec Morton & Léthington, à la tête des Commiſſaires ennemis de Marie, il veut voir par ſes yeux tous les détails de cette affaire, quoiqu'il n'ait rien à craindre, ayant pour Juge ſon alliée & l'ennemie de Marie,

Il produit contre sa sœur deux sortes de preuves.

Premièrement, il fabrique avec Morton & Léthington, une suite de lettres de Marie au comte de Bothwel; lettres qu'on suppose écrites du vivant de Darnley, la Reine d'Ecosse protestera vainement contre cette fausseté; une signature, une lettre même peut être fausse, mais une correspondance entière ! Qui pourra ou qui voudra le penser ? l'écriture de Marie est adroitement imitée, & les Juges sont intéressés à la trouver coupable. Il fut utile alors au comte de Murray de s'être insinué pendant longtemps dans la confidence de sa sœur, & dans celle de Bothwel, il avoit sçu par-là une foule de circonstances secrettes qu'il plaça dans ces lettres, & qui leur donnent un air de vraisemblance.

Toutes sortes de raisons portent à croire que ces lettres sont supposées.

1°. Nous avons vu l'imposture préfi-

der à toutes les démarches du triumvirat; nous avons vu que le faux, soit dans les discours, soit dans les écrits, lui étoit familier. Rappellons-nous ici la lettre adressée par Marie aux Gentilshommes Ecossois pour les engager à lui proposer l'alliance de Bothwel, lettre produite aux conférences d'Yorck par Buchanan, de concert avec Murray & Morton, & que le même Buchanan avoue n'avoir jamais été écrite; rappellons-nous encore la lettre écrite par Marie à Bothwel après leur séparation, pour l'assurer qu'elle ne l'oublieroit jamais, lettre que personne n'a vue, & que les rebelles alléguèrent pour excuser l'indignité avec laquelle ils traitoient leur Souveraine, qui s'étoit remise entre leurs mains sur la foi d'un traité. On sait que la Reine d'Ecosse étoit entourée de faussaires, exercés à contrefaire son écriture, elle s'en plaint souvent dans ses lettres; ses Commissaires en

parlent comme d'un fait connu généralement. » Perſonne n'ignore, dit un Auteur contemporain, nommé Crawford, que Léthington avoit ſouvent » contrefait l'écriture de la Reine, c'étoit ſur-tout par ce talent qu'il ſervoit le triumvirat.

2°. La vie entière de Marie & ſon caractère connu dépoſent contre ces lettres, & juſtifient Marie des crimes dont elle s'y accuſe.

3°. En la ſuppoſant même coupable de ces crimes, quelle apparence qu'elle en eût confié les preuves au papier, & quelle aparence que Bothwel eût gardé des lettres qui le chargeoient de l'aſſaſſinat du Roi ?

4°. Quelle apparence encore qu'une jeune & belle Reine, l'objet de tous les vœux publics & ſecrets, eût aimé d'un ſi fol amour un vieux guerrier, auſſi déſagréable par ſa mauvaiſe mine & ſa mauvaiſe grace, que recomman-

dable par ſes longs ſervices ; qu'elle eût fait pour lui des vers tendres, qu'elle eût eu beſoin de dire :

Las ! n'eſt-il pas jà en poſſeſſion
Du Corps ? . . . . . .
Entre ſes mains & en ſon plein pouvoir
Je mets mon fils, mon honneur & ma vie,
Mon pays, mes ſujets, mon ame aſſujettie.
. . . . . .
Pour lui auſſi j'ai jetté mainte larme,
Premier qu'il fût de ce corps poſſeſſeur.

Le fauſſaire ſemble avoir voulu peindre le délire d'une paſſion extravagante pour qu'on la regardât comme une eſpèce de maladie, & que l'excès même en palliât l'invraiſemblance ; d'ailleurs on voit ſon attention à faire avouer à la Reine tout ce qu'il vouloit qu'on crût d'elle ; dans les lettres elle prend des meſures pour la mort du Roi ; dans ces vers, elle exprime en termes groſſièrement formels ſon adultère avec Bothwel ; on n'a pas oublié

la disposition où l'on vouloit qu'elle parût être, de sacrifier son fils même à son amant, parce que c'étoit par cette crainte qu'on attiroit, ou qu'on retenoit dans le parti du triumvirat les bons citoyens mêmes.

En France, le cri d'indignation contre ces calomnies fut universel; le souvenir qu'on y conservoit de Marie Stuart suffisoit à sa justification : » ce » sont abus & menteries, s'écrie Brantôme ; car jamais cette Reine ne fut » cruelle, elle estoit du tout bonne & » douce, jamais en France elle ne fit » cruauté .... jamais cruauté ne logea » au cœur d'une si grande & d'une si » douce beauté ; mais ce sont des im» posteurs qui l'ont dit & écrit, en» tr'autres M. Buchanan, en quoi il a » mal reconnu les biens que sa Reine » lui avoit faits en France & en Ecosse, » pour la grace de sa vie, & du relief » de son ban. Il eût mieux valu qu'il

» eût employé son divin savoir à parler » mieux d'elle ». La délicatesse connue des sentimens & des expressions de Marie, comparée avec la grossiéreté des vers qu'on lui attribuoit, prouva d'abord la supposition : » elle compo- » soit des vers, dit Brantôme, dont » j'en ai vu aucuns de beaux, & très- » bien faits, & nullement ressemblans » à ceux qu'on lui a mis sus avoir faits » sur l'amour du Comte de Bothwel. » Ils sont trop grossiers & mal polis » pour être sortis d'elle ».

Brantôme, Dames Illust. art. Marie Stuatt.

Ronsard & tous les connoisseurs étoient du même avis.

5°. C'étoit Morton qui produisoit ces écrits. Après tout ce que nous avons vu de Morton, cette circonstance seule les rend bien suspects. Mais voyons quelle preuve on allègue de leur autenticité ; il les a, dit-on, saisis lui-même entre les mains d'un domestique du Comte de Bothwel, nommé

Georges Dalgleish ; elles étoient dans un petit coffre ou porte-feuille doré.

Ce fut le 20 Juin 1567, selon Morton, que Dalgleish fut pris, & que le porte-feuille fut saisi. Six jours après, ce même Dalgleish, fut interrogé en présence du même Morton, du Comte d'Athol & de Kirkaldy de Grange ; on a son interrogatoire, il n'y est pas dit un mot du porte-feuille ; cependant que de questions importantes n'avoit-on pas à faire à ce domestique sur ce porte-feuille ? De qui le tenoit-il ? à qui devoit-il le remettre ? quels ordres avoit-il reçus à ce sujet ? de qui les avoit-il reçus ? le porte-feuille étoit-il ouvert ? étoit-il fermé ? s'il étoit ouvert, que contenoit-il ? Dalgleish n'en avoit-il rien soustrait ? n'y avoit-il rien ajouté ? Pas un mot sur ces objets dans toute la procédure. Pourquoi ce silence ? c'est qu'il n'y avoit en effet ni porte-feuille ni lettres, c'est qu'on n'avoit

rien pris à Dalgleish ; mais comme il falloit tenir ces lettres directement ou indirectement de Bothwel, puiſqu'elles lui étoient adreſſées, & comme Dalgleish étoit domeſtique de Bothwel ; ce fut dans ſes mains qu'il fallut avoir trouvé le porte-feuille, mais comme la détention de Dalgleish avoit une date certaine, il fallut donner la même date à la ſaiſie du porte-feuille, quoique cette date ne puiſſe s'accorder avec le ſilence qu'on garde ſur ce porte-feuille dans un interrogatoire ſubi ſix jours après. Si Morton eût réellement ſaiſi entre les mains de Dalgleish un porte-feuille contenant les prétendues lettres, ſon premier ſoin auroit dû être d'en faire dreſſer un procès-verbal exact, pour prouver que le porte-feuille qu'il préſenta dans la ſuite, étoit le même qu'il avoit ſaiſi, qu'il n'en avoit rien ſouſtrait, qu'il n'y avoit rien ajouté.

6°. Ces lettres, qu'on diſoit ſaiſies dès

le 20 Juin, furent citées pour la première fois dans un acte du Conseil secret du 4 Décembre de la même année, signé de Murray, de Morton & de leurs amis, & pour la seconde fois dans un acte du Parlement convoqué par Murray le 15 Décembre.

Dans l'acte du Conseil secret, il est dit que les lettres sont *écrites & signées de la propre main de Marie;* dans l'acte du Parlement, il est dit seulement qu'*elles ont été entièrement écrites de sa propre main.* Ainsi les lettres produites dans le Conseil secret étoient signées, les lettres présentées au Parlement ne l'étoient pas; d'où naît une telle variation sur un article si délicat? De ce que le faussaire, pour rendre les lettres plus décisives, les avoit d'abord signées, mais qu'ayant fait réflexion que c'étoit les rendre moins vraisemblables, parce que dans un commerce suivi où l'on traite des plus grands intérêts, & où

les écritures ſont connues de part & d'autre, il n'eſt guères d'uſage de ſigner, il a jugé à propos de ſupprimer la ſignature.

Goodall, vol. 2, p. 64.

7°. Dans l'acte du Conſeil ſecret, les Confédérés allèguent pour toute excuſe de leur révolte contre leur Reine, & de l'empriſonnement de cette Princeſſe, les lettres en queſtion, qui prouvent tous les crimes de Marie; mais la révolte avoit commencé dès le mois de Mai, la Reine fut faite priſonnière à Carberryhill le 15 Juin & renfermée à Lochleven le jour ſuivant; les lettres ne furent ſaiſies que le 20 Juin. L'effet avoit donc précédé la cauſe. Qui ne voit que les Confédérés obligés de répondre au Tribunal d'Eliſabeth ſur la révolte dont ils étoient convaincus, fabriquèrent ces lettres pour le beſoin de leur cauſe? Mais cette date préciſe de la détention de Dalgleish dérange tout, ce qu'on n'a

ſçu qu'au mois de Juin ne peut avoir été le motif de ce qu'on a fait au mois de Mai.

Au reſte, dans le cas même où ces lettres auroient été véritables & les crimes de Marie prouvés, Eliſabeth auroit pu encore dire aux Confédérés : » votre zèle vous égare, quand » vous prétendez venger Darnley ſur » votre Reine, il n'étoit Roi que par » elle, c'eſt à elle que votre obéiſ- » ſance eſt dûe. Vous pouvez pleurer » ſur votre Reine coupable, mais ce » n'eſt point à vous qu'appartient le » droit de la punir ». Les lettres en tout événement n'étoient donc qu'une excuſe, & non une juſtification de la conduite des Confédérés.

8°. Ces lettres reparurent pour la troiſième fois dans le mois d'Octobre 1568, aux conférences d'Yorck, elles furent communiquées alors aux Commiſſaires Anglois par les mêmes Com-

missaires du Conseil secret, qui leur communiquèrent aussi la fausse lettre de Marie, qu'on disoit avoir provoqué l'acte de confédération ; elles furent communiquées avec le même mystère ; on exigea le même secret, on prit la même précaution de protester qu'on ne regardoit point en ce moment les Commissaires Anglois comme des Commissaires, mais comme des particuliers honorés de la confiance d'Elisabeth, à la discrétion desquels les Lords du Conseil secret croyoient pouvoir, pour leur défense & pour l'instruction de la cause, confier la turpitude de leur Reine, qu'en qualité d'Ecossois, ils se faisoient un scrupule de révéler à tout autre. C'est ainsi que pour dérober à la Reine d'Ecosse la connoissance des armes avec lesquelles ils l'assassinoient, Murray & Morton ajoutoient au crime de faux l'hypocrisie de paroître ménager leur Souveraine.

Cette

Cette communication des lettres aux Commissaires Anglois fut précédée, accompagnée & suivie de commentaires de Léthington, qui vraisemblablement étoit plus en état que personne d'en rendre le sens, & d'en expliquer l'objet. Buchanan y joignit aussi ses observations.

Lettre des Commissaires d'Yorck à la Reine Elisabeth, du 11 Oct. 1568. Goodall, vol. 2, p. 140.

9°. La conduite que tint Elisabeth dans cette affaire, achève de dévoiler le mystère, & mise en parallèle avec celle de Marie, elle fait voir évidemment de quel côté étoit la vérité. La Reine d'Angleterre vouloit perdre & déshonorer sa rivale, elle étoit depuis long-temps l'amie & la protectrice déclarée du triumvirat Ecossois, on lui avoit remis, toujours sous le sceau du secret, un extrait des lettres attribuées à Marie, Elisabeth leva les prétendus scrupules qu'affectoient encore les Commissaires du triumvirat, elle voulut qu'aux nouvelles conférences, transfé-

rées à Weſtminſter, ils intentaſſent contre leur Reine une accuſation publique, ce qu'ils firent par un acte qu'ils publièrent les derniers jours de Novembre 1568; cette démarche fit trembler l'Evêque de Roſſ & le Lord Herries, Commiſſaires de Marie, ils craignirent ou qu'on ne fût parvenu à trouver des preuves contre leur Souveraine, ou qu'on n'en eût fabriqué; effrayés de tous les dangers dont ils la voyoient menacée entre de tels adverſaires & de tels juges, ils crurent la ſervir par la foibleſſe indiſcrète qu'ils eurent de propoſer, ſans ſa participation, un accommodement à Murray & à Morton; c'étoit leur fournir de nouvelles armes, & les partiſans de Murray ont tiré un grand parti de cette démarche qu'ils ont l'injuſtice d'attribuer à Marie, en diſſimulant combien elle fut hautement déſavouée par cette Princeſſe, & démentie par toute ſa

conduite. Voici la vérité. Marie, à la première nouvelle de l'accusation intentée contre elle, & ne sachant rien encore de la fausse démarche hasardée par ses Commissaires, leur écrivit le 3 Décembre 1568, pour les charger de requérir en son nom, » que comme » Elisabeth avoit admis devant elle » ses accusateurs, il lui fût aussi per- » mis de se présenter devant Sa Ma- » jesté Angloise, & de s'y défendre » en présence de toute la Cour d'Eli- » sabeth, & de tous les Ambassadeurs » & Ministres étrangers qui se trou- » voient alors en Angleterre ». Sa demande fut rejettée.

Anderson, vol. 4, p. 160. 1568. Goodal, vol. 2, p. 220.

Elisabeth se fit remettre les lettres & les vers attribués à la Reine d'Ecosse. Le 19 Décembre, Marie écrivit à ses Commissaires pour leur enjoindre de demander la communication de ces pièces. C'étoit sans doute la première démarche qu'elle avoit à faire.

Goodall, vol. 2. p. 333.

» Afin, disoit-elle, que ma bonne » sœur Elisabeth sache que je ne veux » pas laisser sans réponse les calom- » nieuses accusations intentées contre » moi, j'exige que toutes les pièces pro- » duites à ma charge me soient com- » muniquées. Avec l'aide de Dieu j'y » répondrai de façon que ma bonne » sœur & tous les Princes de l'Europe » reconnoîtront mon innocence ».

Les Commissaires produisirent les instructions de leur Souveraine devant Elisabeth & son Conseil le 25 Dé- 1568. cembre. Elisabeth répondit *que la demande de Marie étoit juste*, mais pour gagner du temps, elle demanda un extrait de ces instructions, les Commissaires le lui remirent dès le lendemain, & cette *demande si juste*, sur laquelle Marie & ses Commissaires ne cessèrent d'insister, ne fut jamais accordée.

Quelle fut alors la défense de Ma-

rie ? Ce fut d'accuſer Murray & Morton d'être les Régicides. Rien de plus naturel. Elle ne les avoit point accuſés juſqu'alors, parce qu'elle ignoroit qu'ils fuſſent coupables. Qui le lui a donc appris ? Murray lui-même ; il venoit de ſe trahir par l'acharnement avec lequel il pourſuivoit ſa ſœur innocente. Quand il l'avoit outragée dans ſa priſon de Lochleven, elle ne l'avoit cru que prévenu contre elle par ſes ennemis ; mais quand elle le voit agir contre ſa conſcience, & ſuppoſer des lettres, elle reconnoît le coupable. Quel autre en effet eût pris la peine & eût couru le danger de fabriquer cette multitude de titres ? L'homme même le plus méchant ne pouvoit y être engagé que par ce puiſſant intérêt, d'être juſtifié en produiſant à ſa place un faux coupable.

Au commencement de Janvier 1569 les Commiſſaires de Marie, en conſé- Goodall, vol. 2, p. 297.

quence de nouveaux ordres de cette Princeſſe, déclarèrent à Eliſabeth que » Marie étoit déterminée à répondre » aux accuſations de ſes ſujets, & à » les accuſer eux-mêmes d'avoir été » les auteurs, ou fauteurs & complices » du crime qu'ils lui imputoient fauſ- » ſement ; ils requirent en ſon nom » qu'on lui remît les originaux, ou » au moins des copies des écrits pro- » duits contre elle par les Factieux, » afin qu'elle pût les réfuter ».

Eliſabeth répondit qu'elle y penſeroit, & promit de faire ſavoir dans deux ou trois jours ce qu'elle auroit réſolu.

Lorſque les Commiſſaires de Marie avoient à ſon inſçu propoſé un accommodement entre elle & ſes ſujets, Murray & Morton n'avoient point encore produit les lettres qui la déshonoroient ; ils n'avoient formé qu'une accuſation vague & juſques-là ſans

titre ; cependant Elisabeth avoit dit alors » qu'après de pareilles accusa- » tions, les intérêts de l'innocence » & de l'honneur de sa bonne sœur » n'admettoient point d'accommode- » ment ».

Voyons quelle va être la réponse d'Elisabeth, à présent que les lettres ont été publiées, & que Marie ne peut en abandonner la discussion sans s'avouer coupable & souscrire à son déshonneur.

Le 7 Janvier 1569, » Elisabeth » propose aux Commissaires de Ma- » rie un accommodement entre la » Reine d'Ecosse, sa bonne sœur & » ses sujets, comme ce qu'il y a de » mieux à faire . . . & comme il pa- » roissoit que la mauvaise conduite » des Ecossois les lui avoit rendus » odieux, & que les Ecossois de leur » côté, n'aimoient pas son gouver- » nement, Elisabeth insinue qu'il Goodall, vol. 2, p. 300.

» étoit de l'intérêt de Marie de se » démettre d'une administration si » orageuse, de déposer sur la tête » de son fils une couronne qui la » fatiguoit, & de passer des jours » tranquilles en Angleterre, libre des » soins & des embarras de la royauté.

Voici la réponse de Marie : » Plu- » tôt mourir que de me prêter aux » mesures qu'on me propose. Mes » dernières paroles seront celles d'une » Reine d'Ecosse ».

Le 11 Janvier, les Commissaires des deux partis furent appellés au Conseil d'Angleterre, & Cécil demanda aux Commissaires de Marie, de la part d'Elisabeth, » si c'étoit au » nom de leur Souveraine ou en » leur propre nom, qu'ils se por- » toient pour accusateurs de Murray » & de ses adhérens » ?

Goodall, vol. 2, p. 208.

A cette question oiseuse les Commissaires de Marie répondirent : » Nous

» avons déjà déclaré plus d'une fois » que nous agissons, au nom de la » Reine, en vertu de ses ordres, & » conformément à ses instructions » ; ils insistèrent de nouveau pour qu'on leur communiquât les lettres, & protestèrent, toujours au nom de la Reine, qu'elles étoient supposées.

Que fait Elisabeth pour se délivrer de cette persévérance & de cette fermeté importunes ? elle renvoie Murray & ses adhérens en Ecosse en leur remettant l'original des lettres, & cet original, on ne l'a pas revu depuis.

Les copies qui en ont été répandues dans la suite par les soins d'Elisabeth, & celles qu'en a données Buchanan dans les différentes éditions, Latine, Ecossoise & Françoise de son libelle intitulé : *Exposition de la conduite de la Reine Marie*, sont-elles conformes ou non à l'original François produit aux Conférences

d'Yorck & de Weſtminſter, c'eſt ce qu'on ne ſait point & ce qu'on ne ſaura vraiſemblablement jamais (*a*). Eliſabeth étoit contente, elle avoit

(*a*) Il faut voir ſur cet article & ſur les divers points de la queſtion que nous examinons, le ſavant ouvrage de M. Goodal, Bibliothécaire de la Bibliothèque des Avocats à Edimbourg, publié en 1754, en deux volumes, ſous ce titre, *An examination of the Letters &c.* & un autre ouvrage publié en Angleterre en 1767, & dont on a donné une Traduction Françoiſe à Paris en 1772, ſous ce titre : *Recherches hiſtoriques & critiques ſur les principales preuves de l'accuſation intentée contre Marie Stuart Reine d'Ecoſſe. Avec un examen des Hiſtoires du Docteur Robertſon & de M. Hume, par rapport à ces preuves.* Meſſieurs Hume & Robertſon, les plus formidables adverſaires de Marie Stuart, par leurs grands noms & par le poids de leurs ſuffrages, avoient répondu à M. Goodall, ce dernier ouvrage eſt une réplique à Meſſieurs Hume & Robertſon. Nous en avons tiré pluſieurs des raiſons employées ici.

un moyen de diffamer sa Rivale & un prétexte de la retenir prisonnière. Quand la France vouloit négocier en faveur de Marie, on lui répondoit par une copie des lettres, ou par l'ouvrage de Buchanan. Parmi les instructions qu'Elisabeth donne à ses Ministres à la Cour de France, dans un temps où l'on proposoit un traité entre elle & Charles IX, elle leur dit en propres termes : » Vous aurez » soin de vous pourvoir de plusieurs » exemplaires du petit ouvrage Latin » de Buchanan, pour les présenter au » Roi, s'il est nécessaire, comme de » vous-même ; vous en donnerez » aussi aux membres de son Conseil, » afin que cet ouvrage serve à faire » perdre à la Reine d'Ecosse l'amitié » de cette Cour ».

Goodall, vol 1 P. 25.

10°. Il peut être utile de considérer ce qu'Elisabeth & son Conseil pensoient de ces Lettres dont ils abusèrent

ſi cruellement contre Marie, après lui en avoir refuſé la communication & lui avoir ôté par-là tout moyen de ſe juſtifier. Quelques jours avant le départ de Murray & de ſes adhérens pour l'Ecoſſe, Eliſabeth leur fit dire formellement par Cécil : » que ce » qu'ils avoient produit juſqu'alors, » ne paroiſſoit pas ſuffire pour que » S. M. prît une opinion déſavan- » tageuſe de ſa bonne ſœur ». Quelques mois après la rupture des conférences, on propoſa de nouveau le mariage de la Reine d'Ecoſſe avec le Duc de Nortfolck, ce chef de la commiſſion Angloiſe d'Yorck, à qui Murray & Morton avoient communiqué avec tant de myſtère les lettres qu'ils attribuoient à Marie ; le Duc de Nortfolck deſiroit ardemment ce mariage, qui avoit déjà été propoſé plus d'une fois ; ſi l'on dit que Nortfolck étoit aveuglé par l'amour ou

Goodall, vol. 2 p. 301.

par l'intérêt, on ne pourra du moins appliquer cette réponſe aux autres Seigneurs Anglois qui ſecondoient ce projet, nommément aux Comtes d'Arondel & de Pembrock & à ce Comte de Leiceſter, favori & confident d'Eliſabeth, qui écrivit à la Reine d'Ecoſſe pour la preſſer de conſentir à ce mariage, lui promettant même de défendre ſes droits à la couronne d'Angleterre, ſi Eliſabeth mouroit ſans enfans. Ces projets, ces démarches annonçoient la plus haute eſtime pour Marie; cependant quelle étrange idée n'auroit-on pas eue d'elle, ſi l'on n'avoit pas regardé ces lettres comme ſuppoſées? La Nobleſſe d'Angleterre auroit-elle propoſé le premier Pair du Royaume pour mari à une femme qu'on auroit crue la meurtrière de ſon mari? auroit-elle deſiré pour Reine une femme ſi criminelle?

Eliſabeth elle-même écrivit à Marie pour la conſoler, pour l'aſſurer qu'elle n'ajoutoit point foi aux calomnies de ſes ennemis, qu'elle ne doutoit point de ſon innocence, & pour l'exhorter à ſupporter patiemment une priſon, qui, en cas d'événement la rapprochoit de ce trône d'Angleterre dont elle devoit hériter un jour; dériſion atroce, quelle que fût l'opinion d'Eliſabeth. Si elle étoit convaincue de l'innocence de Marie, de quel droit la retenoit-elle en priſon? de quel droit l'y eût-elle retenue, même en la croyant coupable? mais enfin il eſt évident qu'Eliſabeth n'auroit point écrit une pareille lettre, ſi elle eût cru que les lettres attribuées à Marie, étoient véritablement de cette Princeſſe.

11°. Puiſque c'étoit dans les mains de Dalgleish qu'on prétendoit avoir ſaiſi le Porte-feuille, pourquoi ne confrontoit-on pas ce Dalgleish avec

la perſonne à qui l'on attribuoit les lettres ? Comment un Juge, qui eût voulu paſſer pour juſte, n'ordonnoit-il pas cette confrontation ? comment des Accuſateurs même qui auroient eu la vérité pour eux, n'auroient-ils pas propoſé cet expédient ? Quant à Marie, elle ne pouvoit rien demander à cet égard, puiſqu'on lui cachoit tout & qu'elle ne ſavoit rien.

La réponſe générale à cette objection ſeroit que Dalgleish avoit été exécuté dès le 3 Janvier 1568, comme complice de l'aſſaſſinat du Roi ; mais l'objection ſubſiſte. La date de la détention de Dalgleish & celle de la découverte des lettres étoit la même, puiſque c'étoit entre les mains de Dalgleish que le porte-feuille avoit été trouvé ; c'étoit dans celles des Lords du Conſeil ſecret que Dalgleish étoit tombé, c'étoient eux qui lui faiſoient ſon procès, il falloit donc qu'ils

conſervaſſent précieuſement ce Dalgleish pour dépoſer contre Marie, & qu'ils différaſſent ſon ſupplice ou qu'ils hâtaſſent la confrontation, en publiant plutôt les lettres.

En effet, c'eſt une circonſtance ſingulière & d'où naît une objection nouvelle, que ces lettres ſaiſies dès le 20 Juin 1567, n'ayent été annoncées pour la première fois dans le Conſeil ſecret que le 4 Décembre ſuivant; l'objection ſe fortifie, lorſqu'on ſonge qu'elles ne furent communiquées, (& encore en grand ſecret,) aux Commiſſaires Anglois, qu'au mois d'Octobre 1568, long-temps après la mort de Dalgleish, & qu'elles ne furent produites devant Eliſabeth, qu'au mois de Décembre ſuivant. Si les lettres avoient été véritables, des ennemis ſi acharnés auroient eu plus d'empreſſement à les publier. Ces délais annoncent l'embarras & le tâtonnement d'un fauſſaire.

Enfin, Dalgleish étoit mort quand les lettres furent produites ; mais la seconde de ces lettres nomme un certain Paris, autrement nommé Nicolas Hubert, François de Nation, domestique du Comte de Bothwel, comme ayant été chargé de porter à celui-ci les lettres de la Reine. Ce Paris, qui fut exécuté comme complice du meurtre de Darnley, étoit dans les prisons de Saint-André, c'est-à-dire, en la puissance du Comte de Murray, il ne fut envoyé au supplice qu'au mois d'Août 1569 ; il vivoit par conséquent dans le temps des conférences, qui étoient rompues dès le mois de Janvier de cette année ; pourquoi ne le confrontoit-on pas avec l'accusé ? Il ne paroît pas qu'il puisse y avoir de réponse raisonnable à cette objection.

12°. Buchanan, qui étoit dans le secret des lettres, & Jean Knox, qui pouvoit y être, ne s'accordent pas sur

la manière dont ces lettres furent dé
couvertes. Selon Buchanan, elles furen
priſes entre les mains de Dalgleish
qui en étoit porteur ; ſelon Knox
elles furent trouvées dans un cabine
ſecret où Bothwel les avoit renfermée

13°. Marie s'étant procuré promp
tement une copie de ces lettres qu'E
liſabeth faiſoit répandre, non-ſeul
ment en Angleterre & en Ecoſſe, mai
dans toute l'Europe, s'empreſſa d'
répondre dès l'année 1569, autan
qu'on peut répondre ſur une ſimpl
copie, car tout le monde ſent qu'e
matière de faux, l'inſpection ſeule d
l'original peut fournir mille preuve
que les copies ne fourniſſent pas. Le
ley, Evêque de Roſſ, publia une apo
logie de la Reine ; il obſerva que ce

Anderſon, vol. 1, part. 2.

» lettres ne préſentoient ni date, r
» adreſſe, ni ſceau, ni ſignature ; qu
» le domeſtique Nicolas Hubert, qu'o
» ſuppoſoit avoir été chargé de le

» porter, avoit protesté, au moment » de son supplice, qu'il n'avoit jamais » porté de pareilles lettres, & que la » Reine n'avoit eu aucune part au » crime pour lequel il mouroit ».

L'Evêque apostrophe vivement les adversaires de Marie : » Qui de vous, dit-il, » a comparé ces pièces avec » l'écriture de la Reine ? oseriez-vous » assurer que dans une cause aussi im- » portante, aussi capitale que celle-ci, » vous avez apporté cette exactitude, » cette droiture d'intention, vous avez » pris toutes les précautions que prescri- » vent les loix dans l'affaire civile la plus » légère ? ... L'étrange façon de colla- » tionner des papiers de cette espèce ! » quels hommes on a choisis pour un » pareil office ! comme si tout l'Uni- » vers ne savoit pas que vous êtes les » plus mortels ennemis de la Reine ! » comme si votre trahison, votre usur- » pation n'étoient pas fondées sur ces

Anderson, vol. 1, p. 20.

» lettres ſuppoſées ; comme s'il ne
» trouvoit pas en Ecoſſe plus d'u
» fauſſaire, habile à contrefaire l'écr
» ture de la Reine, & qu'il n'y en e
» pas parmi vous un ſur-tout, q
» plus d'une fois, ſans ſon ordre &
» ſon inſçu, ait envoyé des lettres e
» ſon nom en Angleterre & ailleur
» Puis-je donc héſiter encore à pro
» noncer que ces lettres ſont vot
» infame ouvrage ?.... Oui, certe
» vous avez vous-mêmes forgé c
» lettres, &c. »

Les ennemis de Marie n'ont jama rien répondu à ces preſſantes interpe lations.

14°. Les Auteurs oppoſés à Mar ne parlent ni de la conférence ſecret des Commiſſaires de Murray avec l Commiſſaires Anglois à Yorck, ni c cette communication myſtérieuſe, fai aux Commiſſaires Anglois, des lettr attribuées à Marie, quoique ce ſoit u

pint conſtaté par la lettre même des ommiſſaires Anglois à Eliſabeth ; ni e la proteſtation & de la réclamation ernelles de Marie contre l'autenticité e ces lettres, ni du deſir qu'elle té- oigna toujours d'en voir l'original, de la demande expreſſe qu'elle en , quoique ces faits ſoient prouvés ar toutes les pièces du procès ; au ontraire, ils attribuent la rupture des onférences au refus que fit, ſelon ux, Marie, de ſe défendre, au lieu de ttribuer au déni de juſtice d'Eliſa- eth ; ils omettent ou altèrent tous les its qui juſtifient Marie & qui char- ent ſes perſécuteurs ; enfin, leur ré- t eſt trop hautement démenti par us les monumens de l'Hiſtoire, & op contraire aux preuves réſultantes es actes recueillis par Anderſon & par I. Goodall, pour mériter la moindre onfiance.

15°. Les argumens des ennemis de

Marie, pour prouver l'autenticité des lettres, ſe réduiſent principalement à dire qu'un fauſſaire ſe ſeroit renfermé dans les objets qu'il avoit à établir; qu'il les auroit exprimés de la manière la plus préciſe & la plus directe, qu'il auroit craint de laiſſer le moindre doute, qu'il ſe ſeroit bien gardé ſur-tout de charger ces lettres d'une multitude de détails abſolument étrangers à ces objets, parce que ç'auroit été multiplier ſans néceſſité les difficultés, les dangers de ſon rôle & les occaſions de ſe trahir; qu'enfin, les lettres en queſtion ont un air naturel & vrai, qui annonçant une correſpondance réelle perſuade & entraîne.

Mais cet air naturel & vrai, elles le doivent principalement à ces circonſtances étrangères, à ces détails multipliés, à tous ces tours de force d'un fauſſaire hardi & adroit. Un fauſſaire vulgaire n'auroit traité que ſon objet;

c par-là même il auroit fait un ou-
rage moins vraiſemblable ; car il eſt
ire que, dans un commerce intime
c ſuivi, on ne traite que d'une ſeule
ffaire. Le fabricateur de ces lettres a
oulu faire dire tout ce que les adver-
aires de Marie diſent ici, & leurs ré-
éxions nous impoſent ſeulement la
éceſſité d'accorder à l'auteur de ces
ettres l'éloge d'avoir été un fauſſaire
abile.

On a vu pourtant que dans les ſon-
ets, il a fait avouer trop expreſſément
& trop hors de propos à la Reine les
orfaits dont il vouloit la charger ; ſon
rt ſur ce point manque abſolument
le fineſſe.

Mais la plûpart de ces circonſtances
ccefſoires & ſecrettes ont été vérifiées
près coup, & celles qui n'étoient dé-
ignées que d'une manière obſcure, ſe
ont éclaircies.

On en conçoit aiſément la rai-
on ; Murray, frère de la Reine,

avoit eu ſa confiance, il s'étoit inſtruit avec ſoin des moindres particularités. En l'abſence de Murray, il y avoit toujours eu auprès d'elle un des membres du triumvirat. Marie étoit confiante, indiſcrète, & entourée d'eſpions, le fauſſaire avoit eu ſoin de n'employer que des circonſtances dont il eût la clef, & qu'il pût à ſon gré ou expliquer ou paroître ignorer. Delà les commentaires de Léthington & de Buchanan dans la communication ſecrette, faite aux Commiſſaires Anglois à Yorck.

La même réponſe détruit la preuve qu'on prétend tirer du rapport qui ſe trouve entre des détails contenus dans la première lettre & les dépoſitions faites après coup par un Thomas Crawfort, Gentilhomme du Comte de Lennox, père de Darnley. Voici l'objet dont il s'agit.

Darnley étant tombé malade à Glaſcow,

cow, le Comte de Lennox ſon père ſe rendit auprès de lui, la Reine y fut appellée auſſi par ſon devoir; comme les diviſions entre Darnley & la Reine avoient éclaté depuis long-temps, les domeſtiques du Comte de Lennox étoient naturellement portés à obſerver, à eſpionner la conduite de la Reine à l'égard de ſon mari. La Reine, dans la première lettre, rend compte à Bothwel, qui étoit à Edimbourg, des converſations qu'elle avoit avec Darnley; Darnley, ſelon Crawford, lui rendoit à lui-même ces converſations, & ce qui ſe trouve dans la lettre eſt exactement & mot pour mot ce que Darnley lui avoit dit. Crawfort l'atteſte avec ſerment deux ans après devant les Commiſſaires Anglois, car on eut ſoin de le faire paroître devant eux, parce qu'on étoit ſûr qu'il confirmeroit des Mémoires qu'il avoit fournis lui-même; mais on ſe garda bien

d'y faire paroître les domeſtiques du Comte de Bothwel, arrêtés pour le meurtre de Darnley, parce qu'ils n'entroient point dans le complot contre la Reine.

Si l'on demande comment Crawford pouvoit, au bout de deux ans, ſe rappeller aſſez ſûrement juſqu'aux moindres détails de ces converſations, pour en atteſter par ſerment la conformité parfaite avec la lettre; ſa réponſe eſt prête: il dit que, pour être en état de rendre à Lennox un compte plus exact, il écrivoit mot à mot ces converſations en ſortant de la chambre du malade & ces écrits, il les avoit encore. Il faut l'avouer, ceci eſt bien ſuſpect, & voilà bien le cas de la maxime: *Nimia præcautio dolus* (*a*): pourquoi écrire ce qu'il pouvoit redire à l'inſtant au Comte de Lennox, qui étoit à Glaſcow auſſi

(*a*) Trop de précaution annonce le dol.

bien que lui ? & pourquoi conſervoit-il ces Mémoires après les avoir communiqués au Comte de Lennox ? les réſervoit-il pour cette occaſion ? prévoyoit-il que la Reine écriroit, ou qu'on lui attribueroit des lettres, dont lui Crawfort ſeroit dans le cas d'atteſter la vérité devant Eliſabeth & ſon Conſeil ? Mais pourquoi ne pas confronter avec Marie ce Crawfort, puiſqu'on l'avoit fait venir en Angleterre ? pourquoi ſe cache-t-on toujours de Marie, & lui fait-on toujours ainſi ſon procès à ſon inſçu, de peur qu'elle ne ſe défende ?

Le ſecond ordre de preuves produites contre Marie par ſes ennemis, conſiſte dans les dépoſitions des domeſtiques de Bothwel, exécutés pour le meurtre du Roi.

Ils étoient au nombre de cinq : Dalgleish, Hay, Hepburn, Powries, & ce Paris dont nous avons déjà parlé,

ainſi que de Dalgleish. Les quatre premiers avoient été exécutés avant le temps des conférences, & leurs dépoſitions avoient été remiſes à Eliſabeth en même temps que les lettres attribuées à Marie. On ne voit pas bien quel avantage les ennemis de Marie prétendoient tirer de ces dépoſitions, car elles étoient toutes à la décharge de cette Reine, mais elles chargeoient Bothwel, & Murray & Morton en concluoient ſans doute que la Reine étoit complice, à cauſe de ſa liaiſon avec Bothwel, conjecture qu'ils tranſformoient en certitude par les lettres. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un fait notoire que, juſqu'à la mort, ces domeſtiques avoient rendu témoignage à l'innocence de la Reine. Dix-neuf des premiers Pairs laïques du Royaume, huit Evêques & huit Abbés, dans des inſtructions qu'ils donnent aux Commiſſaires de Marie le 12 Septembre 1568,

Goodall, vol. 2. p. 159

s'expriment ainſi : » Quant à ceux qui » ſubirent le ſupplice pour le meurtre » du Roi, ils perſiſtèrent toujours à » déclarer que la Reine notre Souve- » raine étoit innocente ».

L'Evêque de Roſſ va plus loin, il ſoutient à Murray & à ſes partiſans que ces domeſtiques les ont chargés eux-mêmes ; voici ſes termes :

» Nous pouvons vous aſſurer que » Jean Haye de Galloway, Powry, » Dowglish (Dalgleish) & enfin Pa- » ris, tous exécutés pour ce crime, » prirent Dieu à témoin au moment » de leur mort, que c'étoit vous qui » en aviez donné le deſſein & conduit » l'exécution, & que jamais la Reine » n'y avoit eu la moindre part ». Anderſon, vol. 1, p. 76.

Cette aſſertion n'a jamais été démentie.

Nous avons obſervé que Dalgleish auroit dû être réſervé pour être confronté à Marie, puiſque c'étoit entre

ſes mains qu'on prétendoit avoir ſaiſi les lettres ; ajoutons une circonſtance qui ne peut être indifférente, c'eſt que, quoi qu'on n'ait pas jugé à propos de le réſerver pour cet objet, il ſe paſſa ſix mois entre ſa condamnation & ſon ſupplice, ſans doute parce qu'on traitoit avec lui, & qu'on lui promettoit ſa grace, s'il vouloit confirmer l'hiſtoire du porte-feuille ſaiſi. Dalgleish fut indocile, on l'exécuta, pour n'avoir plus à craindre un tel contradicteur ſur cette hiſtoire, qui ne fut en effet haſardée devant les Commiſſaires Anglois, que depuis la mort de Dalgleish.

Ces quatre domeſtiques de Bothwel avoient été condamnés par des Juges bien ſuſpects, puiſque Murray, Morton, Lindeſey & d'autres partiſans de Murray étoient du nombre de ces Juges; cet avantage effrayant qu'avoient les ennemis de Marie d'être les arbitres

du sort de ceux qui pouvoient déposer contre elle, doit nous rendre plus difficiles sur les témoignages qui la chargent, & plus indulgens sur ceux qui la justifient. Certainement la persévérance de ces domestiques à l'absoudre contre un intérêt tel que celui de la vie, prouve tout pour son innocence, & la foiblesse qu'ils auroient eue de l'accuser par un intérêt si pressant, pourroit ne rien prouver; au contraire leur témoignage redouble de force, s'ils ont été jusqu'à déposer contre Murray & sa faction.

Au reste, on avoit du moins observé dans le jugement de ces quatre domestiques les formalités ordinaires de la Justice; on avoit instruit leur procès à la haute Cour de Justice d'Edimbourg: il n'en fut pas de même du cinquième prisonnier qui restoit à juger; c'est ce Français, ce Paris dont nous avons parlé. C'étoit le plus im-

portant de tous, parce que c'étoit celui que la ſeconde des lettres attribuées à Marie, annonçoit comme le porteur de ces lettres; & nous avons déjà remarqué que puiſqu'il vivoit encore au temps des conférences, les ennemis de Marie ſont inexcuſables de n'avoir point demandé qu'on le lui confrontât, & la Reine d'Angleterre de ne l'avoir pas exigé. Ce Paris étoit le ſeul homme qui pût juſtifier Murray, ſi celui-ci étoit innocent, & convaincre Marie, ſi elle étoit coupable. Murray ſe garde bien de le livrer comme les autres aux Tribunaux publics; cette voie n'avoit pas eu le ſuccès qu'on s'en étoit promis; les tortures n'avoient pu forcer ces témoins à trahir la vérité; Paris étoit la dernière reſſource de Murray, il falloit la faire valoir. Murray, pour avoir cet homme ſous ſa main, & pour être plus à portée de le corrompre & de l'inſtruire, le fait tranſ-

férer des prisons d'Edimbourg dans la citadelle de Saint-André, lieu de la résidence de Murray & place dépendante uniquement de lui. Paris fut incorruptible comme les autres, Murray ne se rebuta point, il espéra du temps ce qu'il n'avoit pu obtenir ni par promesses ni par menaces, il laissa Paris dans la prison de Saint-André pendant toute la durée des conférences d'Yorck & de Westminster.

On se rappelle que peu de temps avant le retour de Murray en Ecosse, Cécil lui dit de la part d'Elisabeth que ce qu'on avoit produit contre Marie ne paroissoit pas suffire *pour que Sa Majesté Angloise prît une opinion désavantageuse de sa bonne sœur ;* en effet, elle n'ajoutoit pas foi aux lettres, & les dépositions étoient en faveur de Marie ; il semble que Murray fut humilié de ce reproche de n'avoir pu fournir à Elisabeth des titres assez forts

au gré de ſa haine, & qu'il réſolut d'en avoir de plus déciſifs, à quelque prix que ce pût être; il employa encore ſept ou huit mois à tâcher de ſéduire Paris, & lorſqu'enfin il déſeſpéra d'y réuſſir, il ne voulut confier qu'à lui-même le ſoin de le juger, car Paris auroit pu rendre compte aux Juges, des moyens qui avoient été employés pour le corrompre, Murray le condamna & l'envoya de ſon autorité privée au ſupplice le 10 Août 1569. Paris, au moment de ſa mort, rendit, comme les autres, un témoignage public à l'innocence de Marie. Murray attendit encore deux mois, pour que la mémoire d'un fait ſi éclatant & ſi notoire ne fût plus tout-à-fait ſi préſente; enfin, au mois d'Octobre 1569, il envoya, toujours en grand ſecret, à Cecil, par l'Abbé de Dumferline, une prétendue dépoſition de Paris, qui charge Marie de tous les crimes énoncés dans les

lettres. Il existe aujourd'hui deux dépositions de ce Paris : l'une qui est dans la Bibliothèque Cotonienne, sous la date du 9 Août, charge Bothwel, & ne fait mention ni de la Reine ni des lettres qu'on lui attribue. L'autre, datée du 10 Août, jour de l'exécution de Paris, charge la Reine & lui attribue les lettres ; c'est celle qui fut envoyée par Murray à Londres. On ne dira pas que celle-ci soit conçue en termes peu décisifs, ni qu'elle soit trop peu chargée de circonstances atroces, soit que l'Auteur ait cru pouvoir prendre un peu de liberté en faisant parler un domestique, qui ne devoit pas avoir dans ses discours la même retenue que la Reine, soit que Murray se soit piqué en effet d'envoyer un titre qui autorisât enfin *Sa Majesté Angloise à prendre une opinion désavantageuse de sa bonne sœur.*

Suivant cette déposition, Marie

charge Paris de dire à Bothwel » que » le Roi la vouloit *bayser*, mais elle » n'a pas voulu à cause de sa mala- » dye, chose que Rayres en témoigne- » roit bien.

Anderson, vol. 2, p. 292 & suiv.

» Et plus, ce dit-elle, vous direz » à M. de Boduel (Bothwel) que je » ne vais jamais vers le Roi, que Rayres » n'y est, & voit tout ce que je fais.... » Je prins la hardiesse de lui dire, » Madame, M. de Boduel m'a com- » mandé de lui porter les clefs de » votre chambre, & qu'il a envie d'y » faire *quelque chose*, c'est de faire sau- » ter le Roi en l'air par poudre ».

Manière toute naturelle, comme on voit, d'annoncer à la Reine un pareil complot. Voilà pour l'assassinat; quant à l'adultère, outre les deux premiers articles, qui s'y rapportent indirectement, en voici un qui l'énonce d'une manière plus positive.

» Que M. Boduel lui avoit dit, que

» toutes les nuits Lady Rayres iroit » bien tard le querir, pour l'amener » à la chambre de la Royne, & qu'il » étoit préſent quand Lady Rayres » arriva ».

Si Eliſabeth avoit jugé que les lettres prouvoient trop peu, peut-être jugea-t-elle que la dépoſition prouvoit trop, ou plutôt ſi, comme il paroît, elle ne fit point d'uſage de cette pièce, ſi elle n'en répandit point de copies, c'eſt ſans doute parce que les inſtructions envoyées à Cécil par Murray, avertiſſoient du danger d'un déſaveu public de la part de toute l'Ecoſſe, qui avoit entendu Paris atteſter, en mourant, l'innocence de Marie.

On cacha ſur-tout à Marie & à ſes Défenſeurs cette pièce ſcandaleuſe ; il ne paroît pas qu'ils en aient jamais eu connoiſſance. Nous avons vu que l'Evêque de Roſſ, qui publia l'Apologie de Marie quelque temps

après l'exécution de Paris, énonce comme un fait notoire, le témoignage rendu par cet homme à l'innocence de la Reine. » Quant à ce-
» lui, dit-il, dont vous avez ima-
» giné de faire le porteur des lettres
» de la Reine, & que vous avez
» dernièrement condamné au ſupplice
» pour le meurtre du Roi, au mo-
» ment même de ſa mort il proteſta,
» comme prêt à paroître devant Dieu,
» qu'il n'avoit jamais porté de lettres
» de la Reine à Bothwel, & que cette
» Princeſſe n'avoit jamais eu aucune
» part au forfait dont on l'accuſoit «.

Anderſon, vol. 1. part. 2. p. 19.

Jamais l'Evêque de Roſſ ne fut démenti ſur ce point, quoiqu'il fût ſi facile de le confondre en produiſant la dépoſition, ſi l'on n'eût pas craint la réclamation publique.

Buchanan ne parle de cette dépoſition de Paris, ni dans ſon *Expoſition*, *&c.* où il publie comme piéces

juſtificatives, les prétendues lettres de Marie à Bothwel, ni dans ſon Hiſtoire, quoique l'un & l'autre ouvrage cite ce Paris comme le complice de Bothwel & de Marie, & comme le confident & l'agent de leur commerce.

La copie qui exiſte de cette dépoſition eſt certifiée véritable par Alexandre Hay, Notaire & Secrétaire du Conſeil Privé de Murray, elle ne porte point d'autre caractère d'autenticité. » Or, on ſait, « dit l'Auteur des Recherches hiſtoriques & critiques ſur Marie Stuart, » que tout » acte dreſſé par un Notaire ne fait » foi qu'autant qu'il eſt muni de la » ſignature de deux témoins ».

Cette piéce commence par énoncer que Nicolas Hubert, dit Paris, a été interrogé. Par qui interrogé ? devant quel tribunal ? par quelle autorité cette procédure s'eſt elle faite ? c'eſt ce qui n'eſt exprimé nulle part.

On ne cite perſonne qui ait été préſent à cet interrogatoire ; il ne fait donc point partie du procès de Paris ? ce n'eſt donc point un acte judiciaire ? on ne ſait ce que c'eſt.

Outre les domeſtiques de Bothwel qui viennent d'être nommés, on condamna encore au ſupplice, pour le meurtre du Roi, le Capitaine Guillaume Blackadder, qui proteſta juſqu'à la mort qu'il étoit innocent ; mais qu'il avoit de fortes raiſons de croire que Murray & Morton étoient les régicides.

A l'arrivée de cette Reine en Angleterre, la Comteſſe de Lennox, ſa belle-mère, prévenue par les ennemis de cette Reine, s'étoit déclarée ſon accuſatrice. Dans la ſuite ayant reconnu l'innocence de Marie, elle lui demanda pardon d'une démarche qu'elle avoua n'avoir faite que par l'ordre exprès d'Eliſabeth, de qui la Comteſſe dépendoit entièrement.

Keith. Smollet, l. 5. c. 6.

La disgrace & la perte du Duc de Nortfolck furent encore préparées par les perfidies de Murray. Le Duc de Nortfolck, de la Maison Howard, étoit le plus grand Seigneur, l'homme le plus puissant, le plus populaire, le plus aimable de toute l'Angleterre, il avoit toujours montré beaucoup de zèle pour ce qu'on appelloit la succession d'Ecosse, c'est-à-dire, pour que la Maison Stuart fût déclarée héritière du trône d'Angleterre; ce zèle fut encore échauffé par les malheurs de Marie. Chef de la Commission Angloise, il fut à portée de connoître l'innocence de cette Princesse, sa probité s'indigna des injustices qu'elle éprouvoit. La compassion lui suggéra même à l'égard de sa Souveraine, une infidélité, qu'un tel motif peut au moins excuser; il ne laissa point ignorer à Marie que l'intention d'Elisabeth étoit de ne rien prononcer sur son affaire,

mais de la laiſſer dans l'état d'une accuſation non jugée, & cependant de publier qu'elle avoit entre les mains la preuve de ſon crime, & que par pitié pour une Reine, par égard pour une parente elle avoit voulu lui épargner un Arrêt flétriſſant. Nortfolck, pour rétablir Marie ſur ſon trône, tenta de la réconcilier avec ſon frère, c'étoit avant que les fauſſes lettres euſſent été produites. Nortfolck crut avoir gagné la confiance de Murray, parce que Murray avoit ſurpris la ſienne, il ne lui cacha point qu'il avoit formé le deſſein d'épouſer la Reine d'Ecoſſe, & de marier au Prince Jacques, ſa fille unique, la plus riche héritière de l'Angleterre ; Murray applaudit à ce projet, & paſſa en Ecoſſe pour diſpoſer, diſoit-il, les Etats à l'adopter ; il envoya d'Ecoſſe un exprès annoncer au Duc de Nortfolck & à Marie que la propoſition avoit été très-bien reçue

en Ecoſſe, & que ce mariage ne pouvoit manquer de produire le rétabliſſement de Marie. En même temps il mandoit à Eliſabeth que les Etats d'Ecoſſe ne conſentiroient jamais au rétabliſſement de Marie, il révéloit à la Reine d'Angleterre l'indiſcrétion de Nortfolck, le projet du double mariage, & lui envoyoit les lettres du Duc; Nortfolck fut arrêté, il avoua tout à Eliſabeth, avec la plus grande candeur; il l'aſſura qu'il s'étoit toujours propoſé de demander pour ce mariage l'agrément de ſa Souveraine, quand la négociation auroit encore fait quelque progrès; il promit de n'y plus ſonger que de l'aveu d'Eliſabeth, & il parut être rentré en grace; mais, ſelon quelques Auteurs, il tint mal ſa promeſſe, la confiance de Marie le flattoit, il s'y livra, il n'entra point dans toutes ſes vues, mais il les connut toutes.

Les ennemis du Duc de Nortfolck, c'eſt-à-dire, les courtiſans qui envioient ſa grandeur & ſa fortune, & les Miniſtres qui redoutoient ſa popularité, achevèrent l'ouvrage commencé par Murray. Nortfolck étoit tolérant, on l'accuſa d'être *Papiſte*, parce que le *Papiſme* étoit alors le plus grand crime en Angleterre. Il ſe piquoit cependant d'être Proteſtant, & quoi qu'il deſirât le rétabliſſement de Marie, il craignoit qu'elle n'en eût l'obligation aux Catholiques, qui auroient pu traverſer ſon mariage, à cauſe de ſa Religion. Marie déſeſpérant d'obtenir ſa liberté d'Eliſabeh, prit le parti d'accepter ou de ſolliciter les ſecours de toutes les Puiſſances Catholiques; mais le Pape ne pouvoit que lancer des Bulles d'excommunication contre Eliſabeth, & les faire publier par des zélés, quand il pouvoit en trouver qui vouluſſent ſe dévouer au ſupplice, tels que Fel-

ton, qui fut pendu pour cette publication, dont il se glorifioit, bien loin de s'en cacher. Le Roi de France étoit trop occupé chez lui, & le Roi d'Espagne dans les Pays-bas pour pouvoir faire des efforts efficaces en faveur de Marie; le Duc d'Albe lui envoya quelques secours dont tout l'effet fut d'exciter des soulèvemens parmi les Catholiques Anglois; les Comtes de Northumberland (*a*) & de Westmoreland, deux des plus grands Seigneurs des contrées Septentrionales de l'Angleterre, prirent les armes, ils furent défaits; Northumberland se sauva en Ecosse, où il tomba entre les mains de Murray, Westmoreland s'enfuit dans les Pays-bas, puis en France, où il mourut. Le Régent d'Ecosse proposa l'échange de Northumberland avec Marie; l'Evêque de Ross s'y opposa fortement, persuadé qu'il n'y avoit

(*a*) De la Maison de Piercy.

rien de plus à craindre pour Marie que d'être remiſe au pouvoir de ſon frère. Murray, pour ſe venger de l'Evêque de Roſſ, l'accuſa d'intelligence avec les Comtes de Northumberland & de Weſtmoreland, & l'Evêque Ambaſſadeur, au mépris du droit des gens, fut retenu quatre mois priſonnier en Angleterre.

M. Robertſon ne peint pas avantageuſement l'Evêque de Roſſ; nous ne voyons dans toute la conduite de ce Prélat que du courage & de la fidélité, qu'un zèle généreux pour une Reine opprimée; en tout cas, s'il avoit beſoin du ſuffrage d'une ennemie, voici le témoignage que lui rend Eliſabeth elle-même, dans une lettre à Marie Stuart, en date du 21 Décembre 1568.

Anderſon, vol. 4, p. 184. Good. vol. 2. p. 270.

» Je ne puis que louer le choix que » vous avez fait de l'Evêque de Roſſ, » qui a fait éclater en public & en par» ticulier, dans la défenſe de votre hon-

» neur, non-seulement beaucoup de fi-
» délité & de prudence, mais encore le
» plus entier dévouement; je ne puis
» en parler autrement, je vous souhai-
» terois un grand nombre de pareils
» serviteurs, mais certainement nul ne
» l'emporte sur lui en zèle & en atta-
» chement pour votre personne. Je lui
» dois ce témoignage, la fidélité d'un
» bon serviteur ne se montre jamais
» mieux que dans l'infortune de ses
» Maîtres ».

Murray accusa aussi le Duc de Nort-folck d'avoir fourni de l'argent aux Comtes rebelles, & cette accusation ne fut pas perdue pour la suite.

La conspiration de Ridolphi vint à éclater; Ridolphi étoit un riche Banquier, agent secret du Pape à Londres, il s'agissoit encore dans cette conspiration de faire agir les Puissances Catholiques, & de soulever les Catholiques Anglois en faveur de Marie; le

Duc de Nortfolck, dit-on, en fut instruit, il eut même quelques conférences avec Ridolphi, mais il ne voulut s'engager à rien ; la conspiration fut découverte, & le Duc de Nortfolck arrêté de nouveau ; il avoua, dit-on encore, qu'il avoit connu ce projet, mais il assura qu'il ne l'avoit ni secondé ni approuvé. On vouloit ôter cet appui à Marie, on affecta de regarder la conduite du Duc de Nortfolck dans cette affaire, comme une récidive, il fut condamné à perdre la tête, quoi qu'aucun des chefs de haute trahison, allégués contre lui dans son jugement, n'eût été prouvé. Toute l'Angleterre le pleura ; le Comte de Shrewsbury-Talbot fondoit en larmes, en prononçant la Sentence ; Elisabeth, qui, toujours inéxorable, affectoit toujours de la clémence, fut quatre mois sans vouloir signer le Warrant de mort, & se fit prier sous-main par le Parlement de

de consentir à l'exécution du Duc; elle parut céder, malgré elle, au vœu public, & elle reprocha dans la suite au Lord Burleigh (*a*) de lui avoir arraché un consentement, qui n'avoit été que trop volontaire. Le grand crime du Duc de Nortfolck, aux yeux d'Elisabeth, étoit sa popularité, elle eût voulu être la seule personne populaire, comme la seule belle femme. L'Evêque de Ross, pour cette même conspiration, fut mis dans le cachot nommé *la Tour de Sang*, & menacé de la mort. Le Comte de Northumberland, livré à Elisabeth par Murray, fut décapité peu de temps après le Duc de Nortfolck. Le Comte de Surrey, père du Duc de Nortfolck, avoit eu le même sort sous Henri VIII, & le Duc de Nortfolck son ayeul, père de Surrey, con-

(*a*) C'étoit le fameux Ministre Guillaume Cécil, qu'Elisabeth avoit fait Lord.

damné à périr de même, n'avoit été sauvé que par la mort de Henri VIII (*a*). Tous les deux étoient innocens ; le crime de l'ayeul & du père étoit leur attachement à la Religion Catholique ; leur fils, en mourant pour Marie Stuart, parut mourir pour la même Religion.

Des trois principaux persécuteurs de Marie, Léthington étoit le moins consommé dans le crime & le plus capable de remords ; la pitié parut lui parler en faveur de sa victime, & ses associés, qui l'observoient, crurent qu'il avoit secondé le projet du mariage de la Reine d'Ecosse avec le Duc de Nortfolck ; dès-lors Murray le proscrivit dans son cœur, & comme il falloit se hâter d'accuser du meurtre

(*a*) Voyez le tome VII de la Rivalité, &c. formant le quatrième de l'Histoire particulière de la Querelle, &c. p. 355.

du Roi les complices dont on se défioit, de peur qu'ils n'en accusassent les premiers, leurs ennemis, ce fut le parti qu'on prit à l'égard de Léthington; mais on voulut lui cacher la main qui l'opprimoit, de peur que la vengeance & le désespoir ne le portassent à tout révéler. Le Comte de Lennox étoit l'accusateur naturel des meurtriers de son fils; il étoit gouverné par Murray & Morton, qu'il regardoit comme les vengeurs de Darnley, ils lui déférèrent Léthington, & ce même Crawford, gentilhomme du Comte de Lennox, qu'on avoit fait venir à Londres pour affirmer la vérité des Lettres attribuées à Marie, fut celui qu'on chargea d'accuser Léthington. Sur cette accusation celui-ci fut arrêté, il connoissoit ses collégues & ne douta point que le coup ne partît de Murray. Kirkaldy de Grange, ami zélé de Léthington, s'en expliqua hau-

tement avec Murray; celui-ci proteſta que c'étoit contre ſon avis que le Conſeil avoit fait arrêter Léthington, » par conſéquent » ajouta-t-il, » je n'ai pas le pouvoir de le mettre » en liberté ; mais l'événement fera » connoître mes bonnes intentions ». Kirkaldy, continuant de s'échauffer en faveur de ſon ami, demanda qu'on fît juſtice auſſi du Comte de Morton & d'Archibald Douglas, parent, ami & créature de Morton, il offrit de ſe battre contre Douglas, tandis que le Lord Herries ſe battroit contre Morton, pour prouver qu'ils étoient complices de l'aſſaſſinat du Roi ; à moins d'accuſer Murray lui-même, on ne pouvoit lui rien dire de plus fort que de lui citer, contre ſon Lieutenant Morton, le témoignage de ce Lord Herries qui avoit accuſé en face Murray lui-même d'avoir prédit la mort du Roi, la veille de l'aſſaſſinat

Murray toujours calme dans le crime & toujours maître de lui-même, ne répondit que par de belles promesses en faveur de Léthington. Kirkaldy n'osant s'y fier, fit enlever son ami de la prison à force ouverte.

Murray périt enfin, victime de ses violences, il avoit confisqué les biens des partisans de Marie, nommément ceux des Hamiltons. Les terres d'une riche héritière, femme de Jacques Hamilton de Bothwellaugh, avoient été donnés à un favori de Murray, qui exerça ce droit odieux avec la plus affreuse inhumanité; en chassant cette femme de son château, il la dépouilla de ses habits, & la laissa exposée, toute nue, en pleine campagne, seule & sans asyle, pendant une nuit très-froide; elle en perdit la raison; le mari, outré de douleur, attendit Murray en plein jour dans une rue de la petite ville de Linlith-

gow, lui tira un coup d'arquebuse, & eut le temps de se sauver en France (*a*). Le Régent mourut le même jour, emportant avec lui tous ses affreux secrets.

En Jan. 1570.

Murray ne fut pleuré que d'Elisabeth; elle s'écria, en apprenant sa mort, qu'elle perdoit l'ami le plus utile qu'elle eût jamais eu. C'étoit par lui en effet qu'elle avoit asservi & bouleversé l'Ecosse, & cet éloge d'Elisabeth le couvre de honte. M. Robertson dit que Murray fut nommé *le bon Régent*. Ce fut sans doute par ceux de son parti.

(*a*) Comme Murray qu'il avoit tué, étoit Protestant, on crut apparemment en France qu'Hamilton faisoit profession de tuer tous les Protestans; on lui proposa, dit on, d'assassiner Coligny. Hamilton répondit: » Vous pouvez compter sur moi, quand l'A» miral de France m'aura aussi cruellement » outragé que l'avoit fait le Régent d'Ecosse.

Après la mort de Murray, ſon ami Morton, devenu chef du parti, voulut prouver à Léthington ſa bonne volonté, il prit ſur lui de convoquer la Nobleſſe & de faire dreſſer dans l'aſſemblée un acte qui juſtifioit Léthington, le déclaroit *homme d'honneur, & le maintenoit dans ſa place du Conſeil comme un homme utile à l'Etat*; mais le Comte de Lennox qui fut alors nommé Régent, ne tenant aucun compte de cette juſtification, ôta la même année à Léthington ſon emploi, le déclara traître envers ſon Roi, & fit confiſquer ſes biens par une ſentence. Léthington n'avoit pas été la dupe du faux zéle de Morton, il n'imputa qu'à lui ſa diſgrace; en effet, Morton étoit l'ame du Gouvernement, plus encore ſous le foible Lennox que ſous le profond & impénétrable Murray. » C'eſt lui, c'eſt Mor-» ton, » écrivoit Léthington au Lord Crawford.

Carmichaël, » qui a sollicité la sen-
» tence portée contre moi, pour un
» crime *dont il sait dans sa conscience*
» *que je suis aussi innocent que lui-*
» *même* ».

Un coupable sait dans sa conscience que son complice est coupable comme lui ; un innocent peut croire un autre homme innocent, mais il ne peut guères en être si assuré. Aussi cette phrase blessa-t-elle Morton à qui la lettre fut communiquée. Voici sa réponse :

» Quand on considérera quel est celui
» qui gouverne aujourd'hui & quel est
» le motif de la sentence dont on se
» plaint, je ne pense pas qu'on puisse
» m'attribuer de l'avoir sollicitée. Cer-
» tes, les suggestions, les sollicitations,
» étoient superflues auprès du Comte
» de Lennox, chef de l'Etat & de la
» Justice, auprès d'un père qui avoit
» à venger la mort de son fils.....

» Je ſais dans ma conſcience que » Léthington eſt auſſi innocent que » moi-même ! Je ſais le contraire ; » car je ne fus ni ne ſuis coupable, » & je n'oſerois aſſurer que Léthing- » ton ne l'eſt pas, après ce que j'ai » entendu de ſa propre bouche ».

Il n'oſe aſſurer que Léthington n'eſt pas coupable, après ce qu'il a entendu de ſa propre bouche, & il vient de le faire aſſurer par la Nobleſſe, il vient de faire reconnoître ſolemnellement par ce Corps, Léthington pour *un homme d'honneur, pour un ſujet utile à l'Etat* ; mais cette contradiction doit peu étonner de la part de Morton, il en avoit uſé de même à l'égard de Bothwel ; il l'avoit fait abſoudre par les juges, il l'avoit fait déclarer innocent par la Nobleſſe, il l'avoit propoſé pour mari à la Reine, & après le mariage, il l'avoit accuſé du meurtre du Roi.

La Régence du Comte de Lennox eſt marquée par un fait d'une aſſez grande importance pour la queſtion que nous examinons. Lennox pourſuivant toujours de bonne foi la vengeance de la mort de ſon fils, mettoit ſouvent Morton dans l'embarras. Nous avons dit que les Confédérés n'avoient pas voulu prendre Bothwel à Carberry-hill, & que, depuis, ils avoient facilité ſon évaſion ; Bothwel s'étoit retiré en Dannemarck ; le premier ſoin de Lennox, lorſque la Régence d'Ecoſſe eut mis l'autorité entre ſes mains, avoit été d'envoyer en Dannemarck Buchanan (*a*) pour réclamer Bothwel ; cette ambaſſade donnoit de vives inquiétudes à Morton ; de concert avec Eliſabeth, auprès de

(*a*) Cet Ambaſſadeur étoit Thomas Buchanan, & non le fameux Georges Buchanan.

laquelle il étoit alors, il fit manquer la négociation & Bothwel resta en Dannemarck ; mais Bothwel, libre dans ce pays, pouvoit parler & Buchanan pouvoit écrire, il écrivit en effet, mais Morton trouva le moyen d'intercepter en Angleterre les dépêches que ce Ministre adressoit au Régent d'Ecosse, & prit sur lui de les ouvrir & de les lire. C'est de Morton lui-même que nous apprenons son insolence. Voici ce qu'il écrit au Régent.

» Il m'est tombé entre les mains » une lettre que vous adressoit de » Dannemarck, sous la date du 20 » Janvier, M. Thomas Buchanan ; » & parce que j'ai cru qu'elle pouvoit » contenir quelque chose dont il se- » roit à propos de faire usage ici, » j'ai pris la hardiesse de l'ouvrir & » de la lire avant de vous l'envoyer. » Je n'ai tant différé à vous la faire

Good. vol 1, P. 382.

» paſſer que parce qu'il ne me paroiſ-
» ſoit pas ſûr de la mettre à la poſte
» & de la confier au courrier ordi-
» naire. Je ne l'ai communiquée en
» entier à perſonne, de peur que
» certains articles de cette lettre, en
» devenant publics, loin d'être utiles
» à notre cauſe, ne lui portaſſent pré-
» judice. La Cour ayant deſiré ici
» de voir cette lettre, j'ai fait croire
» que je vous avois envoyé l'origi-
» nal, & je me ſuis contenté d'en
» délivrer une copie, dans laquelle
» j'ai omis bien des choſes qu'il n'é-
» toit pas convenable de découvrir.
» Vous en jugerez vous-même par
» cette copie que je vous envoie ;
» & vous penſerez comme moi qu'il
» ne ſeroit pas prudent de rendre
» public tout ce qui eſt dans la lettre
» originale ».

Obſervons que la lettre de Buchanan étoit datée du 20 Janvier (1570)

& celle de Morton du 24 Mars suivant; que celle-ci étoit signée, non-seulement de Morton, mais encore de cet Abbé de Dumferline & de ce Macgill, créatures de Murray & de Morton, qui avoient été Juges de Bothwel, & ensuite Commissaires pour les Confédérés aux conférences d'Yorck & de Westminster; rappellons-nous que c'étoit Morton qui avoit produit les lettres attribuées à Marie, &, en cas que les dépêches de Thomas Buchanan continssent sur la mort de Darnley des détails capables de compromettre les Confédérés, jugeons, si le même homme qui avoue n'avoir fourni à Elisabeth & à son Conseil qu'une copie infidelle, aura renvoyé bien fidélement l'original à Lennox; jugeons si cet original sera resté impunément pendant près de deux mois entre les mains de cet homme & de ses associés; jugeons-en même par la foiblesse

des prétextes dont il colore ce délai. » Il n'a pas voulu, dit-il, mettre la » lettre à la poſte. Eh! qui l'empêchoit » d'envoyer un courrier extraordi- » naire » ?

La guerre continuoit toujours en Ecoſſe entre le parti de la Régence, qu'on appelloit le parti du Roi, & celui de la Reine ſa mère ; dans le cours de cette guerre l'Archevêque de Saint-André Hamilton étant tombé entre les mains du Régent, fut pendu (car c'étoit une guerre de Religion) ce fut le premier exemple d'un Evêque mort par la main du bourreau en Ecoſſe. Cette indécente atrocité fut punie. Depuis ce temps les ſoldats de la Reine prenoient pour mot du guet ce cri de vengeance : *penſe à l'Archevêque de Saint-André.* Lennox à ſon tour étant tombé entre leurs mains, ils le maſſacrèrent ſans pitié. Eliſabeth, qui lui avoit permis d'être Régent, perdit en lui un

eſclave dont Morton lui répondoit, & qui n'étoit pas moins dépendant d'elle en Ecoſſe qu'il ne l'avoit été en Angleterre.

La Régence fut donnée au Comte de Marr, Gouverneur du jeune Prince, homme digne d'un parti plus juſte. 6 Sept. 1571.

Arrêtons-nous à conſidérer ſous cette nouvelle Régence un fait qui prouve toute la violence des perſécuteurs de Marie, & l'acharnement d'Eliſabeth contre cette infortunée. Nous avons vu qu'Eliſabeth avoit voulu livrer Marie au Comte de Murray pour qu'il la fît périr; il paroît que ce projet avoit bien moins manqué par l'effet des repréſentations de l'Evêque de Roſſ, que par la mort de Murray; il fut repris ſous le Comte de Marr. Voici les inſtructions ſecrettes que le Sécretaire d'Etat Cécil donna de ſa main, par ordre de la Reine Eliſabeth, à Killigrew, ſon Miniſtre en Ecoſſe, le 10 Septembre 1572.

» Vous êtes chargé d'informer les » Chefs de la Réforme de l'horrible » maſſacre que l'on vient de faire en » France (c'étoit le maſſacre de la Saint Barthelemy) » & de les avertir de ſe » tenir ſur leurs gardes, afin que cette » tragédie ne ſe renouvelle pas contre » eux en Ecoſſe.....

» Il eſt une autre affaire encore plus » importante, qui demande le plus » profond ſecret & la plus grande cir- » conſpection, comme vous en juge- » rez vous-même; & vous devez à la » ſingulière confiance que l'on a en » vous, d'avoir été choiſi pour en traiter.

» On s'apperçoit plus que jamais » que le ſéjour de la Reine d'Ecoſſe » en Angleterre, eſt ſi dangereux pour » la perſonne d'Eliſabeth & pour la » tranquillité de ſes Etats, qu'il de- » vient actuellement de toute néceſſité » d'en délivrer ce Royaume; & quoi » qu'on puiſſe y parvenir en Angle-

» terre même, il eſt cependant plus à
» propos, pour certaines conſidéra-
» tions, d'envoyer cette Princeſſe en
» Ecoſſe, & de la remettre entre les
» mains du Régent & de ſon parti,
» afin qu'ils prennent ſur l'objet dont
» il s'agit, les meſures qui leur paroî-
» tront en même temps & les plus in-
» faillibles & les plus ſecrettes. S. M.
» s'attend qu'ils procéderont contre la
» Reine d'Ecoſſe par les voies de la
» Juſtice, comme ils le lui ont offert
» plus d'une fois, ſous les dernières
» Régences. Par-là on ne ſera plus ex-
» poſé aux malheurs, dont un plus
» long ſéjour de la Reine d'Ecoſſe en
» Angleterre ſeroit infailliblement la
» cauſe.... Vous choiſirez parmi les
» partiſans les plus fidèles du Roi ceux
» avec leſquels il ſera le plus ſûr de
» traiter, & qu'il ſera le plus facile de
» convaincre du péril que court notre
» Etat, ſi Marie Stuart exiſte plus

» long-temps *ici* ou *là*. Vous traiterez
» toujours ſecrettement & en votre
» nom ; ſi on ne vous fait aucune pro-
» poſition directe, vous pourrez de
» vous-même faire eſpérer que ſi le
» Régent & le Comte de Morton
» agiſſoient tant ſoit peu vivement,
» mais en ſecret, auprès de quelques-
» uns des Membres du Conſeil d'An-
» gleterre, pour que Marie fût re-
» miſe entre leurs mains, l'affaire
» pourroit à préſent ſe conſommer
» plus facilement que par le paſſé, ...
» pourvu qu'ils s'engageaſſent à pren-
» dre les voies de la Juſtice .... en-
» ſorte qu'il n'y eût plus rien à crain-
» dre de ſa part. Autrement, vous
» pouvez aſſurer que le Conſeil d'An-
» gleterre ne conſentira jamais à la
» laiſſer ſortir de ce Royaume.... On
» ne prendra pour caution que des
» otages diſtingués, c'eſt-à-dire, quel-
» ques-uns des enfans & des plus pro-

» ches parens du Régent & du Comte
» de Morton.

» Vous uſerez de la plus grande
» adreſſe pour pénétrer leurs deſſeins,
» & vous vous y prendrez de façon
» que vous ne paroiſſiez pas les leur
» avoir inſpirés, mais qu'ils ſemblent
» les avoir formés eux-mêmes. Si vous
» les trouvez dans des diſpoſitions fa-
» vorables, vous les engagerez à agir
» en conſéquence ſans perdre de
» temps, & vous m'en donnerez avis
» avec toute la diligence poſſible; car
» les conjonctures exigent la plus
» grande célérité dans la concluſion
» de cette affaire, pour ne pas don-
» ner aux Français le temps de re-
» prendre leur aſcendant. Il faut ſur-
» tout un ſecret impénétrable pour
» prévenir toute intrigue capable de
» faire manquer le coup ». Murden's ; ſtate-papers p. 224.

On voit avec quel art perfide Eliſabeth profite ici de l'horreur que la

Saint Barthelemy inſpiroit pour les Français, & en général pour les Catholiques. Cette manière d'en tirer parti pour les intérêts de ſa haine, eſt auſſi criminelle que le maſſacre même ; & tel eſt le flux & reflux de crimes que produit toujours le Machiavelliſme. Si cet abominable projet d'Eliſabeth n'eut point d'exécution, le caractère vertueux du Comte de Marr donne lieu de penſer que ce fut lui qui s'y refuſa.

Pour rendre Marie odieuſe, on a voulu la répréſenter comme complice des projets concertés dans l'entrevue de Bayonne, & nommément du maſſacre de la Saint Barthelemy. Cette imputation eſt uniquement fondée ſur ce que ſes Geoliers dirent qu'ils croyoient l'avoir vue un peu plus gaie vers le temps où ce maſſacre s'exécuta. Quoi de plus vague & de plus foible qu'une pareille conjecture ! On peut bien aſſu-

rer que cette barbarie étoit trop contraire au caractère doux & indulgent de Marie ; on ne voit pas qu'elle ait jamais rien tenté dans ses Etats qui tînt de cet esprit, & si l'on dit qu'elle ne se sentoit pas assez forte pour l'oser, je répondrai que l'assassinat & la perfidie sont précisément la ressource de la foiblesse, & que si Médicis & les Guises avoient pu écraser les Protestans dans les combats, ils ne les auroient point attirés à Paris pour les égorger dans les bras du sommeil. J'ajouterai que si Marie Stuart avoit pu donner la moindre approbation à l'attentat de la Saint Barthelemy, ç'auroit été une erreur de son esprit, & non un vice de son cœur. Les Guises l'auroient trompée, ils lui auroient persuadé comme ils tentèrent de le persuader à toute l'Europe, que Coligny & les Protestans avoient conspiré contre le Roi & l'Etat, & qu'ils avoient

été pris à leur propre piége, Marie n'auroit vu dans cet événement, ainſi déguiſé, que le triomphe de la Religion, le ſalut des Guiſes & du Roi ſon beau-frère, peut-être l'eſpérance de voir briſer ſes fers, par les efforts que la France, délivrée des Proteſtans, pourroit faire en ſa faveur, & c'eût été la cauſe de la joie qu'on croyoit avoir remarquée en elle. Mais laiſſant là toutes ces conjectures, il ſuffit d'obſerver qu'il n'y a ni preuve, ni indice ſur ce point contre Marie; tout ce qu'on voit, c'eſt que cette malheureuſe Reine étoit priſonnière, & qu'on la calomnioit encore.

Le Comte de Marr mourut en peu de jours d'une maladie inconnue, dont il fut ſaiſi en ſortant de dîner chez le Comte de Morton, qui vouloit avoir ſa place, & qui l'eut.

Morton ſe ſignala par des violences plus grandes encore que celles de ſon

ami Murray envers les partisans de Marie. Le malheureux Léthington, qui n'avoit sçu persévérer ni dans la vertu ni dans le crime, se voyant en butte aux Confédérés, avoit repris en Ecosse le parti de la Reine, ainsi que son ami Kirkaldy de Grange. Tous deux tombèrent entre les mains des Anglois auxiliaires, qui servoient sous le Régent d'Ecosse contre le parti de Marie. Elisabeth eut la lâcheté cruelle de livrer ces deux hommes à Morton leur ennemi personnel. Kirkaldy fut pendu, Léthington prévint le supplice en se tuant dans la prison. Morton pressa Elisabeth de lui remettre aussi l'Evêque de Ross; mais ce Prélat fit sentir à Elisabeth l'opprobre dont elle se couvriroit par une si barbare violation du droit des gens, elle lui permit de se retirer en France, asyle naturel des partisans de Marie. Morton poursuivant le cours de ses injustices,

se rendit odieux à la Nation, qui le dépoſa ; après avoir paſſé quelque temps dans une retraite que ſes amis appelloient l'*antre du Lion*, il rentra dans la Régence à main armée, mais ce fut pour tomber de plus haut & dans un précipice plus profond.

Eliſabeth avoit brouillé Marie avec le Prince d'Ecoſſe ſon fils ; on parvint à brouiller à ſon tour Eliſabeth avec le Prince d'Ecoſſe, ce fut l'ouvrage des Guiſes. Un des moyens qu'ils imaginèrent pour ſervir Marie Stuart, fut d'envoyer en Ecoſſe Edme Stuart, Baron d'Aubigny, neveu du feu Comte de Lennox, & le plus proche parent du jeune Prince du côté paternel. La faveur de Jacques le fit bientôt Comte, puis Duc de Lennox, il s'aſſocia un autre Stuart, fils du Lord Ochiltrée, que la faveur du même Prince fit Comte d'Arran. Ces deux jeunes Seigneurs, Lennox avec des vertus, d'Arran avec des

des vices, avoient de quoi plaire & de quoi séduire ; c'étoit principalement sur cet avantage que les Guises avoient compté. Les deux Stuarts s'emparèrent de l'esprit du jeune Prince, ils le rapprochèrent de sa mère, l'éloignèrent d'Elisabeth, l'irritèrent surtout contre Morton, qu'ils accusèrent devant le Prince d'être un des meurtriers de son père ; Morton fut arrêté, on lui fit son procès, la Reine d'Angleterre en fut vivement alarmée, elle envoya coup sur coup pour cette affaire plusieurs Ambassadeurs extraordinaires en Ecosse, elle fit avertir le Prince de se défier du Duc de Lennox & du Comte d'Arran, qui, disoit-elle, le trahissoient ; un de ses Ministres plaida publiquement par son ordre la cause de Morton devant le Parlement d'Ecosse ; elle pria & menaça, elle voulut soulever en faveur de Morton la Noblesse Ecossaise ; mais Mor-

ton s'étoit fait trop d'ennemis dans la Nobleſſe même ; Eliſabeth fit avancer des troupes ſur la frontière ; on avoit tout prévu & pourvu à tout. Morton, convaincu & condamné, fut exécuté ſans réclamation. Eliſabeth le pleura comme elle avoit pleuré Murray, & par la même raiſon.

Moyſes Mémoirs, p. 54.

David Moyſe, Auteur contemporain, alors Officier dans la Maiſon du Prince Jacques, dit qu'indépendamment des dépoſitions des témoins & des autres preuves évidentes acquiſes contre Morton, il fut encore convaincu par des écrits ſignés de ſa main.

Auſſi-tôt qu'il avoit été accuſé, cet Archibald Douglas, ſon agent & ſa créature, contre lequel Kirkaldy de Grange avoit offert de ſe battre, étoit ſorti du Royaume, & s'étoit mis en ſûreté ; on verra bientôt que cette précaution étoit néceſſaire.

Le Comte d'Arran voulut engager

Morton, au moment de son supplice, à déclarer tout ce qu'il savoit sur la mort du Roi, & à signer sa déclaration ; Morton s'en excusa sur l'impuissance où il étoit d'écrire dans la situation où il se trouvoit ; il renvoya le Comte d'Arran à la déclaration qui seroit faite en son nom par quelques Ecclésiastiques qui l'accompagnoient ; c'est donc par ces Ecclésiastiques que la déclaration a été rédigée, ainsi elle n'est pas, si l'on veut, d'une autenticité complette, nous ne l'avons que de la seconde main ; mais cette circonstance, loin d'être en faveur de Morton, est contre lui. Morton, dévot hypocrite, avoit mis le Clergé Protestant dans ses intérêts ; c'étoit l'ami des Ecclésiastiques en général, & il l'étoit particulierement de ceux qui l'accompagnoient à la mort ; on ne peut donc soupçonner ceux-ci que d'avoir affoibli & réduit sa déclaration ; en

Cravvford, Append. p. 31.

effet, il ſemble qu'on n'y ait laiſſé que ce qu'il falloit pour juſtifier l'arrêt, de peur de déſobliger les Juges, & qu'on ait fait grace à Morton de bien des crimes. Si cette déclaration eût été rédigée par Morton lui-même, & qu'on eût des raiſons ſuffiſantes de croire qu'il eût tout dit, on pourroit être étonné de n'y rien trouver concernant les lettres attribuées à Marie Stuart, & de n'y voir pas même Murray nommé, mais Léthington (*a*) n'y eſt pas

---

(*a*) On a remarqué que les trois membres du Triumvirat Ecoſſois avoient péri de mort violente, Murray aſſaſſiné, Léthington tué par lui-même, Morton décapité. On avoit obſervé la même choſe du Triumvirat François; le Duc de Guiſe aſſaſſiné, le Connétable de Montmorency & le Maréchal de Saint-André tués dans les combats. On avoit obſervé auſſi la même choſe du premier Triumvirat Romain; Craſſus tué à la guerre contre les Parthes, Pompée aſſaſſiné en Egyp-

nommé davantage, & on voit par une lettre de Morton qu'il le croyoit, ou plutôt qu'il le savoit coupable.

Sa déclaration, telle que nous l'avons, porte du moins, 1°. que Bothwel lui avoit fait part de son projet d'assassiner le Roi ; aveu important : car le Duc de Nortfolck avoit été condamné, seulement pour avoir connu les projets tendans à mettre Marie Stuart en liberté ; ces projets cependant n'intéressoient ni la vie, ni la sûreté d'Elisabeth.

2°. Que Bothwel ayant invité Morton de la part de la Reine à entrer dans ce complot, lui Morton avoit fait espérer qu'il pourroit s'y prêter, pourvu que Bothwel lui montrât un écrit signé

---

te, César à Rome. Le second Triumvirat Romain avoit été plus heureux, mais ce n'avoit été ni pour Lépide, ni sur-tout pour Antoine.

de la Reine, par lequel elle approuvât l'entrepriſe; que Bothwel qui avoit promis cet écrit n'ayant pu, diſoit-il, l'obtenir, Morton avoit fini par lui dire que cet écrit même n'auroit pu le déterminer.

Si cette inculpation indirecte de la Reine n'eſt pas un dernier artifice, ſoit de Morton, ſoit des Eccléſiaſtiques Proteſtans qui rédigèrent ſa déclaration, ſi l'énoncé de ſa déclaration ſur ce point eſt ſincère, Morton n'en eſt que plus coupable d'être reſté dans le ſilence, & de ne s'être point éclairci avec la Reine; car, ou il croyoit la Reine complice, & il imaginoit que la crainte de ſe compromettre, l'avoit ſeule empêchée de donner l'écrit qu'il avoit demandé, ou il la croyoit innocente, & il imaginoit que Bothwel la faiſoit parler, pour déterminer ceux qu'il vouloit engager dans ſon projet. Dans le premier cas, il devoit s'expli-

quer avec la Reine pour la détourner du complot, en l'avertiſſant qu'un homme tel que le Comte de Morton en étoit inſtruit, & pouvoit en inſtruire la Nobleſſe, la Nation entière, & ſur-tout le Roi.

Dans le ſecond cas, Morton devoit avertir la Reine, & du danger du Roi & du coupable abus que Bothwel faiſoit de la confiance dont elle paroiſſoit l'honorer.

Dans tous les cas, ce n'étoit pas ſeulement pour éviter d'être coupable que Morton devoit parler, c'étoit encore pár prudence & pour ſa propre ſûreté; car ſon ſilence ne pouvoit que le mettre en danger. D'un côté, ſi la confidence qu'on lui avoit faite du complot, & ſon inaction après cette confidence, venoient à être connues, elles l'expoſoient à toute la ſévérité de la Juſtice; de l'autre, un homme à qui on a fait une pareille confidence, &

qui s'eſt refuſé au complot, a tout à craindre de la part des Conjurés, s'il ne prévient promptement l'exécution.

Rien de plus frivole que les raiſons alléguées pour excuſer Morton de n'avoir point révélé le complot; c'étoit, dit-on, le danger de dévoiler un tel myſtère à Darnley, Prince foible & irréſolu, ou à la Reine, qu'il croyoit complice de Bothwel.

Quelque irréſolu que pût être Darnley, quand il s'agit de la vie, toute irréſolution ceſſe; d'ailleurs, l'indication des détails & des particularités du complot, pouvoit l'éclairer de manière à ne lui laiſſer ni incertitude ni irréſolution.

Quant à Marie, cette crainte qu'on attribue à Morton auroit pu être fondée chez un particulier obſcur & ſans appui; mais l'événement a prouvé que Morton étoit plus à craindre pour la Reine qu'elle ne l'étoit pour lui, puiſ-

que dès le lendemain du mariage de Marie avec Bothwel, il se trouva contre elle à la tête de la Noblesse, disposant de la liberté de cette Reine, & la séparant pour jamais de Bothwel.

Dailleurs, cette crainte, en la supposant réelle & fondée, devoit céder aux craintes plus fortes & plus justes dont nous avons parlé.

Enfin, si Morton ne vouloit avertir ni le Roi, parce qu'il le connoissoit irrésolu, ni la Reine, parce qu'il la croyoit complice, rien ne pouvoit le dispenser d'en avertir le Comte de Lennox, père du Roi, les Magistrats, les Gardes, tous ceux qui étoient chargés par état de veiller à la conservation du Roi. En un mot, tout homme qui sait un pareil complot, & qui non-seulement ne le révèle pas, mais encore ne fait aucune démarche pour en empêcher l'exécution, en est évidemment le complice.

Reprenons la Déclaration.

3°. Le Comte de Morton déclare qu'il a ſu avant la mort du Roi, que ſon Couſin Archibald Douglas étoit entré dans la conjuration, qu'après la mort du Roi, le même Archibald Douglas lui avoit dit qu'il avoit aidé Bothwel dans l'exécution du crime. Or, c'eſt après ces aveux de Douglas que le Comte de Morton emploie ce criminel dans toutes ſes affaires, travaille à ſa fortune, & de l'emploi obſcur de Miniſtre à Glaſcow, l'élève à la dignité de Lord de la Cour de Juſtice.

De cette Déclaration du Comte de Morton, de ſa conduite & des lettres de lui qu'on a vues plus haut, il réſulte trois choſes :

1°. Que ſachant Bothwel coupable, il l'a fait abſoudre par des Juges à ſa bienſéance, devant leſquels il l'a même accompagné, qu'il l'a

propoſé & fait propoſer par la Nobleſſe pour mari à la Reine, & qu'il s'eſt ſervi enſuite de ce mariage pour prouver la complicité de la Reine avec Bothwel qu'il n'accuſa qu'après le mariage.

2°. Que croyant ou ſachant Léthington coupable, il l'a fait reconnoître par la même Nobleſſe pour homme d'honneur & citoyen utile.

3°. Qu'enfin, ſachant Douglas coupable, il a fait ſa fortune, comme pour le récompenſer d'avoir aſſaſſiné le Roi.

On ne peut donc pas douter que Morton n'ait été juſtement condamné comme complice de la mort du Roi.

Mais ſi ſon Arrêt fut juſte, M. Robertſon prétend qu'il fut illégal & dicté par la violence.

1°. Parce qu'on n'acquit de preuves contre lui qu'en donnant la queſtion à ſes domeſtiques.

Les Mémoires de Crawford, dont il paroît s'appuyer pour ce fait, portent que ce fut ſeulement après la condamnation de leur maître qu'ils furent mis à la queſtion, & que c'étoit pour qu'ils révélaſſent le lieu où étoit caché un tréſor immenſe qu'on ſavoit que Morton avoit amaſſé.

2°. Parce que pendant le Jugement il y avoit des troupes répandues dans différens quartiers de la ville.

Les efforts que la Reine d'Angleterre faiſoit publiquement pour ſauver le coupable, rendoient cette précaution néceſſaire.

3°. Les Juges étoient les ennemis de Morton.

Pluſieurs étoient de ſes amis, quelques-uns même l'étoient à tel point qu'ils travaillèrent à le ſauver. Il n'en récuſa que trois, & ce fut ſans alléguer aucun moyen de récuſation, & tellement au hazard, que l'un des trois étoit celui

qui agiſſoit en ſa faveur avec le plus de zèle ; ces trois Juges ſe purgèrent par ſerment de toute imputation d'inimitié à l'égard de Morton, & ils reſtèrent au nombre des Juges.

Il faut donc reconnoître que le Jugement porté contre Morton eſt à la fois & très-régulier & très-juſte. Morton eſt convaincu par ſa propre confeſſion.

Léthington l'eſt par ſa lettre au Lord Carmichaël, par la réponſe de Morton au même Lord, par les propoſitions qu'il fit à la Reine d'Ecoſſe, à Craigmillar, quelques mois avant la mort de Darnley ; par l'accuſation qu'intentèrent contre lui ſes propres complices.

Murray ne l'eſt pas moins par tous les détails de ſes liaiſons avec ces deux hommes qui n'étoient que ſes agens & ſes miniſtres, par la dépoſition du Lord Herries, par celle des

Comtes d'Argyle & de Huntley, par celle des dix-neuf Pairs, des huit Evêques & des huit Abbés.

Tous trois le ſont par la fabrication de la prétendue lettre de Marie, qu'on diſoit avoir provoqué l'acte de confédération, lettre que Buchanan préſenta en leur nom aux Commiſſaires Anglois, & que le même Buchanan, dans ſon Hiſtoire, avoue n'avoir point exiſté ; ils le ſont par la fabrication des fauſſes lettres de Marie au Comte de Bothwel, par leur attention à dérober l'original de ces lettres aux yeux de Marie, par le refus qu'Eliſabeth, leur protectrice & leur alliée, fit conſtamment à Marie de lui communiquer ces lettres, quoiqu'elle avouât que ſa demande à cet égard étoit juſte. Tous leurs artifices ſont dévoilés, & le motif en eſt connu ; ils ne pourſuivoient l'innocence avec tant d'acharnement que parce qu'ils étoient eux-mêmes les

vrais coupables. Leur conviction eſt la juſtification de Marie, & cette juſtification ne pouvoit être plus complette.

TEL eſt le récit & tels ſont les raiſonnemens des partiſans de Marie Stuart; nous avouons que leur ſyſtême nous paroît mieux établi, plus fondé ſur les actes, plus juſtifié par le caractère des différens perſonnages que le ſyſtême de leurs adverſaires. Pour ſe prêter à l'idée que Marie Stuart ait pu commettre un tel crime, on eſt réduit à ſuppoſer une éclipſe momentanée & peu vrai-ſemblable du caractère qui éclate dans toute ſa vie, au lieu qu'on n'eſt point arrêté par le caractère de ſes ambitieux ennemis, quand il s'agit de les croire coupables. Les Auteurs les plus favorables à Morton & à Murray, en accordant à ces deux hommes beaucoup de talens, leur refuſent abſolument la probité.

Les Auteurs contraires à Marie Stuart ont puiſé dans une ſource bien impure, dans les écrits de Buchanan, brûlés par le Parlement d'Ecoſſe en 1584, monument de la plus monſtrueuſe ingratitude & de la plus lâche fureur de la part de cet illuſtre Ecrivain contre ſa bienfaitrice. Buchanan s'étoit vendu à la faction de Murray, qui l'avoit fait Gouverneur du Prince Jacques & Garde du Sceau Privé. Il a entraîné notre célébre De Thou, & l'autorité, quoique ſecondaire de ce ſavant Hiſtorien, a porté coup à la réputation de Marie, avant que les faits fuſſent éclaircis.

Mais Camden, qui, de ſon côté, eſt la première ſource, où puiſent les partiſans de Marie, Camden qui écrivoit l'Hiſtoire d'Eliſabeth, & dont l'ouvrage eſt un monument élevé à la gloire de cette grande Reine d'Angleterre, Camden, Proteſtant, juſti-

fie par-tout Marie. Il rapporte que Buchanan se repentit de ses calomnies, qu'il les désavoua, & que dans les dernières années de sa vie il refusa de prêter sa plume aux persécuteurs de Marie, dont il s'accusoit d'avoir trop servi autrefois les fureurs.

Les adversaires de Marie prétendent, il est vrai, que l'ouvrage de Camden fut retouché par les ordres de Jacques I, qui voulut le faire servir à la justification de sa mère, elle n'en avoit pas besoin, & d'ailleurs où est la preuve de ce fait ?

Le Président de Thou, dans des lettres adressées à Camden, s'excuse d'avoir suivi, sur les troubles d'Ecosse, l'autorité de Buchanan. C'étoit, dit-il, le seul Ecrivain (*a*) qu'il eût été à

Smith, in vit. Camdeni.

(*a*) *Cùm neminem haberem præter Buchananum, necesse mihi omninò fuit seriem illius tragicæ narrationis .... petere .... Utinam*

portée de conſulter. Il regrette de n'avoir pas reçu de Camden, des inſtructions ſur l'Ecoſſe, comme il en avoit eu ſur l'Irlande. Camden lui envoie une liſte des erreurs où ce défaut d'inſtructions & une déférence aveugle pour l'autorité infidelle de Buchanan avoient en effet entraîné de Thou. Le Roi Jacques ſe plaignit lui-même au fils du Préſident de Thou que ſon père eût copié les calomnies de Buchanan contre Marie Stuart.

Varillas prétend que le Roi Jacques ne put obtenir de Buchanan, ſon Gouverneur, qu'il rétractât en mourant ce qu'il avoit écrit contre Marie Stuart.

---

qua veſtra ſunt & ad univerſam Britanniam ſpectant. . . . ſcripſiſſes. Sic enim factum eſſet, ut temperamentum, quod in Scoticis à me quidam fortaſſe ſunt deſideraturi, tuis veſtigiis inſiſtens, faciliùs ſecutus eſſem, & in veſtratium Magnatum offenſionem, quam vitatam cupiebam, non incurriſſem.

Buchanan, selon Varillas, répondit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la vérité. Varillas prétend avoir vu à la Bibliothèque du Roi un exemplaire imprimé de l'histoire du Président de Thou en cinq volumes, aux marges desquels, le plus jeune » de Messieurs » du Puy avoit écrit de sa main les faits » les plus curieux, que son frère & » lui avoient jugé à propos de retran- » cher à l'impression ». Or, dans les additions au quatrième volume, Varillas avoit lu le fait qu'on vient de rapporter.

Voilà ce que Varillas dit dans la Préface du cinquième volume de l'histoire de l'Hérésie ; & l'on en pourroit déjà conclure que Messieurs du Puy avoient reconnu la fausseté du fait qui concerne Buchanan, puisqu'ils l'avoient retranché à l'impression.

Mais dans le corps du Livre, Va-

rillas oublie tout ce qu'il a dit dans la Préface. Ce n'eſt plus dans un exemplaire imprimé de l'hiſtoire du Préſident de Thou, qu'il a lu ce fait, c'eſt dans l'original même du Préſident de Thou ; ce n'eſt plus de la main de du Puy que ce fait eſt écrit, c'eſt de la main du Préſident de Thou lui-même.

Le même Varillas dit que » Buchanan *continua de perſécuter Marie Stuart après qu'on lui eût tranché la tête* ». Il ignore que Buchanan étoit mort en 1582, cinq ans avant Marie Stuart.

On voit par-là quelle confiance on doit prendre dans la prétendue Note, ſoit du Préſident de Thou, ſoit de du Puy, & s'il eſt poſſible d'oppoſer l'autorité de Varillas à celle de Camden.

On ne peut pas balancer davantage entre le même Camden & Buchanan, car quoique Buchanan ait ſans doute été trop décrié par les Garaſſe & les

Sandœus, ſa probité eſt reſtée au moins très-ſuſpecte, au lieu que la vertu de Camden a toujours été ſans reproche.

Bayle dit avoir entendu dire à un Seigneur Ecoſſois, que quand „ on „ demanda à Buchanan, au lit de „ mort, s'il ne ſe repentoit pas d'a- „ voir écrit contre le droit des Rois, „ & en particulier contre l'honneur de „ la Reine Marie Stuart; il répondit: „ *Je m'en vais en un lieu où il n'y a* „ *guères de Rois* „. Le mot eſt beau, mais Buchanan peut l'avoir dit, & avoir rétracté ſes calomnies.

Obſervons que parmi les Auteurs favorables à Marie Stuart, il ſe trouve outre Camden, beaucoup de Proteſtans.

Mais, demandera-t-on peut-être, la conviction de Murray & de ſes amis entraîne-t-elle néceſſairement la juſtification de Marie? Ils ont oſé accu-

ſer Bothwel, qui étoit certainement leur complice, ne peut-il pas en être de même de la Reine ? Et voici comment on pourroit concevoir tout ce ſyſtême. Pour parvenir à régner, Murray & ſes amis avoient trois perſonnes à écarter : la Reine, Darnley ſon mari, & Bothwel ſon amant. Témoins des diviſions qui avoient éclaté entre Darnley & la Reine, ils conſpirèrent contre Darnley avec la Reine & avec Bothwel ; ils travaillèrent enſuite à unir Bothwel & la Reine, en quoi ils furent aidés par le penchant de la Reine, & ils ſe ſervirent enſuite de ce même mariage pour les perdre tous les deux, mais ce furent des coupables qui accuſèrent des coupables.

Je réponds que ce ſeroit un ſyſtême entièrement nouveau, que jamais on n'a penſé à réunir ainſi la Reine & ſes adverſaires dans une même accuſation, que ce n'eſt pas la peine de démentir

la vraiſemblance tirée des caractères pour trouver un coupable de plus; que de ſimples poſſibilités ſans aucune apparence de réalité ne ſont rien; qu'il eſt difficile de prouver directement l'innocence; que ſa preuve ordinaire conſiſte dans la réfutation des chefs d'accuſation; que cependant ici on a l'avantage de pouvoir produire des preuves directes & poſitives de l'innocence de la Reine, puiſque cette innocence a été atteſtée par tous les domeſtiques de Bothwel, exécutés pour le meurtre de Darnley. Quelques-uns d'entr'eux ont chargé Murray & Morton, tous ont chargé leur Maître, mais tous ont déclaré qu'on avoit fait myſtère du complot à la Reine, parce qu'elle n'y auroit jamais conſenti.

Eliſabeth ſe permettoit de bouleverſer l'Ecoſſe, de brouiller le Prince Jacques avec ſa mère, d'entretenir la guerre entre les deux partis, de rem-

plir de cabales la Cour d'Edimbourg, & si la malheureuse Marie Stuart faisoit quelque effort pour sortir de captivité, c'étoit un crime, ses fers étoient resserrés, on la transféroit de prison en prison, elle répondoit non-seulement de ses propres démarches, mais de toutes celles dont elle étoit l'objet, ou auxquelles elle servoit de prétexte, de celles même qui lui étoient absolument étrangères.

Cependant Elisabeth faisoit toujours envisager à Marie sa délivrance : si les Puissances Catholiques, si la France sur-tout & les Guises faisoient quelques mouvemens en faveur de Marie, on les désarmoit par une négociation; si le Roi d'Ecosse souffroit impatiemment le joug que l'Angleterre vouloit lui imposer, on le menaçoit de faire cesser son autorité en rétablissant Marie sur le Trône. Il y avoit toujours un traité entamé pour ce rétablissement,

ment ; c'étoit une cruauté de plus ; c'étoit tour-à-tour & ſans ceſſe retirer & enfoncer le poignard, c'étoit envier à Marie juſqu'au repos de la captivité.

Eliſabeth ne pouvoit pardonner au Duc de Lennox & au Comte d'Arran la mort de Morton, & encore moins la bonne intelligence qu'ils entretenoient entre le Prince & ſa mère ; on vit bientôt éclater par ſes ſoins la conjuration de Ruthven, ainſi nommée d'une terre du Comte de Gowrie, où les Lords de la Faction Angloiſe retinrent priſonnier le jeune Prince ; Jacques pleuroit de ſe voir entre leurs mains ; un des conjurés eut l'inſolence de lui dire : *il vaut mieux que ce ſoient les enfans qui pleurent, que les hommes faits.* Le Comte d'Arran fut arrêté, le Duc de Lennox, qui auroit pu ſe défendre dans la fortereſſe de Dumbarton, quitta le Royaume ſur un ordre 22 Août 1582.

de ſon Maître, qu'il ſavoit être extorqué, en diſant: » j'aime mieux être » ſacrifié que de cauſer ici le moindre » trouble; modération digne de ſervir de modèle, même à des Souverains. Il ſe retira en France, où il mourut peu de temps après.

Eliſabeth auroit deſiré que la complaiſance des Lords Ecoſſois pour elle, eût été juſqu'à faire tranſporter le Prince Jacques en Angleterre; elle fit plus d'une tentative pour l'avoir en ſa puiſſance, mais ce fut toujours inutilement.

Marie, apprenant la détention de Jacques, ſentit qu'elle étoit mère, elle oublia ſon ſort ou ne s'en ſouvint que pour s'effrayer de celui de ſon fils; elle ne ſollicita plus que la liberté de ce Prince; pour l'obtenir, elle s'humilia noblement devant ſon ennemie; la fierté du trône, la dignité du malheur éclatoient à travers les tendreſſes du

ſang & l'éloquence de la nature, dans la lettre qu'elle écrivit à Eliſabeth. Cette Princeſſe, qui avoit de la grandeur dans l'ame, en parut frappée; mais ſon émotion, réelle ou feinte, ne produiſit qu'un nouveau projet de traité, auſſi ſtérile que les autres.

Marie, pour terminer du moins les diviſions auxquelles ſes droits pouvoient ſervir de prétexte, les réſigna tous volontairement à ſon fils: » Mes » ennemis, dit-elle, n'auront plus en » leur pouvoir qu'un corps affoibli » avant le temps par les infirmités, » fruit de tant de ſouffrances ». L'Ambaſſadeur Fénelon, qui eut ordre du Roi de France de ſe rendre auprès du Roi Jacques, auſſi-tôt qu'on eut appris ſa détention, lui porta l'abdication de ſa mère. Cependant le Roi & le Comte d'Arran ayant recouvré leur liberté par le ſecours des ſeuls Ecoſſois, la conjuration de Ruthven

fut punie par le ſupplice du Comte de Gowrie, quoi qu'il fût, dit-on, le moins coupable de tous les Conjurés.

Le temps approchoit de marier le jeune Roi, temps critique pour l'Angleterre & pour l'Ecoſſe. On avoit élevé ce Prince dans la Religion proteſtante, mais les correſpondances qu'il entretenoit avec ſa mère, & dont la politique d'Eliſabeth étoit parvenue à leur faire un crime à tous deux, faiſoient craindre à cette Reine inquiéte qu'il n'épouſât une Princeſſe Catholique; elle vouloit prendre le ſoin de le marier elle-même pour le gouverner par ſa femme; ſes Ambaſſadeurs qu'elle avoit ſur-tout chargés de le bien examiner, l'aſſuroient que ce Prince étoit fait pour être gouverné. Un nouveau favori, le Lord Gray, affoiblit le crédit du Comte d'Arran & trahit Marie pour Eliſabeth, qui réuſ-

ſit encore à donner de ſa main un autre favori au Roi d'Ecoſſe; c'étoit un Anglois, nommé Wotton, qu'elle chargea de ſe concerter avec Gray. Wotton, intriguant adroit, aventurier plaiſant, menteur hardi, avoit voyagé; le Roi étoit curieux, Wotton racontoit ſes voyages; le Roi étoit crédule, Wotton lui contoit des hiſtoires de ſorciers & de revenans, qu'il avoit tous vus; le Roi étoit vain, Wotton admiroit ſans ceſſe l'eſprit & les connoiſſances du Roi. Cependant il ne perdoit point de vue l'objet de ſa miſſion; Jacques parut vouloir épouſer une fille du Roi de Dannemarck; quoique cette Princeſſe fût Proteſtante, Eliſabeth vouloit traverſer ce mariage, parce que ce n'étoit pas elle qui l'avoit propoſé; Wotton avoit été en Dannemarck, il avertit myſtérieuſement le Roi d'Ecoſſe que ce Roi de Dannemarck n'étoit point

de la race Royale, que c'étoit un marchand qui s'étoit fait Roi. Dans cette perſuaſion, Jacques traita les Ambaſſadeurs de Dannemarck avec mépris; Melvil l'ayant déſabuſé, il commença de ſoupçonner que Wotton ne méritoit pas toute ſa confiance, il en fut bientôt aſſuré lorſque Wotton ayant éloigné de la Cour le Comte d'Arran & les plus fidèles ſerviteurs du Roi, tenta de l'enlever dans une partie de chaſſe pour l'emmener en Angleterre, & ayant manqué ſon coup, voulut le forcer dans le château de Stirling; le Roi ayant échappé à ce double danger, Wotton s'enfuit en Angleterre, Gray à Athol, le Comte d'Arran revint à la Cour; mais la Reine d'Angleterre avoit préparé plus d'un reſſort; ſes troupes font une irruption en Ecoſſe & ramènent les conjurés de Ruthven, qui, diſperſés par le ſupplice du comte

de Gowrie, avoient eu recours à la protection d'Elisabeth, comme autrefois Murray, Morton & leurs complices; on traita; d'Arran perdit une grande partie de son crédit & de ses biens, Elisabeth conserva son ascendant sur Jacques. Le Lord Gray reprit sa faveur.

Une partie des intrigues d'Elisabeth lui étoit rendue en Angleterre, les Puissances Catholiques animoient contre elle à leur tour les Catholiques Anglois, qui n'étant pas assez puissans pour former des entreprises éclatantes, formoient des complots obscurs, que la Reine d'Angleterre prenoit soin d'exagérer, pour avoir un prétexte de tourmenter & enfin de perdre la Reine d'Ecosse.

Quand on s'est une fois engagé dans la route de la persécution & des violences, on ne sait plus jusqu'où l'on peut aller. Lorsqu'Elisabeth avoit ré-

tabli la Réforme, la perſécution contre les Catholiques s'étoit bornée à la dépoſition d'un certain nombre de Prélats, de Prêtres, & de Supérieurs de Communautés. Cette première injuſtice n'excita que quelques murmures ſecrets ; on crut les étouffer en chaſſant les Prêtres, & les murmures devinrent des mouvemens. Juſques-là du moins les Laïcs, les ſimples Fidèles n'étoient point troublés dans leur foi ; on crut que pour réprimer quelques Prêtres fugitifs qui s'agitoient au hazard, il falloit rompre tous les nœuds par leſquels l'Angleterre pouvoit encore tenir au Saint Siége ; on ſoumit à la peine de haute trahiſon ceux qui obtiendroient, publieroient ou exécuteroient des Bulles ou Reſcripts du Pape ; on prononça auſſi des peines contre ceux qui recéleroient ſoit les Bulles, ſoit les Porteurs ; contre ceux encore qui introduiroient dans le

Royaume, ou qui recevroient des *Agnus-Dei*, croix, images, chapelets & autres choſes conſacrées par le Pape; contre ceux enfin qui attireroient quelqu'un à l'Egliſe Romaine. On crut par-là éteindre le Proſélytiſme, on ne ſe ſouvint pas que c'étoient tous ces moyens, employés autrefois contre les Réformés, qui les avoient mis en état de les employer alors contre les Catholiques.

Les Puritains dont l'Angleterre étoit remplie auſſi bien que l'Ecoſſe, haïſſoient doublement Marie Stuart, & à cauſe de ſes graces & à cauſe de ſa Religion; Eliſabeth qui haïſſoit les Puritains, qui n'étoit pas ſans inquiétude ſur leur inſolence, qui réprimoit avec ſoin & prévenoit même de fort loin leurs attentats contre l'autorité, leur permettoit pour dédomagement d'agir en liberté contre Marie, c'étoient des Dogues qu'elle enchaînoit

aux pieds de ſon trône pour les lâcher ſur ſes ennemis (*a*). Ils portèrent en Parlement une loi contre quiconque mettroit en queſtion le droit d'Eliſabeth à la couronne, ou lui donneroit les titres d'hérétique, de ſchiſmatique, d'uſurpatrice, &c. (c'étoit rappeller aſſez mal-adroitement qu'elle pouvoit les mériter) ou ſoutiendroit, pendant la vie d'Eliſabeth, que quelque perſonne, autre que *ſes enfans naturels*, eût le droit de lui ſuccéder. L'expreſſion d'*Enfans naturels* étoit aſſez étrange, & ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'elle avoit été employée avec choix. On avoit mis d'abord ſes *enfans légitimes*. On eut à cet égard un ſingulier ſcrupule. Cette expreſſion eſt bonne, dit-on, pour un Roi, mais le reſpect permet-il de

(*a*) On les appelloit en effet *les Dogues du Parlement*.

ſuppoſer que la Reine puiſſe avoir des enfans autres que légitimes ? Le remède étoit de ſe ſervir en général du mot *enfans*, ſans aucun adjectif ; on crut mieux marquer à la Reine la perſuaſion reſpectueuſe qu'elle n'auroit que des enfans légitimes, en mettant, *enfans naturels*, parce que, diſoit-on, les enfans naturels d'une Reine ſont des enfans légitimes. Ce ſot raffinement parut ſi incroyable après coup, que pluſieurs perſonnes aimèrent mieux croire qu'il cachoit un deſſein, & ſuppoſèrent que le Comte de Leiceſter, alors au comble de la faveur, avoit à préſenter quelque ſucceſſeur qu'il feroit paſſer pour un bâtard de la Reine & de lui. A travers ce ridicule, le deſſein de nuire à Marie étoit très-marqué, il éclata bien-tôt d'une manière plus forte à l'occaſion de la Saint-Barthelemy ; un Parlement Puritain voulut déclarer la Reine d'Ecoſſe

coupable de haute trahiſon & prépara contre elle nommément un Bill d'Atteinder. L'Ambaſſadeur de France, Fénelon, dans la confuſion vertueuſe dont l'accabloit le crime de la Saint-Barthelemy, ſut retrouver de la fierté pour demander juſtice à Eliſabeth de l'inſolence des Communes, & le Parlement fut pour lors réprimé. Il n'étoit pas encore temps de le laiſſer agir, Eliſabeth n'en étoit encore qu'aux intrigues.

Cependant la perſécution contre les Catholiques allant toujours en croiſſant, leur zèle croiſſoit auſſi; on n'avoit vu que des mouvemens confus, on vit éclorre la conſpiration de Ridolphi, la miſſion des Jéſuites Parſons & Campian, & des Séminariſtes de Rome & de Rheims; on pendit les Miſſionnaires & les Conjurés; les Miſſionnaires & les Conjurés ſe multiplièrent. Chaque incident amenoit un

nouveau Statut, toujours plus rigoureux & toujours plus inefficace. On enjoignit à ceux qui avoient des parens dans les Séminaires étrangers, de donner leurs noms dans dix jours, de les faire revenir dans quatre mois, de les abandonner & de les priver de tout secours, s'ils refusoient de revenir; on défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de recevoir, de loger ou de nourrir aucun Prêtre ou Jésuite. Alors les complots contre la personne d'Elisabeth, les entreprises contre l'Etat, les traités avec les Puissances étrangères éclatèrent de toute part, & les Protestans à leur tour, pour rendre les Catholiques odieux, supposèrent encore des conjurations chimériques. Les délateurs étoient encouragés, les espions répandus par-tout, les plus vils moyens mis en œuvre pour découvrir des coupables, & souvent pour en faire. On adressoit aux Catholiques,

ſoit à ceux qui étoient reſtés en Angleterre, ſoit à ceux qui étoient fugitifs en Pays étrangers, de fauſſes lettres de Marie Stuart, & de ſes adhérens, & ſouvent les premiers ſur leurs réponſes, étoient arrêtés, mis à la queſtion & condamnés; les cris qu'excitoient ces fourberies & ces violences, retentirent dans toute l'Europe, l'Angleterre fut pendant quelque temps le Pays le plus décrié pour la perſécution. Eliſabeth en fut alarmée, ſa réputation lui étoit chere, elle obligea ſes Juges & ſes Miniſtres de ſe juſtifier, & fit mettre en liberté ſoixante-dix Prêtres Catholiques, alors détenus dans les priſons. C'étoit-là le vrai moyen de faire ceſſer tous les complots, mais on ne marcha pas long-temps dans cette voie, la perſécution recommença.

Camden. Un fou, nommé Sommerville, courut dans les rues, l'épée à la main, criant qu'il vouloit exterminer les Pro-

teſtans & tuer la Reine ; ſon beau-père, Edouard Arden, Gentilhomme d'une réputation intacte, eſt condamné avec ſa femme & ſa fille ſur la dépoſition de cet inſenſé, qui s'étrangle dans la priſon, les femmes ont leur grace, mais Arden eſt exécuté.

François Throgmorton eſt accuſé de correſpondance avec Marie, on trouve dans ſes papiers des inſtructions pour faire une deſcente dans le Royaume ; il s'écrie qu'il ne ſait abſolument ce que c'eſt, & qu'on a ſûrement mis ce projet dans ſes papiers pour le perdre. Ebranlé par la crainte de la queſtion & par l'eſpérance de ſa grace, il avoue, il déſavoue, il avoue encore, & finit par nier tout au gibet.

Le Jéſuite Creighton, pourſuivi par des Pirates, déchire des papiers & veut jetter les morceaux dans la mer, le vent les repouſſe dans le vaiſſeau,

on les raſſemble & on prétend y lire les détails d'un projet concerté entre le Pape, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Guiſe pour une deſcente en Angleterre. Cela s'appella *la Conjuration de Creighton*. En conſéquence le Comte de Leiceſter forma une aſſociation de la nobleſſe Angloiſe pour pourſuivre juſqu'à la mort tous ceux qui feroient quelque entrepriſes contre Eliſabeth. Marie reconnut dès-lors que ſa perte étoit réſolue.

On ſoupçonna le Comte de Shrewſburi, à la garde duquel elle étoit confiée, de la traiter avec trop d'humanité (*a*), on la remit entre les mains de Sir Amias Pawlet & de Sir Drue Drury, les deux plus rigides Puritains du Royaume; on lui retrancha toute

(*a*) C'eſt le même que nous avons vu plus haut s'attendrir ſur le ſort du Duc de Nortfolck, dont il étoit le Juge.

commodité, on la priva de ſes femmes, on la renferma pendant l'hyver dans deux ſeules chambres ſi mal ſaines & ſi expoſées aux injures de l'air qu'elle devint preſque percluſe à force de rhumatiſmes ; ſa conſolation avoit été juſques-là de faire des aumônes, elle lui fut ravie, on feignit de craindre qu'elle n'en abuſât pour des projets politiques. C'eſt ainſi qu'on avoit autrefois traité dans ſa priſon le malheureux Edouard II. On eſpéroit qu'il y mourroit ou de ſes maux ou de déſeſpoir ; il paroît qu'on s'étoit auſſi flatté de cette horrible eſpérance à l'égard de la Reine d'Ecoſſe. Cet Amias Pawlet, homme brutal & féroce, qui la gardoit au château de Fotheringai, l'ayant miſe dans le cas d'écrire à Eliſabeth pour ſe plaindre des traitemens rigoureux qu'il lui faiſoit eſſuyer, cette plainte fut un titre de recommandation pour Pawlet auprès

d'Eliſabeth ; elle lui écrivit la lettre la plus flatteuſe pour le remercier du zèle avec lequel il s'acquittoit de ſon pénible emploi ; elle ne connoiſſoit point de récompenſe proportionnée à une telle fidélité, elle ſe regarderoit comme coupable de la plus horrible ingratitude, ſi par d'immenſes libéralités, elle ne s'acquittoit pas, autant qu'il étoit en elle, d'un ſervice ſi ſignalé. Pawlet qui n'avoit fait que ſuivre naturellement la brutalité de ſon caractère & l'inſolence du Puritaniſme, ne concevoit pas en quoi il avoit ſi bien mérité de ſa Souveraine ; le Miniſtre d'Etat Walſingham fut chargé de le lui expliquer, c'étoit bien moins de ſes ſervices paſſés qu'on lui promettoit la récompenſe que du ſervice plus important qu'on attendoit de lui. Eliſabeth vouloit que ſa Rivale périt, mais toujours occupée de ſa renommée, ſeul frein qui l'arrêtât

ſur bien des crimes, elle eût voulu s'épargner la honte de celui-ci. Voilà pourquoi elle s'étoit propoſé, comme nous l'avons vu, de renvoyer Marie en Ecoſſe, en s'aſſurant qu'on l'y feroit périr, parce qu'alors Marie auroit paru immolée par ſes ſujets rebelles.

Au temps dont nous parlons, elle cherchoit un bourreau qui ſe chargeât du crime d'une exécution ſecrette qu'elle pût déſavouer; d'après les plaintes de Marie, elle crut l'avoir trouvé dans Pawlet. Voici ce que Walſingham écrivit de ſa part à cet homme.

» Dans un entretien que j'ai eu » dernièrement avec Sa Majeſté, elle » m'a donné à entendre qu'elle n'a- » voit point encore reçu de vous les » preuves de zèle pour ſon ſervice » qu'elle attendoit..... Vous n'avez » pas trouvé de vous-même & ſans

Doct. Mackenſie's lives, p. 170.

» le conſeil de perſonne, le moyen
» d'abréger la vie de la Reine d'E-
» coſſe, ſachant à quels dangers vo-
» tre Souveraine ſera expoſée auſſi
» long-temps que Marie Stuart exiſ-
» tera.... Je vous prie de brûler
» ma lettre & celle de la Reine ».

Peu de temps après il récrit encore pour preſſer Pawlet de brûler ces deux lettres

Eliſabeth & Walſingham s'étoient trompés ſur le caractère de Pawlet, il étoit féroce, mais honnête. D'ailleurs un homme encore moins fin eût ſenti aiſément un tel piége. Ordonner un meurtre, & quel meurtre! & exiger l'anéantiſſement du ſeul titre qui pût ſervir à la juſtification du meurtrier, c'étoit annoncer hautement à celui-ci le déſaveu de ſon crime & le ſacrifice de ſa perſonne. Voici la réponſe de Pawlet :

» Je vous réponds.... avec l'a-

» mertume dans le cœur. Faut-il
» que j'aye été assez malheureux pour
» compter au nombre de mes jours
» celui où ma Souveraine m'ordonne
» de commettre une action défendue
» par les Loix divines & humaines?
» Ma vie & ma fortune sont à Sa
» Majesté, & je suis prêt à les lui
» sacrifier dès demain, si ce sacrifice
» peut lui être agréable : mais Dieu
» me garde de répandre le sang in-
» nocent, de souiller mon ame par
» un pareil forfait, & d'imprimer à
» mes descendans une tache éter-
» nelle «.

Il fallut recourir à d'autres moyens pour perdre Marie. Par les mauvais traitemens on ne parvint qu'à ruiner sa santé, on ne lassa point même sa patience, on n'altéra point sa douceur, ses farouches gardiens en furent touchés; mais on dit que ce Leicester qu'on lui avoit autrefois proposé

pour mari, & qui depuis avoit voulu la marier au Duc de Nortfolck, pouſſé d'un deſir impatient de ſervir Eliſabeth, paya des ſcélérats pour aſſaſſiner Marie dans ſa priſon, l'inflexible Pawlet veilloit ſur elle, & ne voulut jamais ſouffrir que d'autres, à ſon refus, commiſſent un crime qui révoltoit ſa probité.

1585. On exécuta un Irlandois nommé Guillaume Parry, qui fit un aveu remarquable. Irrité de l'expulſion des Jéſuites, il avoit formé le projet d'aſſaſſiner Eliſabeth, il y avoit renoncé en voyant cette Reine; mais depuis, ayant lu un livre où le Cardinal Allen ſoutenoit que c'étoit non-ſeulement une bonne action, mais encore un devoir de tuer les Princes excommuniés, il avoit repris ſon projet.

Le Parlement Anglois, animé encore par ce nouvel attentat, alla beaucoup plus loin qu'il n'avoit encore

été, il fit un Statut auquel il étoit impoſſible que Marie échappât ; il ordonna que vingt-quatre Commiſſaires nommés par la Reine Eliſabeth feroient une Enquête contre tous ceux qui avoient eſſayé d'exciter des révoltes, ou qui avoient formé quelque complot contre la vie d'Eliſabeth, ou *qui s'étoient arrogé quelque droit à la Couronne d'Angleterre*, & que ceux qui ſeroient trouvés coupables ſur un ſeul de ces trois points perdroient non-ſeulement leurs droits, mais encore la vie. Si l'ambition de Marie étoit de regner un jour ſur des furieux qui la traitoient ainſi d'avance, on peut juger que cette ambition ſatisfaite n'eût pas fait ſon bonheur.

Le Parlement renouvella ſous les peines les plus rigoureuſes les loix portées contre les Prêtres, les Jéſuites, les Séminariſtes étrangers, leurs fauteurs, protecteurs, receleurs, Camden.

adhérens, &c. & il ajouta que tout Catholique Romain, ſortiroit du Royaume dans quatre jours, ſous peine d'être déclaré coupable de haute trahiſon ; c'étoit une Saint-Barthelemy non-ſanglante, mais preſqu'auſſi funeſte que l'autre.

En même-temps il étoit défendu à toutes perſonnes, excepté aux marchands, de ſortir du Royaume ſans une permiſſion expreſſe de la Reine, ſignée de ſix membres du Conſeil. Quand les marchands ſeuls ont la permiſſion de ſortir du Royaume, on peut croire que les marchands mêmes ſont fort gênés dans l'exercice de cette liberté. Il étoit enjoint aux Gouverneurs des ports de mer de tenir la main à l'exécution de ce Statut, ſous peine d'être privés de leurs places, & il étoit défendu aux Capitaines de vaiſſeaux de recevoir ſans permiſſion aucuns paſſagers, ſous peine

peine de confiscation de leurs effets, d'un an de prison & d'être déclarés incapables de monter à l'avenir aucun vaisseau Anglois.

Il faut croire qu'on ne refusoit point de permissions aux Catholiques qui demandoient à quitter le Royaume ; mais en ce cas contre qui prenoit-on la précaution d'en défendre la sortie ? C'étoit bien plutôt la rentrée dans le Royaume qu'il falloit empêcher. Tous ces Statuts ne respirant que haine, vengeance & persécution, offrent partout l'aveuglement & l'inconséquence des passions.

Encore quelques Parlemens aussi fanatiques, & la Religion Catholique eût vraisemblablement été rétablie en Angleterre.

Philippe, Comte d'Arondel, fils aîné du Duc de Nortfolck, s'étoit fait Catholique, il voulut sortir du Royaume, il écrivit à Elisabeth qu'il

s'expatrioit pour échapper au ſort qu'avoient ſubi ſon père & ſon ayeul, qui avoit menacé ſon biſayeul & qui ſembloit être le partage de ſa déplorable race, il fut mis à la tour de Londres, où il mourut au bout de dix ans. On y mit auſſi Henri de Piercy, Comte de Northumberland, frère de celui qui avoit eu la tête tranchée, il ſe tua comme faiſoient en pareil cas les anciens Romains, & par le même motif, celui de prévenir la confiſcation & de conſerver ſes biens à ſa famille.

Il y avoit près de dix-neuf ans qu'on retenoit captive la malheureuſe Reine d'Ecoſſe; chaque année avoit vu redoubler le poids de ſes fers; ſes malheurs, ſon danger avoient toujours été en croiſſant; c'étoit ſur ſa tête innocente qu'étoient venues retomber les cabales & les fureurs des deux partis. Cette longue ſuite

de vengeances réciproques, ces loix de sang, dictées par la haine, bravées par le zèle, vengées par la force, ces conspirations vraies ou fausses, tout lui avoit été imputé, tout s'étoit tourné contr'elle ; on l'avoit menée par degrés jusqu'au pied de l'échafaud, il ne falloit plus qu'un pas pour y monter, & d'après les amertumes répandues sur sa vie, ce dernier pas étoit celui qui alloit lui coûter le moins.

Ses ennemis ayant résolu de l'assassiner avec le fer des loix, voulurent qu'elle parût elle-même avoir voulu assassiner son ennemie ; on l'accusa d'avoir trempé dans la conjuration de Babington, la dernière de celles qui éclatèrent contre Elisabeth pendant la vie de Marie.

Sans vouloir répandre aucun doute sur la réalité de cette conspiration, l'on peut du moins observer qu'elle est Camden.

accompagnée de circonſtances bien ſingulières. C'eſt encore dans le Séminaire de Rheims qu'on en place la ſource & le foyer. Des Prêtres de ce Séminaire mettent le poignard à la main à un fanatique nommé Jean Savage, qui fait vœu d'aſſaſſiner Eliſabeth, parce qu'elle eſt excommuniée. Ce Savage s'aſſocie Antoine Babington, qui fait entrer dans le complot une troupe de fanatiques, déterminés au martyre, tous gens de bien d'ailleurs & furieux ſeulement par eſprit de Religion. En même temps un autre Prêtre du Séminaire de Rheims, nommé Jean Ballard, qui avoit été long-temps caché en Angleterre, alloit & venoit de Londres à Paris & de Paris à Londres, prenoit avec les Guiſes & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne Mendoze des meſures pour que le projet de Savage & de Babington fût ſecondé par une irruption des Puiſſances Catholiques,

Walſingham, Miniſtre d'Angleterre, dont les précautions dans cette affaire paroiſſent priſes de bien loin, avoit tellement entouré d'eſpions, les conjurés, qu'il les ſuivoit dans toutes leurs démarches, aſſiſtoit à tous leurs conſeils, &, bien ſûr qu'ils ne pourroient lui échapper, les laiſſoit agir & conférer tant qu'ils vouloient. Les conjurés eux-mêmes étoient peu attentifs à s'aſſurer du ſecret, ils avoient élevé une eſpéce de monument de leur aſſociation, c'étoit un tableau où ils s'étoient fait répréſenter tous au moment de leur vœu avec ces paroles aſſez peu myſtérieuſes: *Nos périls communs ſont les nœuds de notre union* (*a*).

(*a*) *Hi mihi ſunt Comites, quos ipſa pericula ducunt.*

Ils quittèrent dans la ſuite cette deviſe pour cette autre moins claire & plus fanatique : *Quorsùm hæc aliò properantibus ?* Camd. Eliſab. ad an. 1586.

Leurs portraits étoient tellement reſſemblans, qu'Eliſabeth entre les mains de laquelle le tableau étoit tombé, reconnut, en ſe promenant dans ſon jardin, Barnvvel, un des conjurés, qu'elle n'avoit jamais vu & qui paſſoit auprès d'elle. » Ne ſuis-je pas bien gardée, dit-elle au Capitaine de ſes gardes, je n'ai » pas un ſeul homme armé avec moi. « Quand on jugea qu'il étoit temps de s'aſſurer des conjurés, on les arrêta, quoique, s'étant enfin apperçus qu'ils étoient eſpionnés & ſuivis, ils ſe fuſſent diſperſés & déguiſés. Ils furent éxécutés en pleine campagne au nombre de quatorze.

L'éxécution faite, on prétendit que Marie étoit leur complice; ſes deux Sécretaires, Nau & Curle, furent arrêtés. On délibéra ſur la maniere dont on ſe déferoit de Marie. Les uns (& ce n'étoient pas les moins cruels) croyoient qu'on pouvoit éviter le re-

proche de cruauté, en abrégeant ſes jours par les ſeules rigueurs de la priſon, que ſon état d'infirmité rendroit bien-tôt mortelles; le Comte de Leiceſter propoſa de l'empoiſonner; l'avis du plus grand nombre fut de lui faire ſon procès. Eliſabeth lui écrivit pour lui ordonner de répondre devant la commiſſion établie pour la juger. Marie répréſenta ſans hauteur & ſans fiel, qu'elle étoit l'égale, la Parente de la Reine d'Angleterre, & non ſa ſujette. » Où ſont mes Pairs, dit-elle, quel » empire même peuvent avoir ſur moi » les loix Angloiſes dont je n'ai jamais » éprouvé la protection & qui m'ont » abandonnée au ſeul empire de la » force? » Elle remarqua encore qu'une commiſſion nommée par Eliſabeth, devoit lui être ſuſpecte & elle parut réſolue de ſe renfermer dans le privilége de ſon indépendance. Cependant un des Commiſſaires lui ayant fait

obſerver qu'elle ſe privoit par-là de l'avantage d'une juſtification publique, cette raiſon la frappa, & moyennant une proteſtation, elle conſentit de répondre. Ce conſentement eſt déjà un indice aſſez fort de ſon innocence.

Le grand chef d'accuſation contre elle, étoit qu'elle avoit ſu & approuvé le deſſein formé par Babington & Ballard d'aſſaſſiner la Reine d'Angleterre. Marie nia conſtamment toute correſpondance avec ces deux hommes & déclara qu'ils lui étoient entiérement inconnus. On produiſit les lettres que Babington lui avoit écrites & celles qu'il avoit reçues d'elle, leſquelles étoient toutes en chiffres & contenoient, outre l'approbation la plus formelle de l'aſſaſſinat, des détails & des inſtructions ſur le reſte du complot; on y joignit l'aveu qu'avoit fait Babington d'avoir écrit les unes & reçu les autres, la déclaration qu'avoient

faite Nau & Curle, Sécrétaires de Marie, qu'elle avoit reçu ces lettres de Babington & qu'ils avoient écrit ces réponſes par ſon ordre.

Marie répondit qu'elle n'avoit point reçu les lettres de Babington, que conſéquement elle n'avoit point fait écrire les réponſes, que l'aveu de Babington pouvoit avoir été arraché par les tortures, (ce qui étoit vrai), qu'il pouvoit en être de même de la dépoſition de ſes Sécrétaires, (ce que les Juges nioient & qui n'en étoit peut-être pas moins vrai), ou qu'ils avoient peut-être été gagnés à prix d'argent, ou enfin qu'ils avoient été déterminés, ſoit par promeſſes, ſoit par menaces, à faire une dépoſition ſi contraire à la vérité. En effet Camden rapporte que Curle demanda dans la ſuite à Walſingham la récompenſe qui lui avoit été promiſe, & que Walſingham, qui n'avoit plus beſoin de lui, la refuſa

ſous prétexte que ſa dépoſition n'avoit rien appris qu'on ne ſût d'ailleurs. Marie ajouta qu'il étoit facile de contrefaire le chiffre d'un autre, qu'on avoit ſouvent contrefait le ſien ainſi que ſon écriture, qu'elle craignoit que cet artifice ne fût aſſez familier à Walſingham, qu'elle avoit même entendu dire qu'il l'avoit déjà employé contre elle & contre ſon fils. Walſingham qui étoit du nombre des Commiſſaires & qui n'auroit pas dû en être, tant parce qu'il étoit Miniſtre d'Eliſabeth, que parce qu'il avoit pouſſé la fureur contre Marie juſqu'à vouloir la faire périr dans ſa priſon, Walſingham prit la parole pour ſe juſtifier, il convint cependant que ſon zéle pour ſa Souveraine ne lui permettroit jamais de négliger aucun des moyens poſſibles de découvrir & de prévenir les complots qui pourroient être formés contre elle. Marie parut ſatisfaite de la

réponſe & perſuadée de l'innocence de Walſingham ; « Je ne parlois, dit-elle avec douceur, » que d'après des oui » dire ; je ſouhaite ſeulement que vous » n'ajoutiez pas plus de foi aux calom- » nies dont on s'efforce de me noir- » cir que je ne crois moi-même à » celles qu'on peut répandre contre » vous.

On lut une lettre dans laquelle il étoit fait mention du Comte d'Arondel & de ſes freres ; à ce nom qui lui rappelloit les malheurs du Duc de Nortfolk leur pere, « hélas ! s'écria-t'elle en fondant en larmes, » combien » cette noble maiſon des Howards a » ſouffert pour moi ! » Toute ame honnête jugera que cette ſenſibilité reconnoiſſante n'eſt point d'une ame criminelle ; mais ſi l'on vouloit tourner cette ſenſibilité même contre Marie, en diſant qu'elle regrettoit des complices, il faut ſe ſouvenir que le Duc

de Nortfolck, également attaché à Elisabeth & à Marie, ne s'étoit jamais permis aucun complot contre la vie de la première, & que Marie ne se cachoit point d'avoir agréé les services de quiconque vouloit lui procurer la liberté, elle nioit seulement d'avoir approuvé aucun attentat contre la personne de sa persécutrice. « J'aurois voulu, disoit-elle, voir cesser les maux » des fidéles, mais j'aurois prié comme » Esther & n'aurois point agi comme » Judith (*a*). On peut l'en croire sur tout, lorsqu'écrivant au Duc de Guise pour l'instruire des manœuvres de ses ennemis & de la déposition de ses Sécrétaires, elle attribue cette déposition ou à la torture ou à la crainte de la

(*a*) *Se maluisse Estheram quàm Juditham agere, intercedere apud Deum pro populo, quàm infimum de populo vitâ spoliare.* Camden, Elisab. ad an. 1586.

torture. Marie n'avoit aucun intérêt de déguiser sa pensée au Duc de Guise, elle eût pu compter sur son approbation, même en avouant un complot contre la vie d'une ennemie qui l'avoit traitée avec tant d'injustice & de barbarie.

En voyant cette Reine infortunée livrée, comme autrefois l'illustre Jeanne d'Arc, à des ennemis implacables qui se disent ses Juges ; en considérant la soif qu'on avoit de son sang, l'acharnement & l'art perfide avec lesquels on avoit préparé sa perte, les piéges qu'on lui avoit tendus, l'usage qu'on avoit fait tant de fois contre elle de l'infâme talent des faussaires ; la persécution & la longue prison qu'on lui avoit fait subir au mépris des droits de l'hospitalité, de ceux du sang & de la Dignité Royale ; en considérant enfin le caractére de Marie Stuart & celui d'Elisabeth, je ne

balancerois pas à regarder cette derniere accuſation comme auſſi calomnieuſe que les précédentes, & je ne croirois pas même que ce dût être un objet de diſcuſſion, ſi je ne voyois contre Marie Stuart l'autorité reſpectable de M. Hume (*a*). Cet écrivain ſi éclairé, ſi juſte, par qui tout le monde voudroit être jugé, qui rend la raiſon ſi puiſſante & ſi aimable, qui la fait pénétrer dans l'ame avec tant de

(*a*) Ceci étoit écrit près d'un an avant la mort de M. Hume. On s'eſt fait une loi de ne rien changer à la réfutation qu'on avoit oſé faire de ſon vivant d'une de ſes opinions. On s'eſt fait une loi ſur-tout de conſerver cette foible expreſſion de l'eſtime & du reſpect que M. Hume avoit droit d'inſpirer même à ceux, qui comme l'Auteur de cet ouvrage, ne connoiſſoient de lui que ſes écrits & que ſa gloire. Perſonne n'a mieux fait ſentir que M. Hume, *Quanta poteſtas, quanta dignitas, quanta majeſtas, quantum denique numen ſit hiſtoriæ.* Plin. Epiſt.

douceur, qui ne donne à ſes jugemens que le dégré de chaleur qui ſuffit pour l'intérêt, jamais celui qui indique la paſſion, mérite qu'on lui ſoumette ſes doutes, quand il en laiſſe ſubſiſter quelques-uns. Il trace le portrait de Marie Stuart avec un pinceau enchanteur, il attendrit pour elle juſqu'aux larmes, il fait deſirer qu'elle ſoit innocente, il fait regretter qu'elle ne le fût pas; mais il la croit coupable.

Hume, Tudor, ch. 5, années 1586 1587.

Il obſerve que pour qu'il fût poſſible de rejetter les lettres attribuées à Marie Stuart dans cette affaire, il faudroit ſuppoſer de trois choſes l'une, ou que ſes Sécrétaires, par un zéle indiſcret, auroient conduit ſeuls toute la négociation, ſans lui en faire part, afin de lui ménager la ſurpriſe de l'événement; ou que ces mêmes Sécrétaires étoient des traîtres vendus à Walſingham; ou enfin que les lettres n'étoient ni de la Reine d'Ecoſſe ni

de ſes Sécrétaires ; mais que Walſingham ayant intercepté & déchiffré la premiere lettre de Babington, ſe ſera ſervi du même chiffre pour faire fabriquer les réponſes dans ſes bureaux, & qu'alors la dépoſition des Sécrétaires aura été arrachée ou par les tortures ou par la crainte des tortures. M. Hume remarque que les partiſans de Marie Stuart n'ont point fait de choix entre ces trois ſuppoſitions ; il demande laquelle ils préféreroient & quelles raiſons plauſibles de cette préférence ils pourroient alléguer.

Je réponds, qu'ils n'en préférent aucune & qu'ils les adoptent toutes. Ils ne ſont point forcés de choiſir ; il leur ſuffit qu'il y ait trois différens cas qui puiſſent concilier l'exiſtence de ces lettres avec la dénégation conſtante de Marie Stuart, jointe aux autres circonſtances de l'affaire.

M. Hume diſcute en detail cha-

cune des trois ſuppoſitions. Dans la première, dit-il, les Secrétaires s'expoſoient au plus grand danger, ſi la conjuration étoit découverte.

Sans doute, mais c'étoit pour leur Reine ; le zéle a ſouvent été juſques-là, & ſi quelqu'un a pu en inſpirer un pareil, c'eſt certainement Marie Stuart.

Mais ils s'expoſoient à ſa diſgrace, même en cas de ſuccès !

Marie eût ſans doute blâmé un zéle pouſſé juſqu'au Régicide, mais elle n'eût pu s'empêcher de ſavoir gré à ſes Libérateurs, & elle eût jugé que la Reine d'Angleterre n'avoit pas eu plus de droit ſur la liberté de la Reine d'Ecoſſe que celle-ci n'en avoit ſur la vie d'Eliſabeth. Nau & Curle pouvoient du moins ſe flatter qu'elle penſeroit ainſi.

Quant à la ſeconde ſuppoſition, M. Hume, au lieu de la réfuter, la

fortifie, en rapportant d'après Camden, la demande faite par Curle à Walsingham d'une récompense promise par ce Ministre.

Sur la troisième, il répond qu'un Gouvernement capable de commettre un faux pour donner la mort à une Reine innocente, seroit un Gouvernement monstrueux.

Il a trop raison sans doute, mais nous prendrons la liberté de le renvoyer à ce qui précede & à ce qui suit; de lui rappeller les dissimulations perfides d'Elisabeth dans toute cette affaire, & la justification même de Walsingham, qui n'exclud aucun moyen de servir la Reine; la partialité injuste de cette Reine dans le grand procès de Marie Stuart contre le triumvirat d'Ecosse au sujet de la mort de Darnley; nous demanderons si les fausses lettres adressées au nom de Marie Stuart, soit à Bothwel pour la charger

du meurtre de ſon mari, ſoit aux Catholiques d'Angleterre pour trouver & même créer des Coupables, ne ſont pas du même genre; nous demanderons ſi le projet d'enlever le Roi Jacques, en pleine paix, au milieu de ſes Etats, & les moyens employés pour y parvenir, ſont beaucoup plus légitimes, & ſi ce fourbe Wotton, qui, dans ce nouveau procès de Marie, reparoit pour envoyer en France des copies de ces prétendues lettres de Marie à Babington & pour juſtifier la rigueur dont on uſoit envers cette Princeſſe, ne fait pas naître des ſoupçons bien naturels?

Mais il faudroit ſuppoſer la dépoſition fauſſe & arrachée par violence! Or, dit M. Hume, Camden nous apprend que même depuis l'avénement de Jacques à la Couronne d'Angleterre, Nau, l'un des deux Sécrétaires de Marie, perſiſta toujours dans ſa dépoſition.

Oserions-nous dire que M. Hume n'a pas pris la peine de lire Camden avec assez d'attention & qu'il n'en a point du tout saisi le sens ? Camden dit précisément le contraire de ce que pense M. Hume. J'ai vu, dit Camden, une Apologie (*a*) de Nau, adressée au Roi Jacques en 1605. Nau y protestoit de n'avoir eu aucune part au déplorable sort de Marie, de n'avoir fourni aucunes armes aux ennemis de cette Reine, de n'avoir jamais manqué non seulement de fidélité, mais même de

(*a*) Voici le texte de Camden : » *Vidi* » *Nauvi ad Regem Jacobum Apologiam anno* » *1605 scriptam, quâ se operosè protestan-* » *do excusat, nec fuisse suscepti consilii au-* » *thorem nec suasorem, nec primum indicem,* » *nec officio, per negligentiam aut impruden-* » *tiam defuisse; imò strenuè capita accusatio-* » *nis contrà Dominam suam hoc die impu-* » *gnasse. Quod tamen ex actis publicis mini-* » *mè constat.*

zéle, de prudence ou de courage pour la défendre; le jour, disoit-il, qu'on me fit venir pour déposer dans cette affaire, loin d'avoir fait aucun aveu qui pût nuire à ma Souveraine, je combattis fortement les chefs d'accusation allégués contre elle. Camden ajoute que ce témoignage, que Nau se rend à lui-même, n'est pas confirmé par les actes du procès de Marie; ce qui ne prouve pas que ce témoignage soit faux. Au contraire, de cette opposition entre l'Apologie de Nau & la déposition produite sous son nom naissent de violens soupçons contre la vérité de cette déposition, sur-tout dans une affaire où toutes les loix furent violées, comme le prouve très-bien M. Robertson, qui, dans ce procès rend justice à Marie Stuart.

Cette incertitude même peut servir à expliquer en partie un fait dont M. Hume tire une nouvelle objection

contre l'innocence de Marie. Elle n'étoit point mécontente, dit-il, de ſes Sécrétaires, car, par ſon teſtament elle fait un legs à chacun d'eux.

Il faut reconnoître dans ce procédé la bonté de Marie, & l'eſprit dejuſtice & de charité qui l'anima ſur-tout dans ſes derniers momens. Elle ignoroit, comme elle le mandoit au Duc de Guiſe, ce qui avoit pu engager ſes Sécrétaires à faire cette dépoſition, ils pouvoient avoir été gagnés, mais ils pouvoient avoir été forcés; la dépoſition même pouvoit avoir été fabriquée, comme tant d'autres actes produits contre Marie. Elle aima mieux riſquer de faire du bien à des gens qui l'auroient trahie que de laiſſer ſans récompenſe des Serviteurs fidéles.

Mais, dit-on, Marie Stuart a elle-même affoibli ſa dénégation en y donnant trop d'étendue : ſi elle eût nié ſeulement d'avoir approuvé l'aſſaſſinat,

on pourroit la croire innocente, mais elle nia même d'avoir connu Babington; or il existe une lettre de Marie Stuart, en date du 27 Juillet 1586, adressée à un Catholique Anglois, nommé Morgan, réfugié en France, dans laquelle Marie parle de Babington, de propositions qu'il lui a faites & de l'approbation qu'elle y a donnée.

Cette objection seroit si forte qu'elle est dans le cas de ne rien prouver, parce qu'elle prouveroit trop. La lettre ne fut point produite au procès, on ne la connoissoit donc point alors; si c'est une découverte faite après coup, il faudroit commencer par en bien établir & la date & l'autenticité.

Cependant il y avoit un moyen si aisé, si naturel de découvrir la vérité, si on l'eût cherchée de bonne foi! pourquoi avoit-on tant pressé l'éxécution de Babington, de Ballard & de

Savage ? Puiſqu'on vouloit ſe ſervir de leur témoignage contre la Reine d'Ecoſſe, que ne les réſervoit-on pour lui être confrontés & pour confondre ſes dénégations par les preuves les plus poſitives & les plus détaillées ? C'eſt la réfléxion qui ſe préſente d'abord à tout le monde & que fait nommément Rapin-Thoiras, auteur qu'on n'accuſera pas d'être trop favorable à la Maiſon Stuart ; il ajoute que Babington étant mort, on ne pouvoit pas prouver que les lettres qu'il avoit aſſuré avoir reçues de la Reine d'Ecoſſe, fuſſent les mêmes que celles dont on faiſoit la lecture devant le tribunal, & qui n'étoient même que des copies de lettres dictées, diſoit-on, en François par Marie, traduites enſuite en Anglois & miſes en chiffres par ſes Sécrétaires.

On pourroit répondre que Babington étoit ſuppléé par les Sécrétaires

Nau

Nau & Curle ; mais il falloit donc les faire paroître pour atteſter que c'étoient là les lettres qu'ils avoient écrites à Babington par l'ordre de leur Maîtreſſe, ou (puiſque Marie nioit d'avoir écrit en tout à Babington, pour ſoutenir qu'elle l'avoit connu & qu'elle lui avoit écrit ; auſſi Marie ne ceſſa-t'elle de demander qu'ils lui fuſſent confrontés, & (qui le croiroit,) ſi l'on n'avoit pas déjà vu l'exemple d'une pareille injuſtice de la part d'Eliſabeth dans le procès de Marie Stuart contre Murray ?) une demande ſi juſte fut rejettée.

M. Hume dit que ce n'étoit point alors l'uſage en Angleterre de confronter les témoins ni les accuſateurs à l'accuſé. M. Hume doit mieux connoître les uſages Britanniques & l'époque de leur établiſſement que le François qui écrit ceci, & qui ſans aucun eſprit de parti cherche, comme

Tudor, Ch. V. Ann. 1586 & 1587.

lui, de bonne foi la vérité. Je conçois que la Législation Angloise auroit pu être encore assez imparfaite alors pour n'avoir pas établi juridiquement la nécessité de la confrontation ; mais cette nécessité est de droit naturel, le premier homme qui a réclamé cette justice, a dû l'obtenir, & ce premier homme a dû être le premier innocent qui s'est vu accusé ; en un mot, la confrontation, n'a jamais dû être refusée, quand elle a été demandée, & les juges, pour leur instruction, devoient la desirer autant que l'accusé. Pourquoi en général le délateur est-il odieux & l'accusateur ne l'est-il point ? C'est que le premier se cache & attaque à couvert, au lieu que le second se montre & se nomme. Le peuple, en tout païs, ignore la Jurisprudence Criminelle, & en tout païs, le premier cri d'un homme du peuple accusé, est : *Qui est-ce qui dit cela ? où est l'Accusa-*

teur? Et c'eſt cette juſtice de tous les ſiécles & de tous les païs qu'on refuſe à une Reine !

Ce n'étoit pas l'uſage, & l'on ne vouloit point innover! mais l'uſage étoit-il de refuſer une choſe auſſi juſte, quand elle étoit demandée ? Quoi ! il falloit être condamné ſur la dépoſition de témoins & d'accuſateurs qu'il n'étoit permis ni de voir ni d'entendre ! Quoi ! tous les moyens de défenſe qu'une diſcuſſion faite en face pouvoit fournir à l'accuſé lui étoient impitoyablement refuſés ! voilà un uſage bien ennemi de l'humanité, de la juſtice & de la vérité.

Que l'accuſateur & les témoins ſoient confrontés à l'accuſé, ſur-tout quand il le demande ; que l'accuſé n'ait pas pour Juges ſes ennemis ; voilà deux points de droit naturel, de droit éternel, qui ont précédé toutes les loix poſitives & qui leur ſurvivront ;

ces deux points ont été violés dans le procès de Marie Stuart. Au reste nous ne pouvons accorder que l'usage de la confrontation ne fût point établi alors par les loix, quand nous apprenons de Camden & de M. Hume lui-même, que cet usage, trop négligé sous le Tyran Henri VIII, fut établi par une loi positive sous Edouard VI, & que cette loi révoquée sous Marie d'Angleterre, dont le zéle persécuteur vouloit introduire dans la Jurisprudence Criminelle les formes iniques & oppressives de l'inquisition (*a*), fut remise en vigueur la treizième année du regne d'Elisabeth, long-temps avant qu'on imaginât de faire le procès à la Reine d'Ecosse.

(*a*) » Par quelle haine de la vérité, par » quelle horreur de l'innocence, » dit un Auteur moderne, » refuse-t-on à l'Accusé le droit naturel & sacré d'une défense » légitime » ?

M. Hume, pour rendre vraisemblable le crime qu'il attribue à Marie, appuye sur les réfléxions suivantes : Marie avoit été nourrie dans l'opinion qu'Elisabeth étoit une bâtarde & une usurpatrice, qui lui retenoit injustement ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, mais sur-tout une Hérétique, une Schismatique, une Excommuniée, contre laquelle le Pape ordonnoit à tous les Fidéles de s'armer. Marie avoit été élevée en France, où le poignard étoit souvent employé alors contre les Protestans, & où l'on avoit en dogme de les exterminer. Ces maximes, ces exemples pouvoient l'avoir entraînée, ainsi l'attentat imputé à Marie auroit été en partie l'ouvrage de la superstition, rendue plus entreprenante & plus active par la vengeance & par le desir de recouvrer la liberté avec le trône. Quand la su-

perſtition armoit les Babington, les Savage & leurs ſemblables, pourquoi le même motif, joint à tant de motifs de haine & aux plus preſſans intérêts, n'auroit-il pas déterminé Marie ?

C'eſt que Marie étoit éclairée & qu'elle étoit humaine. Ses lumieres l'avoient préſervée des préjugés abſurdes, & ſa bonté des préjugés cruels; elle avoit pris de la dévotion tout ce qui s'accordoit avec ſon caractère doux & tendre; jamais elle n'eut à ſe reprocher un acte de perſécution. Voyez avec quelle douceur, dans ſon païs, ſur ſon trône, elle ſe défend contre les Puritains qui l'accuſent d'idolâtrie & qui veulent la forcer de renoncer à la Meſſe : » Je ne ſuis pas perſuadée » comme vous que le culte de mes pè» res ſoit une idolâtrie. Je laiſſe à mes » ſujets leur croyance, qu'ils me laiſ» ſent la mienne. Eſt-ce là le langage

du fanatiſme & de la ſuperſtition ?

Cependant, dit-on, elle voulut forcer ſon fils de changer de Religion, & ſur le refus qu'il en fit, elle voulut le déshériter.

Elle deſiroit ſans doute que ſon fils fût réuni avec elle dans une même foi ; quelle mère peut n'avoir pas ce deſir ? c'étoit une inſulte que la Nation lui avoit faite d'avoir élevé le jeune Roi dans une autre Religion que celle de ſa mère ; ſi elle le menaça de le déshériter, elle s'en tint à la menace.

Il paroit cependant, dit-on, qu'elle alla juſqu'à vouloir transférer ſa ſucceſſion au Roi d'Eſpagne, & il y eut des négociations entamées à ce ſujet.

Elle ne vouloit que faire peur au Roi Jacques. Une mère ne deshérite pas ſon fils unique en faveur d'un étranger, & quoique Marie eût peu vu ſon fils, elle montra bien qu'elle

étoit mère, lorſque la conjuration de Ruthven ôta la liberté au Roi Jacques.

Quelques Auteurs Proteſtans reprochent à Marie Stuart une conduite artificieuſe, & pour preuve de cette allégation, ils obſervent, que, lorſqu'elle regnoit en Ecoſſe, elle donnoit quelquefois à la Religion Proteſtante des marques de protection ; qu'elle s'occupoit, par exemple, du ſoin d'aſſurer au Clergé réformé des moyens de ſubſiſtance, tandis qu'elle travailloit ſous-main au rétabliſſement de l'ancienne Religion. Nous ne voyons là aucun artifice, nous y trouvons au contraire un eſprit d'équité eſtimable. Puiſque la religion Proteſtante étoit établie, il falloit pourvoir à la ſubſiſtance du Clergé réformé, la décence l'exigeoit autant que l'humanité ; mais la Reine ne diſſimuloit pas le deſir de rétablir la religion Catholique,

puiſqu'elle y reſtoit inviolablement attachée. Quel Souverain ne cherche pas à rendre dominante la religion qu'il profeſſe ?

Au reſte, il y a bien loin de ces reproches, fondés ou non, juſqu'à la preuve d'un attentat contre la vie d'Eliſabeth.

Mais, dit-on, Marie haïſſoit violemment Eliſabeth & dans l'impuiſſence de s'en venger en Reine, elle s'en vengeoit par de petits moyens, qui montroient beaucoup de méchanceté. On cite en preuve une lettre qu'elle écrivit, dit-on, à la Reine d'Angleterre au ſujet de la Comteſſe de Shrewsbury, & dans laquelle, par une combinaiſon maligne, elle ſatisfaiſoit à la fois ſon reſſentiment contre toutes les deux. Voici comment on expoſe ce fait ; Marie avoit été longtemps commiſe à la garde du Comte de Shrewsbury, elle avoit d'abord vé- Hum. ibid.

cu en bonne intelligence avec la Comteſſe, mais la Comteſſe ayant dans la ſuite ſoupçonné ſon mari d'un intérêt trop tendre pour la Reine ſa priſonnière, la jalouſie & la haine ſuccédèrent à l'amitié. Marie, en ſe plaignant de la Comteſſe à Eliſabeth, lui diſoit dans ſa lettre: « Vous avez à vous en plaindre auſſi, & accuſant la Comteſſe de lui avoir raconté les hiſtoires les plus ſcandaleuſes ſur le compte d'Eliſabeth, elle ſe donnoit le plaiſir de n'en omettre aucune, elle lui envoyoit la liſte de tous ſes amans favoriſés, dont quelques-uns (nommément Hatton » qu'elle avoit fait Vice-» Chancelier, pour avoir ſu lui plaire) » s'étoient dégoûtés d'elle, fatigués de » ſes tranſports & de ſes fureurs. Elle » ne ménageoit rien ſur cet article, & » l'avarice même cédoit chez elle à » cette frénéſie de volupté; mais elle » n'étoit pas ſemblable aux autres

» femmes, & tous ces prétendans qui » avoient recherché sa main avec tant » d'ardeur, auroient fini par être bien » trompés ». Tous les détails honteux, tous les rafinemens secrets des plaisirs d'Elisabeth avoient été révélés à Marie par l'indiscréte Comtesse de Shrewsbury, qui prétendoit les avoir sus des amans d'Elisabeth.

Marie n'avoit pas traité moins éloquemment un autre article délicat, qui rendoit la Reine d'Angleterre la fable de toute sa Cour, c'étoit sa ridicule vanité ; elle éxigeoit de ses » courtisans des adulations, des éxagé- » rations extravagantes sur ce qu'on » appelloit *l'excellence de ses beautés.* » C'étoit la phrase usitée ; quand ils rencontroient ses regards, ils baissoient ou détournoient la vue, assurant qu'ils ne pouvoient soutenir tant d'éclat. (Elisabeth avoit alors cinquante-trois ans, & elle persévera dans ce ridi-

le toujours néceſſairement plus grand, juſqu'à ſoixante & dix ans qu'elle avoit quand elle mourut. Ses Miniſtres, ſes Courtiſans dans leur diſgrace, prenoient toujours le ton d'amans maltraités, c'étoit toujours de ſes rigueurs (*a*) qu'ils ſe plaignoient, c'étoit

(*a*) On peut voir dans Murden & dans M. Hume une lettre de Walter Raleigh, alors en diſgrace & en priſon. Il ſe déſeſpère de ce que la Reine va quitter le lieu où il étoit priſonnier & où du moins il pouvoit avoir de ſes nouvelles; il la compare à Alexandre, à Diane, à Vénus, à une Nymphe, à une Déeſſe, à un Ange, à Orphée, &c. Elle avoit alors ſoixante ans. Elle avoit environ ſoixante-cinq ou ſoixante-ſix, lorſqu'Unton, ſon Ambaſſadeur en France, l'aſſuroit qu'Henri IV l'avoit trouvée plus belle que Gabrielle d'Etrées, qu'il avoit arraché des mains de lui Ambaſſadeur, le portrait de la Reine, qu'il l'avoit baiſé avec tranſport & n'avoit jamais voulu le lui rendre; il eſt vrai que le por-

toujours le plaisir de la voir & de l'adorer qu'ils regrettoient. Aucun des défauts d'Elisabeth n'étoit oublié dans la lettre de Marie ; la Comtesse de Shrewsbury avoit tout dit & Marie tout retenu. La volupté exceptée, la Reine d'Angleterre sacrifioit tout à son avarice, il falloit que ses Courtisans lui donnassent des fêtes & que chaque fête finît par un présent qu'ils lui faisoient ; elle exigeoit d'eux des étrennes ; elle faisoit porter des loix sévères contre les Catholiques pour leur en vendre bien cher la dispense, tous ses Ambassadeurs se ruinoient à son service.

Son emportement & sa violence alloient jusqu'à la brutalité, principa-

---

trait pouvoit la représenter jeune, & qu'il pouvoit être flatté, mais on ne dit ces choses à une femme de soixante-cinq ou six ans, que quand elle aime encore à les entendre.

lement contre les femmes, elle battoit ſouvent, en jurant, ſes filles d'honneur, elle avoit caſſé un doigt dans un tranſport de colère à une jeune femme, nommée Scudamore, elle avoit donné un coup de canif à une autre.

Implacable dans ſes haines, acharnée à raſſembler tous les genres de perſécution ſur l'infortunée qui lui écrivoit, elle avoit enhardi un homme, nommé Rolſtone, (apparemment un de ceux qui la gardoient) à tâcher de la ſéduire & d'obtenir ſes faveurs pour publier enſuite ſa honte; Marie avoit ignoré cet infâme projet, c'étoit la Comteſſe de Shrewsbury qui le lui avoit appris, c'étoit elle qui racontoit tout ce qu'on vient de voir; c'eſt pourquoi Marie avertiſſoit Eliſabeth de s'en défier.

Eliſabeth pour toute réponſe découvrit, peu de temps après, la conjuration de Babington & la prétendue complicité de Marie.

Il ne peut être queſtion ici ni de juſtifier ni de condamner cette lettre; il faudroit ſavoir d'abord ſi elle eſt réellement de Marie Stuart, & c'eſt ce qu'on n'oſeroit affirmer, après tant d'exemples de fauſſes lettres attribuées à cette Princeſſe. Enſuite, pour pouvoir juger ſi cette lettre, en la ſuppoſant vraie, doit être regardée comme un abus de confiance à l'égard de la Comteſſe de Shrewsbury & comme un trait de malignité à l'égard d'Eliſabeth, il faudroit connoître les particularités du commerce que la Comteſſe de Shrewsbury avoit eu avec la Reine d'Ecoſſe, il faudroit ſavoir juſqu'à quel point cette femme nuiſoit à Marie auprès de la Reine d'Angleterre; par quels moyens, & ſi, pour ſe défendre contre ſes délations & ſes calomnies Marie n'étoit pas obligée de ſpécifier les faits & les circonſtances; enfin, quand cette let-

lettre ſeroit l'ouvrage de la haine & de la vengeance, une Reine peut avoir un moment d'impatience après dix-neuf ans d'oppreſſion & de captivité (*a*);

(*a*) Je trouve dans les manuſcrits de M. de Bréquigny deux lettres du 25 février & du 21 Mars 1584, écrites par la Reine d'Ecoſſe à Caſtelnau, Seigneur de Mauviſſière, Ambaſſadeur de France en Angleterre, & dont nous avons des Mémoires; dans ces lettres Marie ſe plaint fortement des calomnies & des perfidies de la Comteſſe de Shrevvsbury, elle annonce qu'elle ſera obligée, pour ſa propre défenſe, de démaſquer cette femme & de la faire connoître à Eliſabeth, elle charge Caſtelnau de révéler à Eliſabeth quelques traits d'infidélité de cette femme, qui, à ce qu'il paroît, trahiſſoit les deux Reines. Dans ces deux lettres & dans toutes les autres, Marie Stuart parle toujours d'Eliſabeth avec la plus grande modération, & ſouvent avec amitié. Caſtelnau, dans l'impuiſſance de ſervir utilement Marie, la conſoloit de ſon mieux, il lui mandoit qu'un fameux Aſtrologue, nommé

ce n'étoit après tout qu'une méchanceté de Société ; les méchancetés politiques sont d'une autre nature & d'une autre conséquence ; telles étoient celles d'Elisabeth à l'égard de Marie.

Mais pour mieux faire sentir toute l'iniquité du jugement prononcé contre Marie Stuart, accordons tout à ses

---

Bodin, avoit prédit qu'elle verroit bien-tôt la fin de ses malheurs (lettre sans date de Castelnau, à la Reine Marie, tirée des mêmes Manuscrits). Nous apprenons par d'autres lettres de ce Ministre, que les ennemis de Marie, pour la décrier dans l'Europe & lui faire perdre l'appui même des Puissances Catholiques, répandoient contre elle les calomnies les plus atroces & les plus indécentes ; ils publioient tantôt qu'elle étoit grosse, tantôt qu'elle venoit d'accoucher. Castelnau atteste que ces propos avoient été tenus à l'Ambassadeur d'Espagne & à l'Archevêque de Saint-André qui lui en avoient parlé à lui-même, on les avoit tenus aussi aux Banquiers & Négocians étrangers pour qu'ils répandissent par-tout cette nouvelle.

adverſaires, & la lettre & tout ce qu'ils imputent à cette Reine; ſuppoſons que Marie, comparoiſſant devant l'univers aſſemblé pour prononcer entre elle & ſa Rivale, eût dit pour toute défenſe: « Reine opprimée par » mes ſujets rebelles, je ſuis venue ici » ſur la foi des traités & des liens du » ſang, j'ai demandé un aſyle, pour » tout aſyle je n'ai eu qu'une priſon; j'ai » réclamé les Loix, leur appui m'a été » enlevé; j'ai vécu ſous l'Empire de la » guerre & de la force; on eſt venu » m'offrir le ſecours de la force que je » ne demandois pas, je l'ai accepté.

Croit-on que l'univers eût condamné Marie?

C'étoit donc l'intérêt ſeul de la vérité qui l'engageoit à déſavouer l'action qu'on lui imputoit.

C'étoit, dira-t'on peut-être, l'intérêt de ſa vie, car ſes Juges n'auroient point admis ce genre de défenſe.

Ses Juges! en avoit-elle? ne ſavoit-

elle pas que ceux qui osoient l'interroger ne vouloient la juger que pour la condamner, qu'ils en avoient & l'ordre & le desir ? elle l'avoit mandé au Duc de Guise avant le jugement ; aussi avoit-elle d'abord pris le parti de ne pas répondre & ne consentit-elle à se défendre que quand on lui eut parlé du jugement de l'univers & de la postérité ; ce fut à ce tribunal impartial, qu'elle adressa sa justification. » Vous m'absoudriez, lui dit-elle », quand par l'intérêt d'une juste » défense, quand pour recouvrer ma » liberté, sur laquelle on n'avoit nul » droit, j'aurois permis qu'on attentât à la vie de ma persécutrice, dans » l'état de guerre qu'elle avoit établi » entre nous ; mais la vérité m'oblige » de déclarer que je n'en ai rien fait, » & que je défie mes ennemis de m'en » convaincre.

Ils ne la convainquirent pas, & ils la condamnèrent.

Au reste, quand je dis que Marie Stuart n'avoit point de Juges en Angleterre, j'entends que des juges vendus & ennemis ne sont point des juges : que les vautours qui fondent sur leur proye, ne sont point des Juges; mais je ne prétends point prononcer sur l'article délicat de la Jurisdiction. Ce seroit peut-être une grande question, de savoir si la personne des Souverains, toujours nécessairement sacrée pour leurs Sujets, l'est également dans tous les cas, pour les étrangers; si, un Souverain qui commettroit un crime hors de ses états, ne deviendroit pas justiciable du païs où il se seroit rendu coupable, (*a*) si, par exemple, Louis XIV. n'avoit pas le droit de

(*a*) Elisabeth opposoit à Marie Stuart cette loi : *Delinquens in alieno territorio & ibi repertus, punitur in loco delicti, nullâ habitâ ratione dignitatis, honoris aut privilegii.*

faire juger la Reine Chriſtine pour l'aſſaſſinat de Monaldeſchi; ſi les Rois Jean, Charles V & Charles VI, tenant en leur puiſſance Charles le Mauvais, n'auroient pas pu, ſans ſe borner à confiſquer ſes fiefs, faire trancher la tête à ce monſtre? Le fait, ſans doute, ſera toujours aſſez rare pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire de réſoudre la queſtion. Un Roi qui, en pareil cas, vengeroit ſes ſujets, pourroit être approuvé; s'il ſe vengeoit lui-même, il pourroit être ſuſpect. L'intérêt des Rois, dans tous les cas, ſera toujours de reſpecter la majeſté royale.

L'Arrêt prononcé, le ſort de Marie dépendoit encore d'Eliſabeth, elle pouvoit refuſer de ſigner le warrant de mort. Si elle croyoit effectivement que Marie Stuart eût attenté à ſa vie, & ſi elle eût été généreuſe, comme elle vouloit le paroître, elle avoit une

bien belle vengeance à prendre de ſa Rivale. » Les Juges, » lui auroit-elle dit, » ont dû condamner une cou- » pable, moi, je fais grace à une » parente. Je vous donne la vie, je » vous rends la liberté, choiſiſſez » d'être mon amie ou mon ennemie.

Eliſabeth ſembloit digne de ſe venger ainſi, elle en eut, dit-on, la penſée; mais la haine & cette jalouſie de femme, qui rétrécit & rabaiſſe l'ame, la ramenèrent à la cruauté, elle ne fut que la fille de Henri VIII. Elle voulut perdre une Rivale, qui emportoit ſur elle le prix de la beauté. Parmi tant de grands intérêts, ce motif ſecret étoit le plus puiſſant; c'étoit pour n'être pas témoin de cette ſupériorité qu'elle avoit refuſé toute entrevue avec Marie, & avant & depuis la captivité de cette Princeſſe.

Ce qu'il y eut de plus honteux

dans la conduite d'Eliſabeth, c'eſt que par une hypocriſie déteſtable, elle voulut avoir à la fois le plaiſir de la vengeance & le mérite de la généroſité ; elle ne ceſſoit de plaindre Marie, de répéter tendrement les noms de *Couſine* & de *Sœur*; jamais elle ne ſouſcriroit à la perte *de ſa chère*, *de ſon aimable parente*, ſa main ſe refuſeroit à la confirmation de l'Arrêt ; elle prenoit la défenſe de Marie contre Walſingham & ſes autres Miniſtres, elle leur prouvoit la néceſſité de laiſſer vivre cette Princeſſe, elle s'irritoit de leurs remontrances ; mais ceux qui oſoient s'irriter à leur tour de *ſa foibleſſe*, *de ſa funeſte généroſité*; qui lui reprochoient de ſacrifier la Religion & l'Etat à une parente coupable, n'étoient pas ceux qui lui faiſoient le plus mal leur cour. Les Machiavelliſtes lui citoient Tibère faiſant périr Rheſcuporis, Roi de Thrace,

Constantin | faisant étrangler Licinius son beau-frère, & Maximien son beau-père; Louis le Débonnaire faisant crever les yeux à Bernard, Roi d'Italie, son neveu; Charles, Duc d'Anjou, faisant trancher la tête à Conradin, Roi de Sicile; Charles de Duras, faisant étrangler Jeanne première Reine de Naples, &c. Les fanatiques menaçoient Elisabeth des jugemens de Dieu, ils lui citoient Saül & Achab rejettés de Dieu pour avoir épargné, l'un Agag, Roi d'Amalech, l'autre Benadad (*a*) Roi de Syrie;

(*a*) *In memoriam revocant, quàm formidolosa extent exempla divinæ ultionis in Regem Saülem, quòd Agagum & Benadadum morte non mulctaverit.* Ici Camden attribue au seul Saül deux faits dont l'un regarde Agag & l'autre Benadad. Faute singulière de la part de ce savant Historien. Entre Saül & Benadad il y a un siécle & demi d'intervalle.

Elisabeth

Elisabeth s'appaisoit alors, elle excusoit leur zèle, elle les en remercioit, elle avouoit qu'elle s'attendoit à être la victime de sa tendresse pour une parente aimable, elle savoit qu'il y avoit une nouvelle conspiration formée pour la tuer, avant qu'il fût un mois, & que tous ces complots tenoient à la vie de Marie; mais jamais elle ne se résoudroit à lui donner la mort.

On lui alléguoit toujours l'intérêt de son peuple & le vœu public. » Eh bien, dit elle, je veux l'entendre, ce peuple, qui seul m'est plus » cher que ma cousine, & elle convoqua le Parlement sans aucun autre objet.

Ce Parlement fut principalement composé de Puritains, on connoissoit leurs dispositions à l'égard de Marie. Elisabeth n'ouvrit point les séances selon son usage, elle voulut

que cette nouveauté fût remarquée ; elle fit dire aux chambres par ſes Miniſtres, qu'ayant prévu qu'on voudroit traiter l'affaire de ſa malheureuſe couſine, elle avoit voulu s'abſenter, tant pour éloigner ſes regards d'un objet qui la pénétroit de douleur, que pour que cette même douleur ne génât point les ſuffrages ; le Parlement répondit à ſon attente par les plus vives inſtances pour l'éxécution de Marie ; Eliſabeth réſiſta, s'irrita, s'appaiſa, ſe plaignit de l'importunité du Parlement, fit des réponſes vagues, des promeſſes équivoques, & commença par rendre publique la Requête du Parlement, pour annoncer qu'elle ne feroit que céder aux inſtances de ſon peuple.

Cependant on la voyoit ſombre, rêveuſe, cherchant la ſolitude, gardant un ſilence farouche qu'elle interrompoit de temps en temps par ces

Camd. Eliſa. ad an. 1586.

mots ſiniſtres : *aut fer aut feri*, ou par ceux-ci : *ne feriare*, *feri*, ou bien *aut ego illam aut illa me* (*a*).

Jacques demanda la grace de ſa mère comme un Roi demande juſtice à un Roi ; il laiſſa entrevoir, ce que l'honneur & le devoir exigeroient de lui, ſi le crime étoit conſommé ; l'inſolente tyrannie trouva de l'inſolence dans la menace d'un fils qui parloit de venger ſa mère.

Les deux Ambaſſadeurs de Jacques étoient le Lord Gray, (ce favori qui avoit toujours été d'intelligence avec Eliſabeth) & Robert Melvil. On dit que le premier, continuant de trahir Jacques & Marie, preſſoit ſous main Eliſabeth de faire périr ſa Rivale, en lui répétant ſans ceſſe ce

(*a*) *Souffre ou frappe. Frappe pour n'être point frappée. Il faut que l'une de nous deux périſſe par l'autre.*

Proverbe Machiavelliſte : *Les morts ne mordent point.* Robert Melvil fut le ſeul qui agit avec zèle pour Marie, il ne put rien obtenir, il demanda du moins qu'on différât l'éxécution d'une ſemaine. » Non, non, répondit Eliſabeth avec colère, » pas ſeulement d'une heure.

Henri III, Roi de France, ſollicita auſſi la grace de ſa belle-ſœur ; on prétendit qu'il n'avoit pas fait cette démarche de bonne foi, & que le Préſident de Belliévre, ſon Ambaſſadeur extraordinaire, étoit chargé de faire par honneur en public les plus fortes remontrances contre ce projet infâme de traîner une Reine ſur l'échafaud, mais qu'en particulier il devoit, pour ſervir la haine de Henri III contre les Guiſes, préſſer l'éxécution de Marie. D'autres prétendent que ce bruit fut une calomnie inventée par les Guiſes pour rendre Henri III odieux.

La fureur d'Eliſabeth contre Marie, étoit bien ſecondée en Ecoſſe. Jacques, voyant le danger de ſa mère, avoit ordonné des prières publiques pour la vie & pour le ſalut de cette Princeſſe; les Miniſtres Proteſtans refuſèrent de prier pour une Papiſte, ils ne voulurent pas même demander ſa converſion. Jacques crut y ſuppléer en faiſant monter en chaire l'Archevêque de Saint André pour qu'il prêchât le peuple & le diſpoſât à prier; la chaire ſe trouva occupée par un jeune fanatique, nommé Couper, qui n'étoit pas encore dans les Ordres. Le Roi lui dit avec douceur : « Mon » ami, la place que vous rempliſſez, » avoit été deſtinée pour un autre, » mais puiſque vous y êtes, rempliſ» ſez-la dignement, parlez au peuple » & donnez-lui l'exemple de prier » pour ma mère. » Je ferai, dit Couper, „ ce que le Saint-Eſprit m'inſpi-

rera. Sur cette réponſe, le Roi lui ordonna de deſcendre de la chaire, & voulut l'en faire arracher par le Capitaine des Gardes, Couper alors s'écria, » que la violence de ce jour » dépoſeroit contre le Roi au grand » jour du Seigneur, il appella la malédiction du Ciel ſur le Roi qui lui faiſoit cet outrage, & ſur le peuple qui le ſouffroit.

Eliſabeth balançoit encore; autant elle paroiſſoit inébranlable dans ſa réſolution, lorſqu'elle répondoit aux inſtances des Ambaſſadeurs de Jacques & de Henri III en faveur de Marie, autant redevenoit-elle irréſolue, lorſque le Parlement d'Angleterre la preſſoit de donner ſatisfaction à ſon peuple; il paroit qu'elle auroit voulu éviter l'éclat d'une éxécution publique; elle chargea Daviſon, nouveau Sécrétaire d'Etat, de ſonder encore Drury & Pawlet pour ſavoir

ſi, Marie étant condamnée, ils ne conſentiroient pas à la faire périr en ſecret. Sur leur refus, Eliſabeth ſaiſie de la plus violente colère, les appella traîtres & parjures, les accuſa de violer leur ſerment d'obéiſſance, & les loix de l'aſſociation particulière qu'ils avoient formée pour ſa défenſe avec le Comte de Leiceſter. Tantôt elle paroiſſoit avoir pris ſon parti; « d'autres, diſoit-elle, ſeront moins » ſcrupuleux; tantôt elle en revenoit à dire: « Voilà des gens bien » incommodes avec leur probité. Enfin elle dit à Daviſon d'expédier ſecrétement l'ordre pour l'éxécution de Marie, elle le ſigna gaiement & lui dit de le faire ſceller. « Allez, lui dit-elle, apprendre ceci à Walſingham qui eſt malade. « Je crains cepen- » dant, ajouta-t'elle en ſoûriant, » que » cette nouvelle ne le faſſe mourir de » chagrin. Plaiſanterie abominable, par

laquelle elle applaudiſſoit à l'acharnement connu de Walſingham contre Marie.

Le lendemain elle dit à Daviſon de différer, & Daviſon lui ayant répondu que l'ordre avoit déjà paſſé au Sceau, elle parut émue & lui reprocha ſa précipitation. Daviſon inquiet & incertain, conſulta le Conſeil. Les Courtiſans raffinés qui le compoſoient, accoutumés à prévenir les ordres de la Reine & à deviner ſes intentions, ſourirent de l'embarras de Daviſon, l'aſſurèrent qu'il pouvoit envoyer l'ordre au Greffier, faire avertir les Lords nommés pour aſſiſter à l'éxécution, & qu'ils prenoient ſur eux tous les riſques de cette démarche. Daviſon les crut, & l'ordre fut envoyé. Pour préparer les eſprits à cette étrange ſcène, on ſuppoſa une nouvelle conſpiration d'un Anglois nommé Stafford & pour y don-

ner plus d'importance, on voulut y impliquer l'Ambaſſadeur de France Laubeſpine, qui fut obligé de s'en juſtifier dans le Conſeil d'Eliſabeth. En même temps on faiſoit courir tous les bruits capables d'alarmer la Nation. Une flotte Eſpagnole étoit entrée dans le Port de Milford, les Ecoſſois avoient fait une irruption en Angleterre, le Duc de Guiſe étoit deſcendu avec une armée dans le païs de Suſſex; la Reine d'Ecoſſe s'étoit ſauvée de ſa priſon & avoit paru auſſi à la tête d'une armée, les Provinces Septentrionales de l'Angleterre s'étoient révoltées, de nouveaux aſſaſſins avoient conſpiré de tuer Eliſabeth & de mettre le feu dans Londres, ils avoient exécuté une partie de leurs complots, Eliſabeth avoit été aſſaſſinée, elle étoit morte, on la pleuroit déjà dans pluſieurs provinces de l'Angleterre. Le Gouvernement

s'embarraſſoit peu ſi ces bruits étoient quelquefois contradictoires, & s'ils devoient bientôt être démentis, tout ce qu'on vouloit, c'étoit que le peuple agité coup ſur coup par ces différens bruits, en conclût vaguement que la mort de Marie Stuart importoit au ſalut d'Eliſabeth & de l'Etat; c'eſt ce qui ne pouvoit manquer d'arriver dans la diſpoſition des eſprits; on appliquoit à ces deux Princeſſes le mot que le Pape Clément IV avoit dit au ſujet de Conradin & de Charles d'Anjou. *Mors Conradini vita Caroli.*

A cette conduite d'Eliſabeth oppoſons celle de Marie Stuart, c'eſt le plus parfait contraſte.

Pawlet fit ôter de l'appartement de Marie le Dais & les autres marques de la royauté, il lui déclara que les reſpects dus aux têtes couronnées lui

(*a*) » La mort de Conradin eſt le ſalut de » Charles.

seroient désormais refusés, qu'elle étoit dégradée & morte civilement. » C'est de Dieu », répondit-elle, » que je tiens l'auguste caractère de » la royauté, lui seul peut m'en dé» pouiller «.

Elle écrivit pour la dernière fois à Elisabeth ; sans se permettre aucun mot de plainte ou de regret, elle la conjura au nom de leur parenté, par la mémoire de Henri VII, leur ancêtre commun, par la dignité royale dont elles étoient revêtues l'une & l'autre, de ne pas refuser les trois seules graces qui lui restoient à demander.

La première, qu'il fût permis à ses domestiques de l'accompagner à l'échafaud pour pouvoir rendre témoignage de sa persévérance dans sa foi & de sa résignation aux ordres du Ciel. Camden. Elisab. ad an. 1587.

La seconde, qu'on les laissât jouir des legs qu'elle leur feroit & qu'on

leur permît de ſe retirer où ils jugeroient à propos, c'eſt-à-dire, en France.

La troiſième que ſon corps leur fût remis, & qu'il fût porté en France pour être enterré à côté de la Reine ſa mère, puiſqu'en Ecoſſe les tombeaux de ſes pères étoient violés, les égliſes détruites ou profanées, & qu'en Angleterre elle ne pouvoit être inhumée, ſuivant les rites & les cérémonies de ſa Religion.

Eliſabeth ne fit aucune réponſe à cette lettre.

Les Commiſſaires nommés pour être préſens au ſupplice de la Reine d'Ecoſſe, vinrent lui faire part de leur commiſſion, Marie leur rendit graces avec douceur & ſans affectation de la nouvelle qu'ils lui annonçoient & les pria de remercier pour elle la Reine d'Angleterre, de ce qu'elle vouloit bien enfin mettre un terme à ſes

maux. Un d'eux voulut excuſer Eliſabeth, en alléguant les inſtances des Etats du Royaume, & la contrainte qu'ils lui impoſoient. La Reine d'Ecoſſe ſoûrit, & dit: » La Reine d'An- » gleterre ma ſœur, connoît peu la » contrainte, jamais Souveraine n'a » mieux ſu ſe faire craindre & obéir. Le Comte de Kent plus ſincère & zèlé juſqu'à la férocité lui avoua que ſa mort étoit eſſentielle aux progrès de la Religion Proteſtante. » Votre » vie «, lui dit-il, » étoit la mort » de la Réforme, votre mort en ſera » la vie » (*a*). Marie parut ſaiſir avidement cette idée ; une pieuſe eſpérance, une joie Chrétienne éclatèrent dans ſes yeux & dans ſes diſcours : » Ainſi donc » , s'écria-t-elle, » j'aurois le bonheur de mourir pour » la Religion de mes Pères ! Dieu

Camden, *ibid.*

(*a*) C'eſt toujours le mot de Clément IV.

» daigneroit m'accorder la gloire du » Martyre » !

Elle demanda ſi on lui laiſſoit quelques jours pour faire des diſpoſitions & pour ſe préparer à la mort : » Non, Madame » , répondit durement le Comte de Kent, » il faut » vous tenir prête pour demain vers » les ſept à huit heures du matin. » — Je ſerai prête, Monſieur. Ne » m'accordera-t-on pas du moins la » conſolation de recevoir les ſecours » de l'Egliſe, & ne ſera-t-il pas permis à mon Aumônier de m'aſſiſter » à la mort ? — Non, Madame, c'eſt » à quoi il ne faut pas vous attendre. » La Reine, en ſacrifiant votre vie, » veut ſauver votre ame, un Miniſtre de l'Evangile remplira auprès » de vous cette fonction & tâchera » de diſſiper en vous, à vos derniers » momens, les preſtiges de l'idolâtrie. » — Eh bien, Dieu entendra & recevra mes vœux ».

Dès qu'elle fut seule, elle écrivit à son Aumônier pour lui envoyer sa confession, lui demander son absolution & le secours de ses prières, & l'assurer qu'elle alloit le recommander au Roi de France; elle écrivit en effet à Henri III, à la Reine-Mère, aux Guises, au Roi d'Ecosse son fils, pour leur annoncer son sort, leur faire ses adieux, les prier d'accepter de légers présens, proportionnés à sa situation, & qui ne pouvoient être offerts & reçus que par l'amitié; elle les conjura de ne pas songer à venger sa mort, & toutes ses dernières paroles furent des paroles de paix.

Elle assembla ensuite tous ses domestiques, partagea entr'eux ce qui lui restoit, s'excusa de récompenser si foiblement leurs services, dit qu'elle espéroit que son fils y suppléeroit, qu'elle l'en prioit instamment dans sa lettre, & elle chargea encore expressément

son Maître d'Hôtel André Melvil de le lui recommander de sa part comme son dernier vœu & sa dernière volonté ; elle leur demanda pardon des torts qu'elle pouvoit avoir eus, des fautes qu'elle pouvoit avoir commises, & leur donna sa bénédiction ; ils fondoient tous en larmes ; elle se sentir attendrie & tâcha de les consoler. « Mes enfans, leur dit-elle, si » vous m'aimez, réjouissez-vous de la » fin de mes maux, réjouissez-vous » du bonheur qui m'attend & que la » bonté divine semble m'assurer, puis- » qu'elle permet que je meure pour » la Foi.

Camden, ad an. 1587. Jebb. vol. 2. Hume, Tudor, cap. 5, ann. 1587. Brant. Fem. Illustres, art. Marie Stuart.

Restée seule avec ses femmes, elle passa le reste de la journée en prières. Le soir elle leur dit : « Mes chères » amies, la Nature est foible, & quand » le corps est abattu, l'esprit a moins » de fermeté ; j'aurai besoin demain » de tout mon courage pour ne

» rien faire d'indigne de moi ni de la » cauſe pour laquelle je meurs ; je » crois que pour prévenir toute foi- » bleſſe & de corps & d'eſprit, il » eſt à propos que je prenne un peu » de nourriture, & ſi je puis, un peu » de ſommeil. » Elle mangea une rôtie au vin, ſe coucha, dormit peu, mais d'un ſommeil tranquille, paſſa en prières la plus grande partie de la nuit & ſe leva deux heures avant le jour ; elle prit une robe de velours noir qu'elle s'étoit réſervée, parure diſtinguée pour le temps. » Mes amies, dit-elle à ſes femmes, » j'aurois bien » voulu vous laiſſer cette robe, puiſ- » que je n'ai que de tels préſens à » vous faire, mais c'eſt aujourd'hui » pour moi un jour de ſolemnité, » il faut que je paroiſſe à cette céré- » monie dans un habillement conve- » nable à mon rang. » Ses femmes ne lui répondirent que par des lar-

mes ; elle les embraſſa, les conſola. » Vous allez retourner en France, leur dit-elle, cette idée doit adou- » cir en vous le regret de ma perte ; » dites bien au Roi, à la Reine, à » tous mes parens & amis de ce païs- » là, combien je les ai toujours aimés » & regrettés ; dites-leur que je n'ai » connu qu'auprès d'eux cette ombre » de bonheur que le monde peut » donner, ſur tout détournez-les de » tout projet de vengeance ; vous ſa- » vez que je ne l'aimai jamais, & » Dieu ſe l'eſt réſervée. Puiſſe-t'il » pardonner ma mort à mes ennemis » comme je la leur pardonne ! puiſ- » ſé-je me voir réunie avec eux dans » la Patrie Céleſte, & là, au ſein » du bonheur & de la paix, leur » rappeller, en riant, la miſère & la fo- » lie de ces petites paſſions, qui les » ont tant animés contre moi. On » vous demandera ſouvent le récit

» de mes malheurs, & l'on me plain-
» dra pendant que je ſerai heureuſe.

Elle ſe retira dans ſon Oratoire pour y communier avec une hoſtie conſacrée que le Pape Pie V lui avoit autrefois envoyée pour qu'elle s'en ſervît en cas de néceſſité, elle paſſa deux heures dans le recueillement & dans la prière, puis elle revint dans ſa chambre ſe mettre auprès du feu & converſer tendrement avec ſes femmes, en continuant de les conſoler. « Ce que je perds ici bas
» n'eſt rien, leur dit-elle, élevons nos
» penſées vers le Ciel. Vous voyez
» en moi un grand exemple du néant
» des grandeurs & du malheur de la
» condition humaine. Reine d'Ecoſſe
» par ma naiſſance, Reine de France
» par mon premier mariage, vous
» avez vu ſi ma vie a été heu-
» reuſe & vous voyez quelle eſt ma
» fin. Trône, échafaud, tout eſt égal,

» quand les portes de l'Eternité vont » s'ouvrir. Ne me plaignez pas ; en » vérité je ne ſuis point à plaindre ; » vous ne ſauriez croire combien » l'innocence affermit & conſole, & en parlant ainſi, ſa ſérénité parfaite les en aſſuroit autant que ſes diſcours.

Après un moment de ſilence, elle leur dit. « Vous m'aimez, mes chères » amies ! vos ſervices me l'ont aſſez » prouvé. Il m'en reſte un dernier à » recevoir de votre amitié, ce ne ſera » pas le moins pénible ; c'eſt que » vous ne m'abandonniez pas à mes » derniers momens ; je ſens combien » ce ſpectacle ſera pour vous cruel » & douloureux, mais je deſire ar- » demment qu'il y ait des témoins » fidèles de ma perſévérance dans la » foi Catholique. Dieu voit mon » cœur, il ſait que ce n'eſt pas pour » l'intérêt de ma gloire que je le ſou-

» haite. Je ne prétends pas faire un » vain trophée d'une constance, qui, » après tout est un devoir & non pas » un mérite ; mais il importe peut- » être à la Religion qu'on ne puisse » pas en imposer à l'univers sur mes » derniers momens. Voici, ajouta-t'elle » un mouchoir que je me suis » réservé encore, c'est pour me ban- » der les yeux quand je serai là ; c'est » de vous, ma chère amie », dit-elle à la première de ses femmes, en l'embrassant, » que j'attends ce dernier » office, & vous garderez ce mou- » choir pour l'amour de moi.

Lorsqu'elle finissoit ces mots, on frappa rudement à la porte, ses femmes désespérées jugeant qu'on venoit la chercher, perdirent la tête, voulurent faire résistance & fermer la porte aux verrouils : « Mes amies, leur dit-elle, » cela ne sert de rien, » ouvrez ». Elles obéirent, les Com-

miſſaires entrèrent : " Meſſieurs, leur dit la Reine , „ je vous avois promis „ d'être prête, vous voyez que je ne „ vous fais pas attendre. „ Elle prit dans ſa main un petit crucifix d'yvoire & les ſuivit. Ce crucifix bleſſa les regards du Comte de Kent, qui lui dit d'un ton ſévere : " Madame , il „ faut avoir le Chriſt dans le cœur & „ non pas à la main. Pour l'avoir „ plus ſurement dans le cœur, répon- „ dit-elle , il eſt bon de l'avoir ſous „ les yeux ; cet objet de vénération „ & d'amour touche le cœur & „ nourrit la piété. Je vous plains, dit le Comte, „ d'être encore ſi atta- „ chée à ces ſuperſtitions. „

Elle demanda une ſeconde fois la permiſſion de faire venir ſon Aumônier, ce qui lui fut de nouveau refuſé ; on voulut même la ſéparer de ſes femmes , de peur que leurs cris & leurs larmes ne troublaſſent l'exé-

cution & de peur qu'elles ne cherchaſſent à lui donner des preuves ſuperſtitieuſes de leur attachement.

Marie répondit de leur diſcrétion ſur ces deux points, on inſiſta cependant pour les écarter. Marie alors ſe reſſouvint encore un moment qu'elle étoit Reine, & dans le grand intérêt qui l'animoit, elle fit valoir les droits du trône & ceux du malheur avec une dignité ſi impoſante qu'elle fit ceſſer ſur ce point toute contradiction.

Au bas de l'eſcalier elle trouva ſon Maître d'Hôtel, André Melvil, dans les convulſions du déſeſpoir, ſe roulant par terre, ſe tordant les bras, rugiſſant de douleur & pouvant à peine proférer ces paroles : " quelle nou-
„ velle je vais porter en Ecoſſe au Roi
„ mon Maître!„ La Reine lui reprocha doucement ſon peu de fermeté, & comme elle avoit de la peine à mon-

ter ſur l'échafaud à cauſe d'un mal de jambe, elle lui dit d'un air ſerein & d'un ton encourageant : " *Allons, mon* „ *cher André ! encore ce petit ſervice,* „ *aidez-moi à monter.* „ Elle le chargea de nouveau de recommander ſes domeſtiques au Roi ſon fils & de lui défendre en ſon nom de ſonger à la venger.

Arrivée à l'échafaud, elle ordonna qu'on fît entrer ſes femmes : l'une d'elles, en arrivant dans la Salle où l'échafaud étoit dreſſé & tendu de noir, & en voyant ſa Maîtreſſe parmi les Bourreaux, ne put ſe contenir, ſes cris & ſes larmes la trahirent, c'étoit juſtifier l'oppoſition des Commiſſaires. Marie ſe retourna de ſon côté en mettant ſon doigt ſur ſa bouche pour lui impoſer ſilence ; quand cette femme ſe fût approchée : ma chère amie ! lui dit la Reine, „ j'ai répondu de „ vous, il faut que vous ſachiez vous „ vaincre. Enſuite

Enſuite elle proteſta hautement de ſon innocence ſur les deux grands chefs d'accuſation propoſés contre elle en différens temps, l'un d'avoir été complice de la mort de Darnley ſon mari, l'autre d'avoir attenté aux jours d'Eliſabeth ; mais pour donner à la vérité toute ſon étendue, elle convint expreſſément, comme elle en étoit toujours convenue, d'avoir adopté tous les projets qui n'avoient pour but que de lui rendre la liberté, ſans nuire à Eliſabeth. Puis elle ſe mit à genoux pour faire ſes prières.

Alors parut Fletcher, Doyen de Peterborough, nommé par les Anglois pour l'exhorter ; il commença par lui propoſer d'abjurer, elle lui dit avec douceur : » Je rends juſtice à votre „zèle & à vos intentions ; mais la „différence de notre foi rend ici vos „exhortations inutiles & vos con„ſolations ſans effet. Ce diſcours

n'empêcha pas que le Doyen ne lui fît eſſuyer un long & groſſier ſermon contre l'idolâtrie, où il lui montra l'enfer prêt à la recevoir, ſi elle s'obſtinoit à fermer les yeux dans ce dernier moment à la lumiere de l'Evangile ; il la fatigua tant de ſes apoſtrophes Puritaines & de ſes continuelles ſommations d'abjurer, qu'enfin les Commiſſaires jugeant que c'étoit pouſſer trop loin la perſécution & l'importunité, firent ſigne au Doyen de ceſſer. Marie ayant prié pour le Pape, & pour toutes les Puiſſances Catholiques, pour la converſion du Roi d'Ecoſſe ſon fils & des Nations Proteſtantes, pour la proſpérité d'Eliſabeth, appela ſes femmes pour l'aider à ſe déshabiller. Le Bourreau ſe préſenta pour cet office (*a*), dont il remplit, malgré

(*a*) » Ce vilain », dit Brantôme, » la

elle, une partie; elle se contenta de dire, en souriant, » qu'elle n'avoit pas „ coutume de se déshabiller devant „ tant de monde ni de se servir de „ pareils valets-de-chambre; elle ordonna qu'on lui bandât les yeux, avertissant toujours ses femmes que leurs sanglots suffoquoient, d'être circonspectes & de tenir la parole qu'elle avoit donnée; elle les embrassa pour la dernière fois.

Le Bourreau s'étant mis à genoux devant elle pour lui demander pardon, selon l'usage; " mon ami, lui dit-elle, je vous pardonne de tout „ mon cœur, je pardonne de même „ à ceux qui m'ont mise entre vos

» tira par le bras assez lourdement, & lui » ôta son pourpoint, son corps de cotte » avec le collet bas, de manière que son » corps & sa belle gorge plus blanche qu'albâtre, paroissoient nuds & découverts.

„ mains, & je prie Dieu de leur par-
„ donner. „

Pendant que le Doyen de Peterborough entonnoit des oraisons en langue vulgaire, Marie récita le Pseaume: *In te, Domine, speravi*, & lorsqu'elle prononçoit les paroles: *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, le Bourreau lui donna un grand coup de hache si mal adroitement qu'il lui fit entrer sa coëffure dans la tête; ce ne fut qu'au troisième coup que la tête fût emportée. Lorsque le Doyen proféra la formule ordinaire: *Ainsi périssent tous les ennemis d'Elisabeth*, le Comte de Kent fut le seul qui répondit *Amen*, les autres Commissaires & tous les Spectateurs, quoiqu'Anglois & ennemis de Marie, fondoient en larmes.

Les femmes de la Reine d'Ecosse s'adressèrent à son Gardien Pawlet, pour demander qu'il leur fût permis

de dépouiller elles-mêmes le corps de leur Maîtreſſe, ſous la promeſſe de remettre fidèlement la dépouille entière au Bourreau, Pawlet les refuſa & les chaſſa rudement, comme ſi elles euſſent fait une propoſition indécente ; cet homme ne conſervoit de la probité que pour la rendre haïſſable. Le corps de Marie, ce corps le plus beau que la Nature eut formé, reſta au pouvoir du Bourreau, circonſtance qui ſuggère au licentieux Brantôme d'étranges & abominables idées. Marie fut enterrée dans l'Egliſe de Péterborough, auprès de ſa grande Tante Catherine d'Arragon, dont la deſtinée n'avoit pas été beaucoup plus heureuſe.

D'après ces particularités de la mort de Marie Stuart, rapportées également par ſes défenſeurs & ſes Adverſaires, par les Catholiques & les Proteſtans, nous ne ſommes point

ſurpris qu'on l'ait repréſentée comme une Sainte & une Martyre, c'eſt une idée qui nait d'elle-même. Nous ne voyons pas que les actes des Martyrs offrent rien de plus édifiant, de plus propre à faire aimer & reſpecter la Religion.

Les ennemis de Marie ſont réduits à lui reprocher de la ſuperſtition & du fanatiſme. De la ſuperſtition ! reproche de ſecte qui ne ſignifie rien ici. Du fanatiſme ! on n'en découvre pas la moindre trace dans toute la conduite de Marie. Rien d'exagéré, rien d'éxalté, tout eſt dans la juſte proportion, dans le caractère ſimple & vrai de la vertu, c'eſt le développement néceſſaire du naturel heureux de Marie, dans les conjonctures où elle ſe trouve. Douceur inaltérable, patience inépuiſable, charité ſans bornes, pas un deſir de vengeance, pas un mouvement de

haine, pas le moindre levain d'aigreur contre les Barbares qui l'égorgent, contre les indifférens qui l'abandonnent; aimer & pardonner, voilà Marie, voilà son fanatisme. Sa vie & sa mort sont la plus forte & la plus touchante leçon contre la persécution. Toute sa conduite forme le plus parfait contraste, d'un côté avec la Saint-Barthelemy & les fureurs de la ligue, de l'autre avec les violences du Puritanisme; tout persécutoit alors sur la terre, Marie seule savoit souffrir & pardonner. Qui ne voudroit être de la Religion de Marie, de cette Religion qui plaint l'oppresseur & qui console l'opprimé? Quelle ressource auroit pu rester à cette infortunée dans des malheurs tels que les siens, si celle de se jetter entre les bras d'un Dieu juste & bon lui eût manqué? „Malheureuse Princesse, dit M. le „Président Hénault, à qui on a vou-

„ lu enlever juſqu'aux regrets de la poſ-
„ térité !

Revenons à préſent ſur cette imputation faite à la Reine d'Ecoſſe d'avoir été complice de la mort de ſon mari ; concevons-nous qu'une femme qui meurt dans des ſentimens de piété ſi profonds, ſi purs, ſur la ſincérité deſquels la haine n'a pas même hazardé de propoſer un doute, concevons-nous que cette femme eût oſé, à ſon dernier moment, prendre Dieu à témoin de ſon innocence, ſi elle ſe fût ſentie coupable ? L'exemple de Jeanne Iere. Reine de Naples, prouve qu'une jeune Reine, entraînée dans le crime par la fougue des paſſions & l'aſcendant des mauvais conſeils, peut, dans la ſuite, mériter l'eſtime publique par des vertus, comme la pitié par ſes malheurs ; ſi Marie Stuart eût été dans le même cas ; ſi, avant de redevenir vertueuſe, elle eût été une

fois criminelle, loin de concevoir qu'elle eût osé le nier en mourant, je ne concevrois pas même qu'elle eût pu n'en pas faire un aveu public en expiation de son crime ; j'avoue que s'il est pour moi un problême historique résolu, c'est celui de l'innocence de Marie Stuart, & c'est surtout par la mort de Marie Stuart qu'il est résolu. Si sa vie entière est une preuve de son innocence, sa mort en est une démonstration.

Mais comment une Reine si aimable fut-elle haïe ? C'est qu'Elisabeth sa Rivale, qui possédoit l'art de nuire, comme Marie possédoit celui de plaire, employoit tout son art à lui susciter des ennemis ; c'est que Marie étoit presque seule aimable, chez une Nation alors féroce, c'est sur-tout qu'elle étoit presque seule Catholique parmi des peuples Protestans, & qu'elle étoit seule tolérante parmi tant d'in-

tolérans ; c'eſt que l'eſprit de Religion avoit dégénéré en un eſprit de guerre, & que la maxime impie : *penſe comme moi ou meurs*, gouvernoit alors l'Europe & ſur-tout les Royaumes Britanniques.

On a reproché à Marie trop de ſimplicité, trop de candeur, une facilité trop grande à croire le bien, à oublier le mal. Craignons de blâmer des défauts ſi voiſins de la vertu. Marie plus défiante n'eût pas été peut-être moins malheureuſe, elle eût été ſurement moins intéreſſante.

On pourroit la ſoupçonner d'avoir un peu trop aimé le luxe & le faſte, encore cette idée ne ſeroit-elle fondée ſur rien de poſitif, mais ſeulement ſur ſon éducation Françoiſe & ſur quelque dégoût qu'elle montra, en arrivant en Ecoſſe, pour les mœurs pauvres du païs : jamais on ne lui a reproché de fouler ſes peuples, & ſes

ennemis même avouent qu'elle gouvernoit avec beaucoup de modération & de sageſſe.

On a voulu l'accuſer de galanterie ; il eſt rare qu'une femme belle, ſenſible, attentive à plaire, ne ſoit pas calommiée ſur ce point. Nous avons à lui reprocher au contraire un acte de ſévérité exceſſive ſur cet article.

Montmorenci, qui fut dans la ſuite le connétable Henri, avoit été fort amoureux de Marie Stuart, qui, de ſon côté, ayant pour lui, dit-on, une prédilection marquée, auroit conſenti à l'épouſer après la mort de François II, ſi Henri eût été libre alors (*a*).

(*a*) L'Hiſtoire offre, ſous la troiſième race, quatre exemples de Reines de France qui ſe ſont remariées & qui ont épouſé de ſimples ſujets. Anne de Ruſſie, veuve de Henri I, épouſa Raoul de Péronne, Comte de Crépy. Adélaïde de Savoye, veuve de Louis le Gros,

Lorsque Marie retourna en Ecosse, Montmorenci fut un des François qui l'accompagnèrent. Il avoit avec lui Chastelard, jeune homme d'une très-

---

épousa le Connétable Mathieu de Montmorenci. Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, épousa Charles Brandon, son Amant. Enfin Marie Stuart épousa successivement Darnley & Bothwel. Marie Stuart avoit sur les autres l'avantage d'avoir une couronne à donner au mari qu'elle choisissoit. Nous ne parlons ni d'Eléonore d'Aquitaine, qui, répudiée par Louis le jeune, épousa Henri, Comte d'Anjou, depuis Roi d'Angleterre, ni d'Anne de Bretagne, qui épousa le Roi, successeur de son premier mari. En Angleterre, Isabelle, Comtesse d'Angoulême, veuve du Roi Jean Sans-Terre, épousa Hugues de Lusignan, Comte de la Marche, & Catherine de France, veuve de Henri V, épousa Owen Tudor. En Ecosse, Marguerite d'Angleterre, veuve de Jacques IV, épousa le Comte d'Angus, de la Maison de Douglas, & ensuite encore un Stuart, mais qui n'étoit pas Roi.

ancienne Maiſon du Dauphiné, petit neveu, par ſa mère, de notre illuſtre Chevalier Bayard. Chaſtelard avoit des talens aimables, de la galanterie dans l'eſprit, du goût pour la Poéſie; il s'exerça beaucoup dans ce voyage à célébrer la Reine, qui prenoit plaiſir à répondre à ſes vers. Ardent & préſomptueux, il s'enflamma pour elle & eſpéra de lui plaire. Obligé de revenir en France, il quitta l'Ecoſſe avec le plus vif regret. Lorſqu'il vit les guerres de Religion s'allumer dans ſa Patrie, ne voulant porter les armes ni pour la Religion Catholique, parce qu'il étoit Proteſtant, ni contre cette Religion, parce que c'étoit celle de la Reine qu'il aimoit, il prit le parti de retourner en Ecoſſe avec des lettres de recommandation de Montmorenci; la Reine d'Ecoſſe le revit avec plaiſir, Chaſtelard ſe méprit ſur la nature de ſes ſuccès, il

Brantôme, art. Marie Stuart.

pouſſa la témérité de ſes entrepriſes juſqu'à ſe cacher ſous le lit de la Reine, il y fut découvert au moment où la Reine alloit ſe coucher; elle eut la bonté de lui pardonner; mais Chaſtelard eut le malheur de ſe perſuader que, quand une Reine pardonne de telles inſolences, elle les autoriſe, il oſa récidiver; Marie perdit patience & crut devoir abandonner Chaſtelard à la rigueur de la Juſtice. Il étoit difficile qu'il y eût des loix poſitives ſur un pareil cas, par conſéquent la vie de Chaſtelard auroit dû être en ſureté; il fut cependant condamné à être décapité. La Reine eût dû lui faire grace & ſe contenter de le chaſſer de ſes Etats comme un fou incurable, mais elle craignit le pédantiſme de ſa Nation & l'interprétation odieuſe qu'on pourroit donner à ſon indulgence ſur un point ſi délicat; elle le laiſſa périr.

Chaſtelard monta ſur l'échafaud avec la réſignation d'un Chevalier qui meurt pour ſa Dame, il ſe plaignit pourtant de ſa cruauté, mais en amant maltraité plus qu'en coupable condamné; il eut les yeux fixés juſqu'à la mort ſur un lieu d'où il eſpéroit que la Reine pourroit être curieuſe de voir ſon ſupplice, puiſque c'étoit une curioſité du temps; mais nous avons dit quel étoit l'éloignement de la Reine pour cet affreux uſage, & cette éxécution étoit préciſément celle qu'il lui convenoit le moins de voir. Chaſtelard lut pour ſon éternelle conſolation, dit Brantôme, « l'hymne de la Mort par Ron» ſard, ne s'aydant autrement d'au» tre livre ſpirituel, ni de Miniſtre, » ni de Confeſſeur.

On a dit que la Reine d'Ecoſſe, par cette rigueur envers Chaſtelard, avoit mérité celle dont Eliſabeth uſa

envers elle. La réfléxion eſt bien ſévère ; ces deux actes de rigueur ſont ſi différens dans toutes leurs circonſtances, qu'on ne peut les comparer.

Nous avons vu avec quelle diſſimulation hypocrite Eliſabeth avoit cherché à détourner d'elle & à faire retomber ſur ſes Miniſtres l'horreur de la vengeance barbare qu'elle exerçoit ſur ſa Rivale ; elle redoubla d'hypocriſie après l'éxécution ; elle parut frappée comme d'un coup de foudre en recevant la nouvelle de la mort de Marie ; elle ne ſe montra plus que vêtue de deuil & baignée de larmes ; elle accuſa hautement ſes Miniſtres & ſes Conſeillers de l'avoir trahie ; elle les chaſſa de ſa préſence ; elle écrivit au Roi Jacques : « Je vou-» drois que vous puſſiez connoître & » ne pas ſentir la douleur dont je ſuis » pénétrée ; elle oſa prendre Dieu à témoin, que tout s'étoit fait ſans ſa

participation & ſans qu'elle en eût eu connoiſſance, & faiſant ſervir à ſa juſtification tout ce qui la condamnoit, « je ne ſuis, dit-elle, ni aſſez » foible ni aſſez lâche pour déſavouer » un ordre que j'aurois donné; ma » Cour peut atteſter que je n'ai » jamais donné celui-ci, & ma dou- » leur l'atteſte plus fortement encore.

Pour donner quelque vraiſemblance à cette étrange apologie, elle fit arrêter Daviſon & lui fit faire ſon procès; alors ces Conſeillers, ces Courtiſans qui s'étoient moqués de l'irréſolution de Daviſon & qui avoient pris ſur eux l'événement, lui reprochèrent la témérité qu'il avoit eue d'interpréter rigoureuſement les intentions d'Eliſabeth; il ſouffrit leurs réprimandes ſans récriminer, & les rigueurs de la Reine ſans ſe plaindre, & préférant une ſoumiſſion politique à une Apologie dangereuſe, il s'avoua

coupable & demanda grace, il ne put l'obtenir; il fut condamné à une amende qui le réduiſoit à l'indigence; Eliſabeth voulut qu'il la payât; elle lui envoya ſeulement de temps en temps quelques légers ſecours pour l'empêcher de périr de miſère ou plutôt pour prévenir les effets de ſon déſeſpoir. Daviſon, ne pouvant ſe juſtifier publiquement, envoya du moins à Walſingham ſon ami, Miniſtre d'Eliſabeth, une apologie ſecrette qui contient tous ces détails.

Jacques refuſa de recevoir l'Ambaſſadeur d'Eliſabeth, & rappella les ſiens d'Angleterre; il jura de venger ſa mère; la Nation, & ſur tout la Nobleſſe, partagea ſon indignation; le jour que la Cour d'Ecoſſe prit le deuil, le Lord Sainclair parut en armes devant le Roi « voilà, dit-il, le » deuil qu'il faut prendre pour la » Reine »; cependant Walſingham,

Secrétaire d'Etat d'Angleterre, ayant écrit, comme de lui-même, au Lord Thirlſtone, Sécrétaire d'Etat d'Ecoſſe, pour lui répréſenter l'impuiſſance où étoit ce dernier Royaume de ſe venger par ſes propres forces, & le danger d'appeller des ſecours étrangers; Jacques, ſoit qu'il cédât à ces raiſons, ou aux dernières volontés de ſa mère qui, en mourant, l'avoit exhorté à la paix, ſoit plutôt qu'il ſuivît ſon averſion naturelle pour la guerre & ſon amour pour le repos, ceſſa de parler de vengeance, & pour ſuccéder un jour à Eliſabeth, crut qu'il devoit continuer de paroître vivre en bonne intelligence avec elle.

La France, qui n'avoit fait que des efforts aſſez équivoques pour ſauver Marie, n'en fit aucun pour la venger, Henri III & les Guiſes avoient d'autres affaires.

Enfin Marie Stuart n'eut pour ven-

geur que Philippe II, & c'eſt un nouveau trait de ſa deſtinée. L'intérêt que devoit inſpirer une Reine ſi aimable & ſi infortunée, fut affoibli & preſque détruit dans l'Europe par le malheur qu'elle eut de tenir par les liens du ſang, de la Religion & de la Politique aux Auteurs de la Saint-Barthelemy, aux Zélateurs de l'inquiſition, aux Guiſes, à Philippe II.

Philippe ſongeoit moins à la venger, qu'à punir Eliſabeth du ſecours qu'elle donnoit aux Païs-Bas ; mais il ſentoit combien la mort violente de Marie Stuart étoit une circonſtance propre à orner un manifeſte & à répandre de la faveur ſur les armes de celui qui s'annonceroit pour ſon vengeur, il fit contre l'Angleterre cet effroyable armement qu'on appella *la Flotte invincible.* Eliſabeth, dans les préparatifs qu'elle fit pour la défenſe de ſon Royaume, étendit ſes

ſoins juſques ſur les côtes qui paroiſſoient les moins menacées d'une invaſion. Toute l'Angleterre fut en armes, tous les Ordres de l'Etat fournirent des vaiſſeaux. Près de cent mille hommes des meilleures troupes furent diſtribués dans les lieux où l'*embarquement* pouvoit être tenté; on n'en eut pas beſoin, toute leur fonction fut bornée à voir, du port, des orages violens & des combats terribles. Une partie de cette Flotte, qui ne ſe propoſoit pas moins que la ruine entière de l'Angleterre, fut diſſipée par la tempête, l'autre partie fut détruite dans pluſieurs combats par le Lord Howard Effingham, Grand Amiral, qui fut bien ſecondé par le Vice-Amiral Drake. Jamais Flotte ne fut plus complettement vaincue, que celle que l'orgueil de Philippe avoit nommé l'*invincible*. *Il eût mieux valu attendre l'évenement*, dit

M. le Préſident Hénault, en parlant de la fameuſe expédition de Charles-Quint en Provence. L'exemple de Charles-Quint n'avoit pas inſtruit Philippe.

Ce Prince affecta ſur la ruine de ſa flotte une indifférence héroïque: "Je ne l'avois pas envoyée, dit-il, „ pour combattre les vents.

Ce ſont cependant les premiers ennemis que toute flotte ait à combattre; d'ailleurs Philippe diſſimuloit qu'Effingham & Drake avoient beaucoup ajouté au ravage des vents. Pendant que l'Angleterre faiſoit des réjouiſſances publiques pour la deſtruction de l'*invincible*, Philippe faiſoit rendre graces à Dieu de ce que la perte n'avoit pas été plus forte. „ S'il „ eſt content, dirent les Anglois, „ tout le monde doit l'être.

Dans cette expédition, l'Europe fut pour Eliſabeth contre Philippe,

tant les dispositions publiques sont naturellement favorables à celui qui ne fait que se défendre, & contraires à celui qui attaque, même avec l'apparence de la justice ! Philippe, par l'immensité de ses préparatifs, n'avoit pas moins alarmé ses amis que ses ennemis, il avoit d'ailleurs perdu à les faire, le temps de les mettre en œuvre. Le desir de faire une chose extraordinaire l'empêcha de faire une expédition utile ; il manqua l'occasion, il voulut éblouir & effrayer l'Europe par un armement, jusqu'alors sans exemple (*a*) ; quand il parut, l'Europe avoit oublié Marie Stuart & pardonné à sa persécutrice.

La seule personne qui voulut sincérement venger Marie, fut une de ses femmes, nommée Marguerite Lam-

(*a*) Cet armement, entrepris long-temps avant la mort de Marie Stuart, avoit duré sept ans à faire.

brun ; ſon mari, dont l'hiſtoire n'a pas conſervé le nom, étoit mort de douleur d'avoir vu ſa Reine périr ſur un échafaud. Marguerite ſe crut chargée de les venger tous deux, elle s'habilla en homme, prit deux piſtolets, l'un pour tuer Eliſabeth, l'autre pour ſe tuer elle-même afin d'échapper au ſupplice, & ſe cacha dans la foule pour pénétrer juſqu'à Eliſabeth. Un de ſes piſtolets tomba, les Gardes le ramaſſèrent & virent qu'il étoit chargé ; Marguerite fut arrêtée, & l'autre piſtolet qu'on trouva ſur elle, acheva de la convaincre. Elle parut devant Eliſabeth qui voulut l'interroger ; elle lui révéla ſon ſexe, ſes projets, ſes motifs. Vous avez donc cru faire votre devoir, lui dit Eliſabeth ; eh bien ! quel penſez-vous que ſoit à préſent le mien ? — Eſt-ce la Reine qui me fait cette queſtion ? eſt-ce mon Juge qui m'interroge ? — C'eſt

l'une

l'une & l'autre, mais répondez d'abord à la Reine. = La Reine doit me faire grace ſans balancer. = Eh ! qui l'aſſurera quelle n'aura plus à craindre de votre part, un pareil attentat? = Sa clémence même. Mais une grace accordée avec tant de précaution n'eſt plus une grace. Reprenez le perſonnage de Juge, il vous convient mieux.

Eliſabeth admira le courage de cette femme & lui fit grace, ne dérobons point à cette clémence l'éloge qu'elle peut mériter, il eſt toujours beau de faire grace, mais c'eſt à Marie Stuart qu'il eût fallu la faire, ou plutôt il eût fallu être juſte envers elle.

Pour rendre à Eliſabeth ſon eſtime, il faut détourner ſes regards de cette déplorable aventure, où elle déploya contre la Reine d'Ecoſſe ſa Rivale, un Machiavelliſme digne de Catherine de Médicis; il faut voir d'un au-

tre côté sous son regne brillant & paisible à la fois le peuple content, les Parlemens dociles, les Puritains réprimés, l'ordre rétabli dans les Finances par cette même économie que ses ennemis taxoient d'avarice, le commerce florissant, la navigation accrue; le tour du globe, indiqué seulement par la découverte du Portugais Magellan (*a*), achevé pour la première fois par un Anglois, le célèbre Drake, puis par Thomas Ca-

---

(*a*) Magellan mourut en route; mais dans cette course le tour du Globe fut achevé par Sébastien Cano, un des compagnons de Magellan, qui rentra dans Séville le 8 Septembre 1522. Magellan étoit parti le 10 Août 1519, Charles-Quint donna pour devise à Cano un Globe terrestre avec ces mots: *Primus me circumdedisti. Tu as le premier fait ce tour.* Drake le fit en 1056 jours, Cavendish, en 777. Drake étoit parti en 1577, Cawendish en 1586.

vendish ; la Virginie (*a*) découverte par Walter Raleigh, d'autres Anglois, Martin Forbisher, Jean Davis, cherchant un passage à la Chine par le Nord-Ouest, Davis donnant son nom au fameux détroit qu'il découvre dans l'Océan septentrional ; la Moscovie si peu connue de l'Angleterre & de l'Europe avant que les Anglois, sous Edouard VI, eussent découvert un passage à Archangel par la Nouvelle Zemble, cette même Moscovie traversée sous Elisabeth, depuis Archangel jusqu'à Astracan, par les Commerçans Anglois qui vont porter leurs marchandises à travers la Mer-Caspienne jusqu'en Perse ; le même com-

(*a*) Dans un des Dialogues des morts de M. de Fontenelle, le Duc d'Alençon dit à Elisabeth : *Vous fites donner à cette contrée le nom de Virginie, en mémoire de la plus douteuse de toutes vos qualités.*

merce étendu, en 1583, à la Turquie, où l'Angleterre avoit été regardée, jusques-là, comme une province de France; enfin les Villes Anséatiques humiliées & dépouillées d'une partie de leur commerce par Elisabeth, qui le transporte à sa Nation, voilà les titres de gloire de cette grande Reine.

Fin du second Volume.

ERRATA du Tome second.

Page 9, ligne 6 de la note, *Palladit*, lisez *Palladis*.
Page 16, ligne première, s'étoit, *lisez* s'étoit.
Page 47, ligne 7, Darnley plût à la Reine, *lisez* Darnley plut à la Reine.
Page 304, ligne 10, quelque entrepriſes, *lisez* quelque entrepriſe.
Page 348, ligne 10 & 11 de la note, elle avoit environ ſoixante-cinq ou ſoixante-ſix, *lisez* elle en avoit environ ſoixante-cinq ou ſoixante-ſix.
Page 353, l'iniquiré, *lisez* l'iniquité.
Page 360, lignes 8 & 9, Jeanne première reine de Naples, *lisez* Jeanne première, Reine de Naples.
Page 374, lignes 8 & 9, vers les ſept à huit heures, *lisez* vers ſept ou huit heures.
Page 376, lignes 8 & 9, elle ſe ſentir attendrie, *lisez* elle ſe ſentit attendrie.